



**REPRESENTATION DE LA DIVERSITE DE LA SOCIETE FRANÇAISE
A LA TELEVISION ET A LA RADIO**

Rapport au Parlement
Octobre 2012

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Octobre 2012



Le présent rapport a été adopté par le Conseil supérieur de l'audiovisuel le 23 octobre 2012.

Je rends hommage au travail de grande qualité qui a été accompli depuis 2007, avec détermination et imagination, par Rachid Arhab et Alain Méar, membres du Conseil, ainsi que par l'ensemble du Collège.

Mes remerciements chaleureux vont aux services du Conseil qui ont adhéré avec enthousiasme à la démarche de notre institution.

Le Conseil exprime sa reconnaissance aux éditeurs des services audiovisuels qui sont les premiers acteurs de cette action en faveur de la représentation de la diversité de notre société.

**Michel Boyon
Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel**



Préface

L'action que mène avec détermination le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour la promotion de la diversité de la société française et la lutte contre les discriminations dans les médias audiovisuels trouve son fondement dans la loi sur l'égalité des chances de mars 2006. Fort de ce mandat, le Conseil s'est doté des outils nécessaires à une action volontaire, efficace et pérenne : un dispositif juridique d'engagement annuel avec la délibération du 10 novembre 2009, une mesure régulière de ce que donnent à voir les télévisions avec le baromètre de la diversité, un organe d'analyse et de prospective avec l'Observatoire de la diversité.

Ce troisième rapport au Parlement témoigne d'une évolution majeure, celle du passage d'un déni de réalité à une prise de conscience des acteurs de l'audiovisuel. La diversité est désormais comprise comme un atout et une richesse qu'il est impératif de développer dans les programmes et dans la gestion des ressources humaines.

Au-delà de cette salutaire prise de conscience, il reste à tenir les engagements pris puis à les dépasser. De bons résultats sont relevés dans la fiction française inédite mais ils demeurent fragiles pour d'autres genres de programmes. Certains diffuseurs ont mis en place des plans d'action efficaces en matière d'égalité professionnelle mais ils font encore figure de précurseurs.

Ce rapport fait état de bonnes pratiques identifiées dans le but d'inspirer l'action de chacune des chaînes. Seul un mouvement d'ensemble réfléchi, résolu et ambitieux peut faire évoluer les représentations télévisuelles pour les mettre en conformité avec la diversité de la société française d'aujourd'hui.

Le Conseil formule pour ce faire des préconisations à l'attention de la représentation nationale et poursuivra son action avec persévérance en l'étendant à l'univers radiophonique.

Rachid Arhab et Alain Méar



Sommaire

I. La représentation de la diversité en 2011 et les engagements des chaînes pour 2012	6
I - 1. Les rapports remis par les chaînes au titre de l'exercice 2011	6
I – 1. 1. La prise en compte de la diversité dans la gestion des ressources humaines	6
I – 1. 1. 1. Des stratégies de groupes particulièrement développées	6
I – 1. 1. 2. Des initiatives prometteuses au niveau de certaines chaînes	9
I – 1. 2. Le respect des engagements pris au titre de l'exercice 2011 concernant les programmes	10
I – 1. 2. 1. Quelques initiatives sont particulièrement remarquables	10
I – 1. 2. 2. Quelques insuffisances sont relevées	13
I - 2. Les résultats du baromètre en 2011	14
I – 2. 1. Les résultats de la 4ème vague du baromètre	14
I – 2. 1. 1. Constats globaux	14
I – 2. 1. 2. Analyses détaillées	15
I – 2. 1. 3. Données complémentaires	17
I – 2. 2. Résultats de la 5ème vague du baromètre réalisée à partir des programmes diffusés entre le 1er et le 7 octobre 2011 et perspectives	17
I – 2. 3. La reconduction du baromètre pour trois ans	18
I – 2. 3. 1. Un baromètre quelque peu aménagé	18
I – 2. 3. 2. Le choix d'un nouveau prestataire après appel d'offres	19
I – 3. Les engagements pris par les éditeurs pour 2012	20
I – 3. 1. Le contenu des propositions d'engagements reçues pour 2012	20
I – 3. 1. 1. TF1 présente les initiatives les plus structurées et ambitieuses	20
I – 3. 1. 2. Les autres chaînes reconduisent quasiment à l'identique leurs engagements 2011 avec quelques ajustements	21



I – 3. 1. 3. Un effort tout particulier de France Télévisions concernant la représentation du handicap	22
I – 3. 2. Les engagements complémentaires négociés avec les chaînes	23
I – 3. 2. 1. Concernant les ressources humaines	23
I – 3. 2. 2. Concernant les programmes	23
I – 3. 3. La proposition d'un engagement supplémentaire commun à toutes les chaînes	24
I – 3. 3. 1. La réalisation d'un message de promotion de la diversité	24
I – 3. 3. 2. La valorisation des programmes reflétant la diversité	24
II. L'action du Conseil et de son Observatoire de la diversité	27
II - 1. Des initiatives ciblées pour remédier à l'absence de parité entre les hommes et les femmes et à la sous représentation chronique du handicap	27
II - 1. 1. Encouragement à l'égalité entre les hommes et les femmes en coopération avec d'autres institutions	27
II – 1. 1. 1. Les fondements juridiques de l'action du Conseil	27
II – 1. 1. 2. Actions du Conseil pour lutter contre les discriminations et les violences faites aux femmes	28
II – 1. 1. 3. Partenariat avec la Commission sur l'image des femmes dans les médias	29
II – 1. 1. 4. Déclaration du REFRAM sur l'égalité entre hommes et femmes dans les médias audiovisuels	30
II. 1.2. Actions du Conseil pour une meilleure représentation du handicap et initiative commune avec le Défenseur des droits	31
II – 1. 2. 1. Rappel de l'action du Conseil	31
II – 1. 2. 2. Une action ciblée concernant les Jeux paralympiques	32
II – 1. 2. 3. Une réunion de mobilisation le 15 février 2012	35
II – 1. 2. 4. La mise en place d'un comité de suivi jusqu'au Jeux paralympiques	37
II - 2. L'insertion de dispositions précises relatives à la diversité dans les conventions des six nouvelles chaînes hertziennes gratuites et dans celles des radios privées généralistes	37
II - 2. 1. La diversité a été particulièrement prise en compte dans le cadre de la sélection de six nouvelles chaînes hertziennes	37



II – 2. 1. 1. Le projet TVous la télé diversité	37
II – 2. 1. 2. La diversité sur les autres services sélectionnés	38
II - 2. 2. L'insertion d'une clause dans les conventions des radios généralistes	39
II – 2. 2. 1. Radio France dispose déjà d'une telle clause dans son cahier des missions et des charges	39
II – 2. 2. 2. Les radios privées généralistes ont accepté une telle clause	40
II – 2. 2. 3. La diversité fait déjà l'objet d'une attention particulière de la part des radiodiffuseurs privés généralistes	41
II - 3. La lutte contre le racisme et l'antisémitisme et contre l'incitation à la haine ou à la violence	44
II - 3. 1. Cadre juridique de l'action du Conseil	44
II - 3. 2. Interventions du Conseil en matière de lutte contre les discriminations et le racisme	44
II – 4. La réalisation d'un sondage sur la perception de la diversité à la télévision et à la radio par le public	46
III. Les perspectives d'évolution et les préconisations	49



En vertu de l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, le Conseil supérieur de l'audiovisuel veille à ce que la programmation des services de communication reflète la diversité de la société française.

Afin de mener à bien cette mission, le Conseil s'est doté d'outils permettant de suivre les actions en faveur de la diversité mises en œuvre par les éditeurs de services de télévision. Il a ainsi conçu et fait réaliser un baromètre biannuel destiné à évaluer la perception de la diversité à la télévision.

A la suite de premiers constats préoccupants émanant de ce baromètre, le Conseil a adopté, le 10 novembre 2009, une délibération tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertzianes gratuites et de Canal+. L'objectif du Conseil consistait à provoquer, chez les éditeurs, une démarche volontariste fondée sur des engagements formels pris annuellement. Le texte établit donc le cadre des engagements que chaque éditeur doit prendre auprès du Conseil, et fixe les modalités du suivi exercé par le Conseil.

A l'initiative de son groupe de travail sur la diversité, coprésidé par Rachid Arhab et Alain Méar, le Conseil s'est également doté d'un Observatoire de la diversité qui lui permet de fonder son action sur une approche globale, caractérisée par une collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs et une réflexion continue sur les perspectives d'amélioration possibles.

Le précédent rapport remis au Parlement en juillet 2011 a permis de faire état des initiatives du Conseil pour promouvoir de manière cohérente la diversité et prévenir les discriminations dans la gestion des ressources humaines. Le Conseil a souligné que la Charte et le Label de la diversité sont des outils complémentaires et que toute autre initiative sectorielle ne peut conduire qu'à un épargillement improductif. Ce rapport rappelle que le Conseil a tenu à encourager les partages d'expériences entre acteurs du monde de l'audiovisuel et à faire bénéficier ses partenaires européens de ses réflexions et de ses travaux. Parallèlement à ces actions, le deuxième rapport souligne que le Conseil s'est penché sur le contenu des programmes en lançant une réflexion sur la représentation des banlieues à la télévision dans le cadre de l'Observatoire et qu'il a continué de lutter, avec constance et vigilance, contre les préjugés et les stéréotypes dévalorisants en intervenant auprès des éditeurs.

Ce troisième rapport a pour objet, conformément à l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986, de porter à la connaissance du Parlement l'état de la représentation de la diversité dans les médias audiovisuels. En l'occurrence, le Conseil s'appuie sur les résultats des quatrième et cinquième vagues du baromètre de la diversité, l'appréciation du respect des engagements pris par les chaînes pour l'année 2011, ainsi que les engagements des éditeurs de services souscrits pour l'année 2012. Le Conseil a par ailleurs voulu, pour la première fois, compléter son analyse en disposant de données sur la perception par les téléspectateurs et auditeurs de la diversité dans les médias audiovisuels.

Ce rapport offre aussi l'occasion de présenter l'action menée par le Conseil en 2011-2012, en coopération étroite avec l'Observatoire créé sous son égide.

Le Conseil formule enfin des préconisations relatives à une meilleure représentation de la diversité dans les médias audiovisuels.

I. La représentation de la diversité en 2011 et les engagements des chaînes pour 2012

En prenant appui sur les rapports remis par les chaînes hertziennes gratuites et Canal + conformément aux dispositions de la délibération du Conseil du 10 novembre 2009 et au regard des résultats du baromètre de la diversité en 2011 et des analyses complémentaires réalisées par le Conseil, il est possible d'établir un bilan de la représentation de la diversité à la télévision en 2011.

A la lumière des bonnes pratiques relevées et des points d'amélioration identifiés, les éditeurs ont pris de nouveaux engagements pour 2012.

I - 1. Les rapports remis par les chaînes au titre de l'exercice 2011

Le Conseil a adopté, le 10 novembre 2009, une délibération qui tend à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal +.

Cette délibération établit le cadre des engagements que chaque éditeur doit prendre auprès du Conseil et fixe les modalités du suivi de ces engagements.

Avant le 31 mars de chaque année, les chaînes doivent remettre au Conseil un rapport sur les conditions de réalisation des engagements pris au titre de l'année précédente.

I – 1. 1. La prise en compte de la diversité dans la gestion des ressources humaines

Dans son 2^{ème} rapport au Parlement, le Conseil avait souligné la nécessité pour les entreprises audiovisuelles de mieux refléter, dans leurs effectifs, la diversité de la population française afin d'obtenir un effet mécanique immédiat sur les effectifs présents dans les programmes et sur les thèmes abordés dans les émissions. Le Conseil encourageait alors chaque entreprise à mettre en œuvre une gestion des ressources humaines centrée sur la reconnaissance et la valorisation des compétences individuelles, à sensibiliser l'ensemble du personnel sur les bienfaits de la diversité et à former les responsables de rédaction et de programmation à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes.

I – 1. 1. 1. Des stratégies de groupes particulièrement développées

- Le groupe TF1**

Le Conseil constate avec satisfaction que le groupe TF1, qui a obtenu, dès la fin de l'année 2010, le Label Diversité de l'AFNOR, a poursuivi et développé une stratégie volontariste, globale et cohérente en faveur de la promotion de la diversité. Le groupe a appréhendé le Label non comme une finalité mais comme le moyen d'inscrire ses engagements dans un processus d'amélioration continue, bref comme un levier. Le groupe TF1 déclare ainsi être conscient de sa responsabilité sociale et considère que ses collaborateurs doivent être à

l'image de la société française parce qu'ils concourent au reflet de la diversité dans les contenus audiovisuels.

Un plan, tout à la fois ambitieux et ciblé, de formations à la diversité des différentes catégories de personnels du groupe a été mis en place : formation à destination des managers « La diversité : un enjeu de performance », à destination des représentants du personnel « Un enjeu pour le dialogue social », à destination des journalistes, monteurs et documentalistes « La diversité dans les JT et les magazines : refléter la société française »...

En 2011, le groupe TF1 a également mis en œuvre ou prolongé plusieurs plans d'actions :

- ✓ La diversité des origines avec deux objectifs assignés :
 - diversifier les recrutements en recrutant une dizaine de jeunes par an pour des contrats de deux ans par le truchement de la fondation TF1 et en recrutant des stagiaires issus de quartiers sensibles en partenariat avec l'association Mozaïk RH ;
 - promouvoir le monde du travail auprès des jeunes grâce à des opérations menées par la fondation TF1 (parrainage de lycéens par des collaborateurs du groupe, par exemple) et des jumelages (avec le collège de proximité Jean-Renoir à Boulogne).
- ✓ Le handicap, avec le renouvellement de l'accord triennal groupe en janvier 2011 et un effort particulier sur l'emploi de longue durée (90 personnes recrutées depuis la conclusion de l'accord de 2008) sachant que selon le responsable des ressources humaines, il est difficile de recruter des personnes handicapées car elles sont souvent moins diplômées que la moyenne alors que 80% des collaborateurs du groupe sont des cadres avec une formation Bac+2 à Bac+5 (12% des personnes handicapées ont le Bac). La démarche est donc d'accompagner les collaborateurs souffrant d'un handicap pour les faire progresser en compétence.
- ✓ S'agissant de l'égalité homme-femme, un accord a été signé en février 2012 avec pour objectif principal de mettre l'accent sur l'évaluation professionnelle des femmes, des formations pour promouvoir les femmes dans des postes d'encadrement et une enveloppe de 0,2% de la masse salariale afin de permettre un ajustement des salaires entre les hommes et les femmes. Le mécanisme d'ajustement joue dans les deux sens. En effet, parmi les journalistes, par exemple, ce sont les femmes qui sont les plus qualifiées et les mieux rémunérées.
- ✓ Enfin, un accord senior a été signé fin 2009 avec un engagement de maintien dans l'emploi de 184 personnes au 31/12/2012.

• **Le groupe France Télévisions**

Le Conseil se félicite que conformément aux préconisations formulées dans son deuxième rapport au Parlement, le Contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions fixe comme objectif au groupe public l'obtention du Label diversité, avant la fin de l'année 2013. Pour ce faire un état des lieux a été dressé, dès 2011, et une direction de la responsabilité sociétale et environnementale a été créée. Cette direction a pour mission de structurer les engagements de France Télévisions à la fois comme entreprise responsable et comme média responsable. La responsabilité sociétale et environnementale comprend trois piliers : environnemental, social (développement d'un plan pour l'égalité des chances) et économique.

En 2011, France Télévisions s'est attachée à développer les actions en faveur des jeunes issus de la diversité. Des conventions ont ainsi été conclues avec l'EFJ de Lille, le CFJ et l'IPJ pour accueillir en stage dans les rédactions du groupe des jeunes issus de la diversité et les soutenir financièrement dans leur scolarité. La Fondation d'entreprise France Télévisions a financé, d'une part, 12 « bourses des quartiers » qui s'adressent à des jeunes qui n'ont pas encore intégré une formation professionnelle pour les initier à la réalisation de films courts ou de reportages d'actualité et, d'autre part, la classe préparatoire aux écoles de journalisme « égalité des chances » créée par l'ESJ de Lille et le Bondy Blog. Enfin, des partenariats ont été noués avec la Fondation Culture et Diversité et l'association « *Nos quartiers ont des talents* » pour favoriser l'intégration des jeunes issus de la diversité dans les métiers de l'audiovisuel.

Le 1^{er} janvier 2011, France Télévisions a renouvelé pour 5 ans son accord groupe en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés avec pour objectif que l'ensemble des processus de ressources humaines de l'entreprise tiennent compte du handicap.

Par ailleurs, les actions déjà mises en œuvre concernant l'égalité entre les hommes et les femmes (accord groupe du 13 juillet 2007) et le maintien dans l'emploi des seniors à hauteur de 20 % des effectifs (plan d'actions du 1^{er} janvier 2010) ont été maintenues et renforcées afin de corriger durablement les déséquilibres constatés dans les processus de gestion des ressources humaines.

• **Le groupe M6**

Le Conseil relève avec satisfaction que le groupe M6 a également intégré la diversité comme un axe stratégique de développement d'entreprise et en a avisé notamment les cabinets de recrutement et agences d'intérim auxquels elle fait appel.

L'année 2011 constitue la dernière année du plan triennal en faveur de l'emploi des seniors dans l'entreprise qui a permis de mettre en place un accès privilégié au bilan de compétences ainsi qu'à des actions spécifiques de formation et un entretien avec les ressources humaines pour les collaborateurs de 45 ans et plus.

Au cours de ce même exercice, la mission handicap du groupe a opéré une montée en puissance de ses actions (sensibilisation, recrutement, maintien dans l'emploi, recours aux entreprises adaptées (EA) et à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT)).

Lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, qui s'est tenue du 14 au 20 novembre 2011, le groupe M6 a participé pour la 5^{ème} année consécutive à l'opération « *un jour, un métier en action* » en accueillant 13 personnes handicapées au sein de différents services et différentes filiales du groupe.

Un événement de sensibilisation interne « *Handicap : la semaine de tous les défis !* », du 27 juin au 1^{er} juillet, a également été créé permettant aux collaborateurs du groupe de défier des champions en situation de handicap (Grégory Cuilleron en cuisine sur la thématique du goût, Christophe Durand en tennis de table pour tester l'agilité, Patrick Ripoche (chorégraphe en fauteuil) en danse pour le rythme et Yann Eon au billard pour la précision).

Dans le cadre du Club des DRH de Neuilly-sur-Seine, le groupe M6 a participé à l'organisation du 1^{er} forum « *Handicap et entreprises* » réunissant 59 exposants œuvrant pour l'insertion des personnes reconnues handicapées.

Par ailleurs, concernant l'égalité entre les hommes et les femmes, un plan d'action a été signé en 2011 garantissant notamment un accès identique à la formation et aux postes, fixant un objectif de réduction des écarts de rémunérations et des engagements en matière de conditions de travail.

I – 1. 1. 2. Des initiatives prometteuses de certaines chaînes

- La chaîne i>Télé**

La chaîne i>Télé a déclaré dans son rapport annuel que la diversité, dans toutes ses dimensions (diversité sociale, culturelle, ethnique...), constitue un axe important de sa gestion des ressources humaines. Pour cela, les recruteurs ont favorisé l'intégration de journalistes « issus des minorités visibles » (présentateurs, JRI, assistants d'édition, etc.). La chaîne précise que dans le cadre du Grand Match News, concours annuel organisé par i>Télé ouvert aux étudiants issus des écoles de journalisme, la chaîne a sélectionné un jeune diplômé issu de la diversité lui permettant dès septembre 2011 d'intégrer le service politique de la rédaction. i>Télé déclare également avoir recruté deux journalistes-présentatrices issues de la diversité en cours d'année 2011.

S'agissant de la parité homme/femme, la chaîne indique qu'au 31 décembre 2011 sur les 179 collaborateurs, 90 sont des hommes et 89 des femmes (sur 156 journalistes, la répartition est de 84 hommes et 72 femmes).

Enfin, concernant le handicap, la chaîne souligne qu'elle s'est activement associée à la mission Handicap mise en place par le groupe Canal+ et qu'elle a noué des contacts avec des écoles de journalisme pour favoriser en amont la formation de personnes en situation de handicap et accueillir des stagiaires dans de bonnes conditions.

Ainsi, le Conseil constate que i>Télé a porté à sa connaissance des éléments d'information précis démontrant une prise en compte de la diversité au niveau de la gestion des ressources humaines. Toutefois, il regrette que le groupe Canal+ n'ait pas jugé utile de communiquer des informations de même nature concernant la chaîne Canal+ alors que des initiatives et des plans d'actions semblent exister.

- **La chaîne Gulli**

Le Conseil relève avec satisfaction que dans le prolongement de la réflexion commune avec les responsables de la chaîne Gulli, le pôle TV de Lagardère Active a mis en place en février 2011 une commission diversité afin de mener et coordonner, en concertation avec les représentants du personnel, les opérations internes de sensibilisation à la diversité. Une première réunion de cette commission en mars 2011 a été consacrée aux moyens supplémentaires à mettre en œuvre pour mieux représenter la diversité de la société française au sein des activités du pôle TV et une deuxième réunion en mai a abouti à la décision de former les membres de cette commission auprès d'organismes référents. Les formations ont eu lieu au cours de l'été 2011 et l'une d'elles a été retenue comme particulièrement intéressante, notamment sur la question des comportements discriminatoires, des préjugés et des stéréotypes, et devant être proposée aux managers du pôle TV.

Le Conseil souhaite mettre particulièrement en évidence ces bonnes pratiques pour que les autres chaînes s'en inspirent à l'avenir.

I – 1. 2. Le respect des engagements pris au titre de l'exercice 2011 concernant les programmes

Les rapports se contentaient en 2010 de recenser les programmes diffusés au cours de l'année 2009 illustrant la représentation de la diversité à l'antenne. Ces énumérations de programmes, présentées de manière plus cohérente en 2011, témoignaient davantage d'une démarche organisée en vue d'améliorer la représentation de la diversité. En 2012, les rapports sont globalement plus structurés pour répondre point par point aux engagements pris devant le Conseil.

I – 1. 2. 1. Quelques initiatives sont particulièrement remarquables

- **La diversité des origines**

✓ **TF1**, qui est l'une des rares chaînes à avoir pris des engagements chiffrés de présence de personnages « vu comme non blancs » dans ses fictions, les a pour l'essentiel respectés.

Ainsi, 67 % des nouvelles séries françaises dont le pilote a été mis en production en 2011 comportaient un personnage récurrent « *vu comme non blanc* » pour un engagement de 60 %. S'agissant des téléfilms unitaires français mis en production en 2011, 57 % comportaient un personnage « *vu comme non blanc* » contre un engagement de 60 %. Ce très léger déficit est dû à l'annulation d'une production en cours de développement.

Par ailleurs, la totalité des conventions de développement « de textes » des fictions françaises signées en 2011 ont intégré une clause au sein de laquelle le producteur s'engage à proposer un casting comportant des comédiens représentant la diversité de la population française. La clause insérée à l'article « Acceptation du ou des scénarios » des conventions littéraires, était ainsi rédigée :

« Dans le cas où TF1 accepterait l'un et/ou l'autre des scénarios dialogués, le Contractant s'engage à remettre, dans les 3 (trois) mois de cette acceptation, le Dossier Littéraire (synopsis, séquenciers, scénarios dialogués) ainsi que les fiches d'explication des thèmes, des propositions de lieux de tournage et une proposition de casting comportant notamment des comédiens représentant la diversité de la population française. A réception de ces éléments, chacune des parties se prononcera sur la possibilité de produire le(s) téléfilm(s) à partir de ce(s) scénario(s) dialogué(s) ».

Enfin, le Conseil salue l'action de sensibilisation à la diversité menée par TF1 auprès du jeune public par le biais de plusieurs modules courts au sein des programmes jeunesse. Deux modules de vingt épisodes chacun ont été diffusés, il s'agit des programmes :

- *TFou de jeux* (20x2'30), module qui met en scène un jeu et un pays pour que les enfants découvrent les différentes cultures du monde ;
- *Cécile et Kévin* (20x1'30), module qui aborde les thèmes de la diversité et de la tolérance en permettant aux enfants de s'identifier aisément aux personnages.

✓ **Canal+** a proposé plusieurs documentaires s'inscrivant dans une démarche de rencontre et de partage permettant de briser certains préjugés ainsi que des documentaires dénonçant certaines dérives sectaires et excluantes (*Passe le périph d'abord, L'immigration aux frontières du droit, Islam antéchrist et jambon beurre...*). Canal+ a également initié en 2011 des programmes courts prônant l'intégration et la solidarité (Collection *Donne de la voi(e)x*). Enfin, Canal+ a pu s'illustrer en développant la participation de chroniqueurs, reporters et animateurs représentatifs de la diversité de la société française dans ses émissions diffusées dans les plages en clair (*La Matinale, Le Grand Journal, Le Newshow...*).

✓ **NRJ 12** a fourni dans son rapport des données chiffrées concernant la diversité des origines montrant l'implication de la chaîne dans la promotion de la diversité par les thèmes abordés et par la présence à l'antenne d'animateurs et de divers intervenants représentatifs de la diversité des origines.

Selon les données transmises, 32 % des présentateurs et animateurs de la chaîne en 2011 étaient représentatifs de la diversité des origines ; 100 % des émissions de télé-réalité commandées par la chaîne étaient ouvertes à la diversité et 27 % des participants l'incarnaient ; NRJ 12 détaille même par émission la part des invités ou des personnalités objets de reportages qui ont contribué à la représentation de la diversité à l'antenne en 2011 (33 % dans *En mode VIP* et 34 % dans *La Nuit nous appartient*).

NRJ 12 souligne enfin que 44 % des numéros de *Tellement Vrai* comportaient au moins un reportage ouvert à la diversité.

- ✓ **NT1** a participé, pour la première fois, au préfinancement d'une série de programmes courts intitulés *Mon frigo m'a dit* dans lesquels les acteurs incarnant un jeune couple peuvent tous les deux être perçus comme « non blancs ».
- ✓ **France 3** a poursuivi la diffusion de la série populaire *Plus belle la vie* qui est communément reconnue comme représentative de la diversité de la société française.

Par ailleurs, France Télévisions a proposé sur toutes ses chaînes une programmation spéciale en 2011, à l'occasion de l'année des Outre-mer. Plusieurs émissions ont été exceptionnellement réalisées depuis une collectivité ultramarine (*C'est au programme, Thalassa, Silence ça pousse...*), des documentaires ont mis en lumière des parcours de personnalités ultramarines et l'histoire de ces territoires (*Empreintes, Histoire des Dom-Tom...*), des événements ont été particulièrement mis en avant (*Hommage rendu à Aimé Césaire, Jeux du Pacifique...*).

- **Le handicap**

- ✓ **France 2** a consacré, en 2011, 138 reportages dans ses journaux télévisés au thème du handicap, France 3 en a proposé 79 et les rédactions régionales plus de 800. Par ailleurs, France 2 a mis à l'antenne une série humoristique d'un format court, intitulée *Vestiaires*, qui a permis d'aborder la question du handicap à un horaire bien exposé.
- ✓ **NRJ 12** s'est illustrée en 2011 en mettant à l'honneur le handicap au sein d'un des programmes particulièrement « identifiant » de son antenne auprès du public. En effet, le magazine *Tellement Vrai* a consacré une dizaine de numéros, multidiffusés, au quotidien de personnes en situation de handicap.
- ✓ **TMC** déclare avoir mené un travail d'information et de sensibilisation permanent en 2011 auprès des producteurs d'émissions propres à la chaîne afin que soient proposés des sujets offrant de la visibilité aux personnes handicapées. Ainsi, le magazine *Ma drôle de vie* a présenté la vie d'hommes et de femmes aux destins hors du commun dont plusieurs en situation de handicap.
- ✓ **Gulli** s'est encore illustrée en 2011 en proposant deux émissions autour du monde des personnes sourdes ou malentendantes :
 - *Fais-moi signe*, un programme d'apprentissage de la langue des signes conçu avec le soutien d'Emmanuelle Laborit. Ce programme est présenté par une animatrice malentendante qui reçoit à chaque fois un enfant non atteint de surdité pour lui apprendre la langue des signes ;
 - *A qui veut l'entendre*, un programme documentaire qui présente l'immersion d'un enfant non atteint de surdité dans une classe d'élèves malentendants.

- **La parité homme/femme**

TMC a privilégié en 2011 l'incarnation de ses principales émissions par des animatrices.

I – 1. 2. 2. Quelques insuffisances sont relevées

- Alors que **NRJ 12** avait pris l'engagement fort qu'en 2011 une part significative (au moins 20 %) des rôles (« premiers rôles » et « seconds rôles ») des fictions originales commandées soient interprétés par des comédiens perçus comme contribuant à la représentation de la diversité de la société française, sauf en cas de contradiction manifeste avec le sujet ou le contexte de la fiction considérée, le Conseil déplore que la chaîne n'ait produit ou coproduit aucune fiction originale en 2011 vidant de sens l'engagement pris.

A sa décharge, la chaîne rappelle dans son rapport, qu'elle a, en revanche, rediffusé en 2011 la série de fiction courte *Ça va pas être possible*, produite par NRJ 12, dans laquelle deux des trois rôles sont tenus par des acteurs représentatifs de la diversité des origines.

- **Les œuvres aidées dans le cadre du prix de la diversité France Télévisions éprouvent des difficultés à être développées et diffusées**

Les réalisateurs et producteurs primés en juin 2011, lors d'une cérémonie au ministère de la culture, présidée par le ministre, dans le cadre du prix de la diversité France Télévisions (en présence de la Commission images de la diversité Acsé/CNC) ont transmis au Conseil pour information une lettre adressée en octobre 2011 au président Rémy Pflimlin dans laquelle ils se plaignaient de l'enlisement de leurs projets de fictions.

Ce dernier a reçu les intéressés pour la signature d'une convention d'écriture permettant le paiement du prix attribué en juin mais rien de plus s'agissant d'une possible mise en production et encore moins d'un objectif de diffusion.

Cette problématique rejoue plus largement la difficulté pour les projets aidés par la Commission images de la diversité à être diffusés.

D'où la proposition dans le 2ème rapport du Conseil au Parlement et dans l'avis sur le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) de France Télévisions de fixer un objectif chiffré pour France Télévisions de diffusion de programmes aidés. Cette proposition n'a pas été retenue alors même qu'elle avait été jugée très pertinente par les représentants de France Télévisions lors d'une audition au Conseil.

Le groupe de travail diversité a entendu, le 20 janvier 2012, l'un des producteurs concernés, puis les représentants de l'Acsé et du CNC pour le compte de la commission images de la diversité.

Le président de cette commission a d'ailleurs souligné dans le rapport rendu en juin 2011, relatif à l'exercice 2010, l'absence d'implication des chaînes dans la mise à l'antenne des programmes aidés.

Ces auditions ont été suivies de celle de Mme Marie-Anne Bernard, Directrice RSE de France Télévisions devant l'Observatoire de la diversité et le groupe de travail diversité du Conseil le 15 mars 2012 à l'occasion de la présentation des engagements pour 2012 du groupe public.

La société France Télévisions a été invitée à reprendre l'engagement qui était initialement prévu dans l'avis sur le COM, dans le cadre de la délibération du Conseil au titre de ses engagements pour 2012.

Le Conseil regrette que cette initiative de France Télévisions particulièrement riche de promesses, se soit singularisée par la multiplication des errements. Alors que le Comité permanent de la diversité de France Télévisions avait porté ce projet avec détermination jusqu'à la remise officielle des prix au ministère de la culture, aucune autre structure de l'entreprise n'est venue prendre avec conviction le relai pour un accompagnement artistique des auteurs afin de favoriser le développement de leurs projets.

I - 2. Les résultats du baromètre en 2011

Le Conseil veille au respect par l'éditeur des engagements pris en application de la délibération, en se fondant notamment sur les résultats du baromètre de la diversité à la télévision établi par le Conseil, ainsi que sur les analyses complémentaires qu'il réalise.

I – 2. 1. Les résultats de la 4ème vague du baromètre

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a publié, le 10 novembre 2011, les résultats détaillés de la quatrième vague du baromètre de la diversité réalisée par l'IFOP.

Ces résultats correspondent à la semaine du 7 au 13 mai 2011.

I – 2. 1. 1. Constats globaux

- Constats globaux toutes chaînes confondues (15 chaînes gratuites de la TNT et Canal+) et tous genres de programmes considérés (hors publicité)**

Il ressort de cette 4^{ème} vague du baromètre de la diversité que, pour la première fois, le taux de personnes perçues comme « non blanches » s'établit à un niveau de 15 % alors qu'il oscillait entre 12 et 13 % sur les vagues précédentes.

Les données relatives à la parité homme/femme sont quant à elles strictement dans les mêmes proportions que lors des vagues précédentes avec une très nette sous représentation des femmes à la télévision (35 % des personnes indexées) au regard de leur poids démographique mesuré par l'INSEE (51 % de la population française).

S’agissant de la représentation des catégories socioprofessionnelles, les résultats de cette 4^{ème} vague confirment que ce sont essentiellement les CSP+ qui prennent la parole (81 % des personnes indexées parmi celles dont il a été possible de déterminer la CSP¹) alors qu’elles ne constituent que 19 % de la population française selon les données INSEE.

Enfin, le handicap demeure sur cette vague à un niveau de représentation marginal (0,6 % des personnes indexées).

- **Résultats obtenus dans les messages publicitaires diffusés sur TF1, France 2, France 3, C+, France 5 et M6**

La représentation de la diversité des origines est très en retrait dans les messages publicitaires par rapport à ce qui est constaté dans les programmes avec seulement 9 % de personnes perçues comme « non blanches ».

En revanche, la représentation de la parité homme/femme est beaucoup plus équilibrée avec 47 % de femmes et 53 % d’hommes.

Il en est de même s’agissant de la diversité des catégories professionnelles représentées avec 44 % de CSP+ (contre 19 % selon les données INSEE), 37 % d’inactifs (55 % de la population INSEE) et 16 % de CSP- (26 % INSEE).

Le handicap n’est pas représenté, sur la période considérée, dans les messages publicitaires indexés.

I – 2. 1. 2. Analyses détaillées

- **Détail des résultats globaux par critère selon les genres de programmes**

- ✓ **Diversité des origines**

Comme lors des vagues précédentes, la diversité des origines demeure davantage représentée dans les divertissements avec 20 % des personnes indexées perçues comme « non blanches » sur la 4^{ème} vague du baromètre (rappel : pour une moyenne de 15 % tous genres de programmes confondus).

Les autres genres (fiction, magazine, documentaire et sport) sont dans la moyenne et à un niveau supérieur à ceux enregistrés sur les vagues précédentes.

L’information, quant à elle, marque le pas.

¹ Il n’a été possible de renseigner la CSP que pour 2/3 des personnes indexées (hors publicité).

✓ Parité homme/femme

La sous représentation des femmes à la télévision (35 % des personnes indexées) au regard de leur poids démographique mesuré par l'INSEE (51 % de la population française) est une constante quel que soit le genre de programme.

Une analyse plus affinée permet de relever de meilleurs résultats sur des sous-genres : 41 % des « personnages principaux » dans les fictions et 46 % des « héros » (présentatrices) dans l'information sont des femmes.

✓ Catégories socioprofessionnelles

La fiction demeure le genre le plus ouvert à la représentation de la diversité des catégories socioprofessionnelles.

✓ Handicap

La représentation du handicap est globalement très rare (115 personnes perçues comme « handicapées » sur plus de 24 069 personnes indexées au cours de la semaine du 7 au 13 mai 2011) et les quelques exemples recensés se trouvent principalement dans la fiction (46 personnes indexées).

• Détail des résultats globaux selon les chaînes

✓ Diversité des origines

Sept chaînes présentent des résultats supérieurs à la moyenne globale qui est de 15 % de personnes perçues comme « non blanches ». Il s'agit des chaînes suivantes : **Direct Star** (28 %), **TMC** (20 %), **M6** (19 %), **Gulli**, **NRJ 12**, **France 5** (18 %) et **Canal +** (16 %).

Les autres chaînes présentent des résultats en dessous de la moyenne : **TF1**, **France 2** et **France 4** (13 %), **France 3** (12 %), **W9** (11 %), **I>Télé** (10 %), **Direct 8**, **NT1** et **BFM TV** (9 %).

✓ Parité homme/femme

Seules quatre chaînes donnent à voir sur la période étudiée plus de 40 % de femmes : **NT1** (44 %), **M6** (43 %), **W9** et **TMC** (42 %).

✓ Catégories socioprofessionnelles

NT1 apparaît comme la chaîne qui a donné à voir sur la semaine étudiée la représentation de la diversité des catégories socioprofessionnelles la plus équilibrée (51 % de CSP+, 20 % de CSP- et 28 % d'inactifs). Suivent les chaînes **Gulli**, **W9**, **TMC**, **M6**, **NRJ 12** et **M6**.

✓ Handicap

La représentation du handicap a particulièrement été mise en avant sur **Gulli** avec 3 % de personnes perçues comme handicapées. Suivent les chaînes **TF1**, **France 4**, **France 5** et **NT1** avec 1 %.

I – 2. 1. 3. Données complémentaires

• Examen complémentaire de la représentation de la diversité sur France Ô

Le Conseil a souhaité disposer de données complémentaires concernant **France Ô** qui depuis juillet 2010 est désormais diffusée sur l'ensemble du territoire en télévision numérique hertzienne. Une analyse a donc été réalisée par les services du Conseil. Les résultats de France Ô sont dans des proportions très proches de la moyenne des autres chaînes avec une représentation de la parité nettement en faveur des hommes avec 60 % contre 40 % de femmes, une représentation dominante des CSP+ (81 %) et une représentation marginale du handicap avec 0,3 % de personnes perçues comme handicapées.

S'agissant de la diversité des origines, France Ô présente un taux de personnes perçues comme « non blanches » de 43 % sur la semaine étudiée.

• Analyse complémentaire d'un mois de fictions françaises sur les chaînes « historiques »

Une analyse complémentaire d'un mois de fictions françaises sur les chaînes « historiques » a été réalisée par les services du Conseil et confirme une représentation de la diversité des origines à hauteur de 15% de personnes perçues comme non blanches.

I – 2. 2. Résultats de la 5ème vague du baromètre réalisée à partir des programmes diffusés entre le 1er et le 7 octobre 2011 et perspectives

La cinquième vague du baromètre de la diversité, réalisée à partir des programmes diffusés du 1er au 7 octobre 2011, a permis une analyse ciblée sur les fictions audiovisuelles françaises inédites.

Le Conseil et son Observatoire ont insisté auprès des différentes chaînes au cours des trois dernières années sur la nécessité que la fiction française soit un axe prioritaire de travail avec l'ensemble des intervenants dans la chaîne de la création audiovisuelle pour mieux refléter la diversité de la société française en considérant qu'il s'agit d'un genre de programme à forte capacité d'identification et susceptible au travers des histoires racontées d'éveiller chacun aux différences comme source d'enrichissement.

Après avoir constaté des résultats très encourageants pour le mois de mai 2011, les résultats de la 5ème vague les confirment concernant la diversité des origines avec le même taux de 15 % de personnages perçus comme « non blancs ».

Ces résultats constituent la preuve que même pour un genre lourd à produire des évolutions sont possibles dans des délais assez courts. Les diffuseurs et producteurs doivent s'inspirer de cet exemple afin que les mêmes tendances puissent se vérifier s'agissant des documentaires, des magazines et des divertissements. Pour les programmes d'information, s'il est évident que les rédactions sont dépendantes des acteurs de l'actualité, il est impératif que pour la présentation des éditions, la réalisation des reportages et le choix des intervenants au titre de témoins et d'experts l'effort soit permanent et massif pour donner quelques résultats perceptibles.

Le baromètre constitue, à l'évidence, un outil d'analyse fiable qui permet d'avoir à intervalles réguliers des mesures qui, mises en perspective, peuvent donner une dynamique statistique. Les évolutions sont mises en lumière et des analyses complémentaires viennent donner des éléments explicatifs sur les tendances observées notamment en termes qualitatifs, en identifiant les pratiques selon les chaînes.

Pour la fiction audiovisuelle française inédite, par exemple, la 5ème vague du baromètre permet de relever que les chaînes historiques sont les seules à en être à l'origine et que c'est essentiellement dans des fictions courtes récurrentes, exposées entre 20 heures et 21 heures, qui rencontrent d'ailleurs des succès d'audience, que la diversité est la mieux représentée.

I – 2. 3. La reconduction du baromètre pour trois ans

La 5ème vague du baromètre constitue la dernière prévue dans le cadre du marché confié en 2009 à la société IFOP. Le Conseil, convaincu de l'intérêt manifeste de disposer à l'avenir de données comparables pour apprécier quantitativement la représentation de la diversité sur les écrans, a décidé, lors de sa réunion plénière du 6 juillet 2011, de reconduire le baromètre et de lancer, à cet effet, un nouvel appel d'offres.

I – 2. 3. 1. Un baromètre quelque peu aménagé

Au regard des enseignements tirés, des besoins nés depuis 2009 et après consultation de l'Observatoire de la diversité, des adaptations sont apparues nécessaires.

Le Conseil, réuni en assemblée plénière le 7 février 2012, a pris les décisions suivantes :

- Le périmètre des chaînes concernées**

En plus des chaînes actuellement indexées (TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Canal+, W9, France 4, BFM TV, NRJ 12, I>Télé, Gulli, Direct Star, TMC, Direct 8 et NT1), il est décidé d'ajouter France Ô, dont la diffusion est nationale depuis l'été 2010. Pour mémoire, la chaîne a toutefois été indexée par les services du Conseil lors des 3ème et 4ème vagues.

D'autres chaînes hertziennes gratuites en haute définition, dont le lancement est prévu en fin d'année 2012, pourraient être indexées à l'avenir.

- **La périodicité de réalisation du baromètre**

Il est décidé de ne réaliser qu'une étude par an au lieu de deux comme aujourd'hui. En effet, il s'est avéré que la seconde vague annuelle était plus difficile à utiliser par les chaînes comme indicateur de suivi pour faire évoluer leur programmation.

- **La durée de la période de référence et les tranches horaires indexées**

L'étude annuelle concernera deux semaines consécutives de programmes. Les tranches horaires sont confirmées : 17h-23h et les programmes d'information de la mi-journée.

- **L'indexation de la publicité**

Le contenu des messages publicitaires ne relève pas de la maîtrise éditoriale des chaînes, il est donc décidé de ne plus indexer la publicité.

- **Les critères indexés**

Il est décidé de conserver les quatre critères d'indexation actuels : l'origine perçue, le genre, la catégorie socioprofessionnelle et le handicap.

I – 2. 3. 2. Le choix d'un nouveau prestataire après appel d'offres

Après appel d'offres, un nouveau prestataire a été retenu, il s'agit de la société TNS SOFRES. L'avis d'attribution du marché a été publié le 9 juin 2012 au JOUE et au BOAMP après avoir été notifié à la société retenue le 23 mai 2012.

TNS SOFRES a fait une proposition qui témoigne d'une bonne connaissance de l'action du Conseil et de ses besoins.

Pour la bonne réalisation des opérations d'indexation, TNS propose de développer une interface de suivi spécifique pour mieux contrôler la création des enregistrements et éviter les erreurs de saisie.

TNS prévoit de former une équipe de 30 enquêteurs pour avoir une équipe quotidienne de 20 personnes. La société propose, en outre, qu'une équipe de gestion du projet au sein de son département média coordonne l'équipe de terrain et l'équipe de traitement des données.

Une sixième vague du baromètre sera donc réalisée avant la fin de l'année par TNS SOFRES.

I – 3. Les engagements pris par les éditeurs pour 2012

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a adopté, lors de sa réunion plénière du 10 novembre 2009, après consultation des chaînes et en vertu de l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986, une délibération tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal+. Cette délibération détermine notamment le cadre des engagements que doit prendre annuellement, auprès du Conseil, chaque éditeur.

Les éditeurs privés ainsi que France Télévisions doivent proposer chaque année au Conseil, avant le 30 novembre, les engagements au titre de l'année suivante.

I – 3. 1. Le contenu des propositions d'engagements reçues pour 2012

Il ressort des lettres des chaînes que, comme l'année passée, les engagements proposés relatifs à la diffusion ne sont généralement pas chiffrés. Ils s'apparentent *a minima* à une clause de non-recul par rapport à la situation telle qu'elle a été observée dans le dernier baromètre du Conseil. La plupart des chaînes se contentent de reconduire les engagements de 2011.

Les diffuseurs qui ont proposé en 2011 des engagements relatifs aux programmes commandés (**NRJ 12** et **TF1**) reformulent les mêmes types d'engagements.

Tous les diffuseurs, à l'exception des chaînes d'information, ont pris l'engagement de proposer aux producteurs l'introduction d'une clause de sensibilisation à la diversité dans les contrats de commande de programmes. Toutes les chaînes se sont également engagées à réaliser des actions régulières de sensibilisation de la rédaction et des responsables de la programmation sur la nécessité d'améliorer la représentation de la diversité de la société française dans les programmes mis à l'antenne.

Le groupe France Télévisions fait état de sa candidature au Label Diversité.

I – 3. 1. 1. TF1 présente les initiatives les plus structurées et ambitieuses

- TF1 s'engage à ce que 60% des épisodes de fiction française, destinés à être diffusés en première partie de soirée, mis en production en 2012 comportent au moins un personnage « *vu comme non blanc* » alors que l'engagement 2011 ne concernait que les pilotes des nouvelles séries françaises ;

- Alors que TF1 s'était engagée à ce que 60% des téléfilms unitaires français mis en production en 2011 comportent un personnage « *vu comme non blanc* »², pour 2012, TF1 s'engage à ce que 100% des nouveaux formats de fictions françaises dont la durée est inférieure à 30 minutes, mis en production cette année, comportent au moins un personnage « *vu comme non blanc* ». Cet engagement correspond à une volonté de la chaîne de développer des fictions d'un format court pour une diffusion à des horaires bien exposés.
- Dans le prolongement des initiatives prises en 2011, TF1 s'engage à ce qu'en 2012 tous les nouveaux managers suivent une journée de formation dont l'intitulé sera « Manager la Diversité » et que, sur la base du volontariat, une journée de formation sur la Diversité soit proposée à tous les collaborateurs du groupe TF1 qui le souhaitent.

I – 3. 1. 2. Les autres chaînes reconduisent quasiment à l'identique leurs engagements 2011 avec quelques ajustements

- **BFM TV** reconduit ses engagements 2011 et s'appuiera en 2012 sur l'Observatoire interne créé en 2011 et les mesures (sur le modèle du baromètre du CSA) qu'il réalisera pour sensibiliser les équipes. Le comité d'éthique de la chaîne sera invité à se prononcer sur la représentation de la diversité à l'antenne lors d'une réunion annuelle. BFM TV ajoute qu'un nouveau responsable « diversité-handicap » sera nommé et sera chargé de coordonner les efforts entrepris et d'organiser des relations régulières avec les responsables de l'information. Enfin, BFM TV prend l'engagement de continuer à soutenir les initiatives des écoles de journalisme promouvant l'égalité des chances et à entretenir des liens étroits avec le club Averroès ;
- **NRJ 12** s'engage à élaborer et publier à l'attention de tous ses collaborateurs une note de sensibilisation à la diversité. La chaîne reconduit son engagement que 20% des rôles des fictions originales commandées en 2012 soient interprétés par des comédiens perçus comme contribuant à la représentation de la diversité ;
- **M6** et **W9** s'engagent à reconduire les engagements 2011 et indiquent qu'en 2012 « *la représentation du handicap pourrait être intégrée de manière plus régulière aux contenus des programmes tout au long de l'année* » ;
- **Gulli** s'engage à ce que la commission diversité interne au groupe Lagardère, créée en 2011, poursuive son action en concertation avec les représentants du personnel. En 2012, Gulli s'engage particulièrement à veiller à la parité des animateurs dans les nouvelles productions qu'elle initie ;
- **Direct 8** et **Direct Star**, mis en garde en 2011 pour ne pas avoir tenu leur engagement d'élaborer une charte d'éthique professionnelle, l'ont finalement adoptée et s'engagent à ce que les équipes de direction et les différents responsables veillent à sa bonne application en 2012 ;

² Les responsables de la chaîne ont indiqué que le décalage de mise en production d'un unitaire n'avait pas permis d'atteindre cet objectif (57% contre 60%).

- **NT1** reconduit les mêmes engagements qu'en 2011 et ajoute l'engagement d'offrir aux personnes handicapées une visibilité au sein de ses programmes de flux ;
- **i>Télé** reconduit ses engagements de 2011 et s'engage en plus en 2012 à faire ses meilleurs efforts pour favoriser la représentation de la diversité des catégories socioprofessionnelles au sein des sujets d'actualité française.

I – 3. 1. 3. Un effort tout particulier de France Télévisions concernant la représentation du handicap

Les engagements de France Télévisions insistent sur la candidature du groupe au Label diversité qui implique d'exposer avec précision la stratégie globale du groupe en faveur de la diversité, de définir des axes stratégiques et des plans d'actions tout au long de l'année 2012.

Concernant les engagements liés plus directement à l'antenne, France Télévisions indique que le répertoire, annoncé dans le cadre des engagements 2011, de nouveaux experts représentatifs de la diversité appelés à intervenir sur les différentes chaînes, sera constitué à la rentrée de septembre 2012. Les « castings » visant à recruter de nouveaux visages pour les animateurs et chroniqueurs des émissions, initiés en 2011, seront reconduits en 2012. France Télévisions s'engage également à veiller avec les producteurs à la banalisation de la diversité dans les scénarios retenus par les unités fiction et le choix des personnages.

Un effort tout particulier sera fait concernant la représentation du handicap.

La série humoristique « *Vestiaires* », diffusée en 2011 sur France 2 (25 épisodes de 2 minutes), qui met en scène des personnes handicapées dans les vestiaires d'une salle de sport, écrite et réalisée par des auteurs eux-mêmes en situation de handicap, connaîtra une deuxième saison.

Une nouvelle série intitulée « *Caïn* », en cours de tournage, sera diffusée sur France 2 en 2012. Elle mettra en scène un commissaire de police en fauteuil roulant.

La rédaction de France 2 confirmera son implication dans le traitement du handicap dans les journaux télévisés de 13 heures et de 20 heures (138 reportages sur le thème du handicap ont été diffusés en 2011).

France 4 s'engage pour sa part à proposer en 2012 une « série du réel » intitulée « *Dans la peau d'un handicapé* » en quatre épisodes de soixante minutes pour changer le regard sur le handicap.

Le réseau **Outremer Première** s'engage à poursuivre sa stratégie volontariste en faveur du handicap notamment avec le magazine « *Papiyon volé* » diffusé aux Antilles et en Guyane ou la mobilisation régulière de Nouvelle Calédonie Première autour du travail des personnes handicapées.

Enfin, France Télévisions s'engage à ce que la direction des sports coopère avec les associations représentatives des personnes handicapées pour offrir la meilleure couverture possible aux Jeux paralympiques de Londres d'août 2012.

I – 3. 2. Les engagements complémentaires négociés avec les chaînes

Lors de l'assemblée plénière du 14 février 2012, les engagements reçus des chaînes gratuites de la TNT et de Canal + ont été examinés. Il a été décidé d'auditionner en groupe de travail « diversité » et en présence des membres de l'Observatoire de la diversité, plusieurs chaînes pour obtenir des engagements complémentaires.

Ces auditions ont eu lieu en mars 2012.

Il ressort de ces auditions que les engagements complémentaires suivants ont été pris.

I – 3. 2. 1. Concernant les ressources humaines

France Télévisions a pris l'engagement de conclure 150 contrats en alternance en 2012 dont au moins 50 avec des jeunes issus de la diversité.

TF1 a accepté d'intégrer aux engagements 2012 les éléments précis contenus dans le document remis intitulé « démarche diversité », notamment celui de former, en 2012, 25% des effectifs à la diversité (91 managers et 240 journalistes, monteurs et documentalistes).

Gulli s'est engagé sur le nombre de personnes qui seront formées à la diversité en 2012 (18 personnes, représentant un quart du pôle télévision, formées en 2012 par Biosens).

NRJ 12 a décidé de désigner un responsable diversité au sein de la chaîne pour mettre en œuvre une stratégie en faveur de la diversité et définir des objectifs clairement identifiés.

I – 3. 2. 2. Concernant les programmes

France Télévisions a pris l'engagement de proposer plus de diffusions en première partie de soirée de programmes aidés par la commission « images de la diversité » commune au CNC et à l'Acsé³ en 2012 qu'en 2010.

Le groupe **M6** a pris l'engagement pour la chaîne M6 de veiller à faire appel à plus de femmes en qualité d'expertes dans les magazines et pour W9 celui de donner une place plus importante aux musiques urbaines et de promouvoir de jeunes artistes français représentatifs de la diversité de la société à l'antenne.

³ En 2010, 4 programmes labellisés diversité sur 119 ont trouvé une fenêtre de diffusion sur les antennes de France Télévisions. Le Conseil avait demandé d'en faire un objectif chiffré dans le COM.

Gulli s'est engagé à ce que 100% des contrats de commande de programmes intègrent une clause relative à la diversité et, s'agissant des animatrices de la chaîne, qu'elles soient plus nombreuses à l'antenne en 2012 qu'en 2011.

NRJ 12 a pris l'engagement d'intégrer systématiquement dans ses contrats de commande une clause relative à la diversité.

S'agissant de **Canal +**, aucun engagement ferme supplémentaire n'a été pris. Toutefois, il ressort de l'audition de M. Rodolphe Belmer qu'il pourrait être retenu l'engagement qu'une ou plusieurs personnes représentatives de la diversité soit systématiquement présente dans chaque émission comme animateur, chroniqueur ou invité.

I – 3. 3. La proposition d'un engagement supplémentaire commun à toutes les chaînes

Avant d'adresser à ces chaînes une lettre en retour pour accepter les engagements 2012 tels que complétés lors des auditions, il a été décidé de demander aux chaînes concernées par la délibération du 10 novembre 2009 un engagement commun supplémentaire consistant en la diffusion, à la rentrée de septembre 2012, d'une communication spécifique sur le thème de la diversité.

I – 3. 3. 1. La réalisation d'un message de promotion de la diversité

Chaque chaîne est ainsi invitée à réaliser un message⁴ d'engagement à promouvoir en 2012-2013 sur son antenne la diversité de la société française avec encore plus de volontarisme que par le passé.

Ce message d'une durée d'environ 30 secondes pourrait être diffusé avant la fin de l'année 2012 pendant 15 jours, au moins 6 fois par jour, dont au moins une fois entre 18h et 22h.

Cette proposition a été soumise aux chaînes concernées par la délibération du 10 novembre 2009 lors d'une réunion le 22 juin 2012.

I – 3. 3. 2. La valorisation des programmes reflétant la diversité

A l'issue de cette première réunion de présentation, les chaînes ont d'abord souligné la nécessité de disposer d'un peu plus de temps pour concevoir un message de promotion de la diversité et pour travailler ensemble sur la forme qu'il pourrait prendre. Certains représentants de chaînes ont avancé l'idée de substituer à un tel message l'engagement, sur une période donnée commune à l'ensemble des chaînes, de mettre particulièrement en valeur les programmes répondant à l'objectif de mieux refléter la diversité de la société française.

⁴

Une initiative commune à l'ensemble ou à plusieurs de ces chaînes pourrait également être acceptée.

Le Conseil, qui va relancer les chaînes dans les meilleurs délais, les encourage les à combiner les deux initiatives:

- réaliser d'une part un message à l'attention des téléspectateurs pour les informer de leur prise de conscience du rôle sociétal qu'elles ont pour mieux représenter la société dans sa diversité;
- mettre d'autre part particulièrement en valeur dans leurs grilles les programmes reflétant la diversité de la société française.

II. L'action du Conseil et de son Observatoire de la diversité

Au cours de la dernière année, le Conseil a mené des actions ciblées pour remédier à des sous représentations chroniques de certaines catégories de populations à la télévision. Le handicap est presque absent des écrans et le Conseil, à l'approche des Jeux paralympiques de Londres, a décidé, avec l'appui du Défenseur des droits, de mobiliser les chaînes autour de cet événement majeur du handisport. En suivant au plus près ces jeux, les diffuseurs pourraient aisément remédier à un déficit inacceptable de représentation du handicap tout en prônant des valeurs exemplaires. Quant à la parité entre les hommes et les femmes, alors qu'elle est une évidence statistique dans la société, elle reste un objectif à atteindre pour les chaînes. Cet objectif quantitatif se double d'un objectif qualitatif en termes d'images des femmes dans les médias. Le Conseil s'est associé à plusieurs initiatives nationales et internationales en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les médias audiovisuels.

Le Conseil s'est aussi attaché au cours de l'année à prendre en compte la diversité dès la phase de sélection des nouvelles chaînes hertziennes et à introduire dans les conventions d'opérateurs radiophoniques des dispositions spécifiques à la promotion de la diversité.

Il a continué également, au cours de l'année écoulée, de lutter contre les préjugés et les stéréotypes dévalorisants en intervenant auprès des éditeurs en cas de manquement.

Enfin, le Conseil a souhaité disposer de données relatives à la perception par le public de la diversité sur les médias audiovisuels. Il a commandé, à cet effet, un sondage.

II - 1. Des initiatives ciblées pour remédier à l'absence de parité entre les hommes et les femmes et à la sous représentation chronique du handicap

Dans les deux cas, le Conseil dispose d'une base juridique qui lui permet de mener des actions auprès des diffuseurs avec détermination. Au cours de l'année écoulée, il a souhaité donner encore plus d'ampleur à ses initiatives en s'associant à d'autres institutions.

II - 1. 1. Encouragement à l'égalité entre les hommes et les femmes en coopération avec d'autres institutions

II – 1. 1. 1. Les fondements juridiques de l'action du Conseil

La loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication modifiée et complétée comprend plusieurs articles sur lesquels le Conseil supérieur de l'audiovisuel peut s'appuyer pour encourager une juste représentation de la parité hommes-femmes, lutter contre les discriminations en raison du sexe et combattre les violences faites aux femmes.

C'est ainsi que l'article 3-1 de cette loi dispose que :

« [...] *Le Conseil supérieur de l'audiovisuel contribue aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations dans le domaine de la communication audiovisuelle. Il veille, notamment, auprès des éditeurs de services de communication audiovisuelle, compte tenu de la nature de leurs programmes, à ce que la programmation reflète la diversité de la société française et contribue notamment au rayonnement de la France d'outre-mer. Il rend compte chaque année au Parlement des actions des éditeurs de services de télévision en matière de programmation reflétant la diversité de la société française et propose les mesures adaptées pour améliorer l'effectivité de cette diversité dans tous les genres de programmes [...]* ».

Par ailleurs, aux termes de l'article 15 du même texte,

« [...] *Il veille enfin à ce que les programmes mis à disposition du public par un service de communication audiovisuelle ne contiennent aucune incitation à la haine ou à la violence pour des raisons de race, de sexe, de mœurs, de religion ou de nationalité [...]* ».

En outre, la loi du 9 juillet 2010 est venue modifier la loi du 30 septembre 1986, notamment ses articles 42 et 48-1, afin de permettre aux associations de défense des droits des femmes de saisir le Conseil supérieur de l'audiovisuel de demandes tendant à ce qu'il engage une procédure de mise en demeure contre les diffuseurs privés ou publics en cas de violences faites aux femmes ou de discrimination fondée sur le sexe.

Enfin, l'article 43-11 de la loi du 30 septembre 1986 prévoit désormais que les chaînes publiques « *mettent en œuvre des actions en faveur de la cohésion sociale, de la diversité culturelle, de la lutte contre les discriminations, les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes, les violences commises au sein du couple et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Elles proposent une programmation reflétant la diversité de la société française [...]* ».

II – 1. 1. 2. Actions du Conseil pour lutter contre les discriminations et les violences faites aux femmes

Sur le fondement de la délibération du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal + plusieurs chaînes prennent chaque année des engagements spécifiques en matière de représentation de la parité hommes-femmes.

Dans le cadre du baromètre de la diversité, des données relatives au sexe sont disponibles et permettent de constater que la sous-représentation des femmes à la télévision (environ 35% des intervenants) par rapport à leur poids dans la société française (51% de la population) est une constante dans chacune des cinq vagues. De surcroît, les femmes incarnent très majoritairement des seconds rôles. Ces résultats globaux cachent toutefois quelques contre-exemples de chaînes plus vertueuses.

En janvier 2012, le Conseil a remis à la Commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale son premier rapport sur l'application des articles 27-1 et 28 de la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites aux femmes.

Ce bilan témoigne du fait que les associations de défense des droits des femmes ont utilisé la faculté qui leur est offerte de saisir le Conseil, faculté dont elles disposaient d'ailleurs antérieurement à la consécration législative qui en a été faite par la loi du 9 juillet 2010. Elles ont utilisé cette possibilité afin de contester des propos tenus sur les stations de radio remettant selon elles en cause la gravité d'actes d'agressions sexuelles commis envers les femmes.

Ce bilan témoigne également du fait que le Conseil dispose d'outils efficaces pour agir en cas de discriminations et de violences faites aux femmes et qu'il se fonde le plus souvent sur le principe de respect de la personne humaine.

Les possibilités larges de saisines du Conseil par tout téléspectateur ou association, ainsi que la possibilité pour l'instance de s'autosaisir permettent l'exercice d'une responsabilité sociale collective dans la lutte contre les violences et les discriminations faites aux femmes, seule à même de faire reculer la propagation de stéréotypes, de préjugés et de violences.

II – 1. 1. 3. Partenariat avec la Commission sur l'image des femmes dans les médias

En septembre 2008, la Commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias, présidée par Michèle Reiser, qui était alors membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel, avait remis un rapport qui soulignait la sous-représentation des femmes, souvent confinées dans des rôles de mères de famille, de victimes ou de témoins.

Ainsi, en 2008 à la télévision, le pourcentage de femmes interrogées était de 31 % contre 52 % pour les hommes, le nombre de prises de parole était de 37 % pour les femmes contre 63 % pour les hommes et le temps moyen de parole de 9 secondes pour les femmes et de 12 secondes pour les hommes, soit 25 % de temps en moins pour les femmes.

Le 13 octobre 2010, les représentants des médias (presse, radio et télévision) ont signé un accord d'autorégulation avec Nadine Morano, en présence de membres du CSA, qui vise à améliorer l'image des femmes et à favoriser leur présence dans les médias (Cf. texte de l'acte d'engagement en annexe).

D'une part, les médias s'engagent à accroître l'intervention de femmes sur les plateaux, les ondes et dans les journaux. D'autre part, ils favoriseront l'intervention, dans leurs émissions ou colonnes, de femmes expertes. La Commission accompagnera les médias dans cette démarche en leur proposant notamment un vivier d'experts au féminin. Un bilan sur les avancées observées sera rendu annuellement.

Le jeudi 26 mai 2011, la ministre des solidarités et de la cohésion sociale a installé la commission sur l'image des femmes dans les médias, présidée par Michèle Reiser.

Sa création par voie d'arrêté, en date du 24 mai 2011, paru au Journal officiel du 25 mai et son rattachement au ministre en charge des droits des femmes, marque l'engagement des pouvoirs publics sur ces questions et la préoccupation d'inscrire la lutte contre les stéréotypes dans la durée.

Les missions de la commission sont clairement définies : proposer une méthodologie et des indicateurs de suivi de l'image des femmes dans les médias, veiller à l'observation et au suivi de la représentation des femmes et engager une démarche d'autorégulation avec l'ensemble des responsables des médias.

Son action s'inscrit en cohérence avec l'objectif de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes lancé par le ministère en matière d'égalité : actions de sensibilisation des jeunes, prévues dans le 3e plan de lutte contre les violences ; approche des systèmes de représentation à l'œuvre dans le monde du travail concernant le rôle des hommes et des femmes, portée à l'occasion des travaux de la conférence sur le partage des responsabilités professionnelles et familiales ; mesures contre les inégalités fondées sur les stéréotypes de genre figurant dans le plan d'actions interministériel sur l'égalité entre les hommes et les femmes...

La commission, dont les membres sont nommés pour trois ans, est composée de quinze personnalités qualifiées : Michèle Reiser présidente ; Malek Boutih ; Pascal Charvet ; Sylvie Cromer ; Adélaïde de Clermont-Tonnerre ; Mercedes Erra ; Isabelle Falque-Pierrotin ; Emmanuel Gabla (membre du CSA) ; Bruno Gaccio ; Brigitte Grésy, Marianne Lamour ; Eric Macé ; Frédéric Taddei ; Jiann-Yuh Wang et Linda Weil-Curiel (arrêté du 26 mai 2011 relatif à la composition de la Commission sur l'image des femmes dans les médias paru au Journal officiel du 27 mai).

Le 7 décembre 2011, la commission sur l'image des femmes dans les médias a organisé un colloque à l'occasion de la remise de son rapport annuel « *Les expertes : bilan d'un an d'autorégulation* ». Le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, Michel Boyon, a prononcé le discours de clôture de ce colloque.

II – 1. 1. 4. Déclaration du REFRAM sur l'égalité entre hommes et femmes dans les médias audiovisuels

Les 26 institutions membres du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias, dont le Conseil supérieur de l'audiovisuel, ont adopté le 19 septembre 2011 à Bruxelles une déclaration sur l'égalité entre hommes et femmes dans les médias audiovisuels (Cf. texte en annexe).

Cet engagement s'inscrit dans le prolongement des débats intervenus lors de la 2^{ème} conférence des présidents autour de l'étude comparative des initiatives des régulateurs en matière d'égalité hommes-femmes réalisée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel de la Communauté française de Belgique sur la base des éléments fournis par les membres du réseau.

Par ce texte, les régulateurs du REFRAM encouragent l'ensemble des acteurs concernés par les médias professionnels et non-professionnels, à accorder à l'égalité hommes-femmes dans les médias une place significative et à adopter des mesures en vue de réaliser cet objectif. Dans cette optique, les régulateurs du REFRAM veilleront notamment à sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux de l'égalité et à favoriser l'accès égalitaire des femmes aux médias audiovisuels et particulièrement aux fonctions dirigeantes.

II. 1.2. Actions du Conseil pour une meilleure représentation du handicap et initiative commune avec le Défenseur des droits

II – 1. 2. 1. Rappel de l'action du Conseil

Le Conseil mène une action volontariste de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations en privilégiant quatre axes : l'origine perçue, la parité homme/femme, la catégorie socioprofessionnelle et le handicap.

A ce titre, le baromètre de la diversité recense sur une semaine chaque semestre ce que donnent à voir les chaînes hertziennes gratuites et Canal+. Le constat est que la représentation du handicap est rare à la télévision même si des résultats constants à la hausse sont enregistrés vague après vague (0.3% en vague 1 et 0.6% en vague 4).

Par ailleurs, dans le cadre des engagements annuels que les chaînes sont désormais obligées de prendre en vertu de la délibération du Conseil du 10 novembre 2009, des objectifs d'amélioration de la représentation du handicap sont fixés. C'est ainsi que des résultats encourageants ont notamment été enregistrés en 2011 et que de nouveaux engagements volontaristes sont formulés pour 2012.

Ces nouveaux engagements répondent à la demande insistant du Conseil et de son Observatoire de la diversité, exprimée lors de sa conférence de presse du 7 juillet 2011 à l'occasion de la remise du 2^{ème} rapport diversité du CSA au Parlement, de donner une impulsion en 2012 pour une meilleure visibilité des personnes en situation de handicap (que ces dernières interviennent au titre de leur handicap ou de manière indifférenciée pour témoigner sur divers sujets du quotidien).

L'un des membres de l'Observatoire et ancien président de la HALDE, M. Eric Molinié, a ainsi pu expressément demander lors de la conférence de presse du 7 juillet 2011 que les cérémonies d'ouverture et de clôture des prochains Jeux paralympiques soient intégralement diffusées sur une antenne nationale à un horaire approprié.

Pour répondre à cette demande, dans le cadre de ses engagements pour 2012, France Télévisions a pris des engagements particulièrement intéressants pour mieux représenter le handicap dans les différents genres de programmes. Quelques engagements ont également été pris concernant spécifiquement la couverture des Jeux paralympiques.

II – 1. 2. 2. Une action ciblée concernant les Jeux paralympiques

- **Eléments de contexte**

Les XIV^e Jeux paralympiques se sont déroulés à Londres du 29 août au 9 septembre 2012.

Pour la première fois depuis les Jeux paralympiques de l'été 2000, les athlètes atteints d'un handicap mental ont été autorisés à participer.

Vingt catégories sportives étaient présentes aux Jeux de 2012 : le tir à l'arc, l'athlétisme, la boccia, le cyclisme, les sports équestres, le football à cinq, le football à sept, la goal-ball, le judo, la force athlétique, l'aviron, la voile, le tir, la natation, le tennis de table, le volleyball, le basketball, l'escrime, le rugby et le tennis.

Par lettre du 24 janvier 2012, M. Dominique Baudis, Défenseur des droits, a indiqué au Conseil que des réunions de travail avec MM. Gérard Masson, président de la Fédération HandiSport et du Comité Paralympique et Sportif Français, et Yves Foucault, président de la Fédération Française du Sport adapté ont permis d'aborder les questions de discrimination dans la pratique sportive des personnes en situation de handicap et que c'est à cette occasion que la nécessité d'améliorer la couverture médiatique des Jeux paralympiques a été évoquée.

Ainsi, Mme Maryvonne Lyazid, en charge de la mission « discriminations et promotion de l'égalité » auprès du Défenseur des droits, a été chargée de se rapprocher de Rachid Arhab et Alain Méar, les deux Conseillers en charge de la diversité au sein du Conseil, pour préparer une réunion sous la présidence commune du président du Conseil supérieur de l'audiovisuel et du Défenseur des droits.

Les présidents des deux fédérations, des représentants du ministère des sports, de la DGMIC et des chaînes ont donc été conviés à une réunion dans les locaux du Conseil le 15 février 2012.

L'objet de cette réunion était de fixer des objectifs à atteindre pour une couverture médiatique maximale des Jeux paralympiques. Pour cela, les deux fédérations concernées ont fait des propositions aux participants.

- **Eléments de comparaison relatifs à la couverture des précédentes éditions des Jeux paralympiques**

En 2008, quatre chaînes nationales hertziennes avaient couvert les jeux olympiques d'été de Pékin du 8 au 24 août (France 2, France 3, France 4 et Canal+). France 2 et Canal+ ont diffusé la cérémonie d'ouverture en direct et ont proposé une rediffusion. France 3 a diffusé la cérémonie de clôture en direct.

Seules France 2, France 3 et France 4 se sont fait l'écho des Jeux paralympiques de Pékin, France 2 et France 4 en consacrant des résumés de deux à cinq minutes de la cérémonie d'ouverture. France 3 a par ailleurs proposé chaque jour un magazine de sept minutes à 11h30 consacré à ces jeux et France 4 un court résumé de sept minutes des épreuves du jour entre 22 et 23 heures.

Chaîne	Jeux Olympiques (Du 8 au 24 août 2008)	Jeux Paralympiques (du 6 au 17 septembre 2008)	Total
Canal +	261h01m21s		261h01m21s
France 2	158h21m41s	0h15m35s	158h37m16s
France 3	155h11m28s	1h39m24s	156h50m52s
France 4	43h59m15s	1h22m04s	45h21m19s
Total	618h33m45s	3h17m03s	621h50m48s

En 2010, deux chaînes nationales hertziennes ont couvert les jeux olympiques d'hiver de Vancouver du 13 février au 1^{er} mars (France 2 et France 3). Les cérémonies d'ouverture et de clôture des jeux ont été diffusées en direct dans la nuit et ont été rediffusées le matin.

Trois chaînes du service public (France 2, France 3 et France 4) ont fait état des jeux paralympiques de Vancouver. Les cérémonies d'ouverture et de clôture de ces jeux ont été diffusées en direct la nuit, sans rediffusion en matinée (ouverture sur France 2 et clôture sur France 3). Un magazine quotidien d'une durée de trente minutes, résumant les épreuves du jour, a été proposé à 12h45 sur France 4. Par ailleurs, une épreuve de ski alpin a été proposée le 20 mars de 14h47 à 15h10 sur France 2.

Même si les volumes de diffusion consacrés aux Jeux paralympiques restent faibles, ils ont presque triplé entre 2008 et 2010 (9h44 en 2010 contre 3h17 en 2008). La retransmission d'une épreuve est à souligner.

Par ailleurs, France 2 a également proposé de suivre en 2010 les championnats du monde d'escrime handisport les 6 et 13 septembre 2010 pour une durée d'un peu plus de trois heures.

Chaîne	Jeux Olympiques (du 13 février au 1er mars 2010)	Jeux Paralympiques (du 13 au 22 mars 2010)	Total
France 2	120h59m48s	3h16m35s	124h16m23s
France 3	84h38m53s	2h30m47s	87h09m40s
France 4		3h57m24s	3h57m24s
Total	205h38m41s	9h44m46s	215h23m27s

Ces éléments chiffrés ne tiennent pas compte des reportages qui ont pu être diffusés au cours des journaux télévisés ou dans diverses émissions non totalement dévolues aux jeux.

A signaler enfin que la chaîne Eurosport s'est illustrée en consacrant des magazines d'une durée unitaire d'environ trente minutes aux Jeux paralympiques.

- **Pistes d'amélioration de la couverture médiatique des jeux**

Les chaînes peuvent couvrir les Jeux paralympiques de diverses manières :

- en retransmettant les épreuves en direct ou en différé (notamment quand les horaires de diffusion ne sont pas adaptés au public français, ce qui ne sera pas le cas pour les prochains jeux de Londres) ;
- en proposant des magazines faisant le bilan quotidiennement des épreuves du jour ;
- en insérant dans les journaux télévisés des reportages sur le déroulement des jeux et sur les coulisses de cet événement (notamment en termes de logistique, de préparation des athlètes...) ;
- en invitant dans les émissions de divertissement des athlètes français ayant participé à de précédents Jeux paralympiques au titre d'experts, de consultants, de promoteurs ou de témoins.

A titre illustratif, il est possible de signaler qu'en 2011, M6 a diffusé un programme court intitulé « *Un projet, une équipe* » qui a mis en valeur deux initiatives : le projet de compétition d'une athlète handisport dans la catégorie « *100 mètres haies* » et l'activité d'une société spécialisée dans la fabrication de matériel de ski assis pour les personnes handicapées, qui prouvent que sport et handicap ne sont pas incompatibles. Par ailleurs, les candidats de « *Top chef* » ont cuisiné pour 200 personnes à l'occasion d'un banquet donné en l'honneur de l'association Handisport pour les handicapés.

Rappelons que les athlètes français ont été particulièrement performants aux derniers jeux d'été de Pékin avec 52 médailles dont 12 en or (6 médailles dont une en or lors des jeux d'hiver de Vancouver).

Toutes les chaînes peuvent et devraient donc contribuer à une meilleure couverture de ces prochains jeux en choisissant le type d'émissions et l'angle de traitement du sujet. Un mouvement d'ensemble de toutes les chaînes peut donc être encouragé.

Un autre axe important d'amélioration semble être d'encourager France Télévisions à diffuser plusieurs épreuves en direct et en intégralité.

Un autre engagement fort pourrait être que toutes les chaînes diffusant des journaux d'information consacrent chaque jour du 29 août au 9 septembre un reportage aux Jeux paralympiques ou plus largement au handisport.

II – 1. 2. 3. Une réunion de mobilisation le 15 février 2012

En préambule, le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, Michel Boyon, a tout d'abord souligné l'importance de la présence du Défenseur des droits qui s'inscrit dans le prolongement du partenariat défini dès 2007 entre la HALDE et le Conseil et a rappelé leur action commune pour lutter contre les discriminations avec la volonté d'aboutir à des résultats concrets.

- **Les responsables institutionnels et les dirigeants des fédérations handisports ont souligné l'intérêt d'une couverture importante des Jeux paralympiques :**

Gérard Masson, président de la Fédération handisport et du comité paralympique et sportif français et Marc Truffaut, vice-président délégué de la Fédération française du sport adapté ont rappelé la nécessité de couvrir de manière raisonnable, significative et marquante cet événement mondial d'une grande importance pour les sportifs handicapés : il s'agit d'une compétition de 11 jours à laquelle participent 4 200 sportifs (l'équipe de France se composant de 180 athlètes) et 150 pays et au cours de laquelle 20 sports sont représentés.

Ils ont précisé que cette manifestation avait su trouver une place significative sur les chaînes étrangères, les précédents jeux olympiques de Pékin ayant été diffusés en totalité par certaines (avec une audience de plus de 5 millions de personnes pour la BBC). Ils ont ajouté que les prochains Jeux paralympiques allaient, pour la première fois, réunir tous les types de handicaps y compris les déficients intellectuels après 10 ans d'exclusion.

Les représentants du ministère des sports et du ministère de la culture et de la communication ont insisté sur l'intérêt pour les médias de retransmettre les Jeux paralympiques et sur le rôle social et de santé publique de la pratique sportive par les personnes en situation de handicap.

- **Les chaînes ont débattu des modalités de traitement de l'événement, des difficultés rencontrées et des solutions qui pourraient être trouvées afin de proposer une couverture maximale des Jeux paralympiques de Londres :**

Les diffuseurs présents à la réunion se sont dits sensibles à la promotion de la diversité et à la représentation du handicap et ont montré leur intérêt pour une couverture plus importante des prochains Jeux paralympiques.

Ainsi, **France Télévisions**, détentrice des droits de diffusion, a annoncé la diffusion des cérémonies d'ouverture et de clôture en direct sur la plateforme numérique consacrée au sport et en différé sur France 3, un compte rendu de la journée d'environ 60 à 90 minutes selon les jours et l'importance des compétitions sur France 3 tous les jours après minuit dès la fin des compétitions, la diffusion de l'ensemble des compétitions sur les plateformes numériques de France Télévisions. Par ailleurs, l'événement sera évoqué dans « *Tout le sport* », magazine quotidien de France 3, et « *Stade 2* », magazine hebdomadaire de France 2.

Pour ce faire, France Télévisions laissera sur place, à la fin des jeux olympiques pour les personnes valides, un certain nombre de collaborateurs pour rendre compte de la journée en direct sur les plateformes et dans les magazines du soir. La valorisation des athlètes sera faite à travers des programmes courts et une image du jour quotidienne sur France 2 mettra en valeur des athlètes des Jeux paralympiques. Enfin, le groupe étudiera la possibilité de mettre en valeur des compétiteurs dans les émissions de flux (divertissements) et demandera à des athlètes handicapés de devenir consultants eux-mêmes.

RMC Sport proposera, comme les années précédentes, une couverture des Jeux paralympiques importante avec des envoyés spéciaux et la mise en valeur de sportifs paralympiques au travers de portraits. RMC et BFM s'associeront également à cette initiative.

S'agissant du groupe **TF1**, celui-ci a indiqué que la chaîne TF1 relayait d'ores et déjà tout au long de l'année un certain nombre de sujets (environ 15) ayant trait au sport adapté. Pour 2012, le groupe a annoncé la diffusion d'un sujet par jour en moyenne sur les Jeux paralympiques dans une des deux éditions, lequel sera diffusé également sur LCI et Eurosport.

Le groupe **M6** proposera une couverture médiatique des jeux au travers des journaux télévisés ainsi qu'un court rendez-vous le dimanche soir avec Sport 6. La chaîne M6 envisage également de proposer une mise en avant des compétiteurs au travers de portraits.

Canal+, I>Télé et Infosport +, ont, quant à elles, indiqué qu'elles souhaitaient entamer des discussions avec France Télévisions pour la reprise de sujets.

Direct 8 a, de son coté, travaillé sur l'éditorialisation du traitement des jeux. En complément de ce qui sera proposé sur la chaîne, le quotidien Direct matin rendra compte, chaque jour, des résultats des compétitions.

Les autres éditeurs ont indiqué que la couverture des Jeux paralympiques était freinée par l'existence de droits de diffusion détenus, depuis plusieurs années, par le groupe France Télévisions.

Dans un premier temps, France Télévisions s'est engagée à accorder des « sous-licences » aux autres chaînes dans un esprit non lucratif afin qu'elles puissent utiliser un certain nombre d'images pouvant rendre compte de ces compétitions.

Par ailleurs, le Directeur de la communication de la Fédération Handisport et du Comité Paralympique et Sportif Français, a rappelé que pour tout ce qui avait lieu en France, il n'y avait pas besoin de droits et a invité les médias à être présents le 10 juillet, pour la présentation de l'équipe de France handisport ainsi que début août, lors du stage paralympique à Lille, pour faire des sujets sur place.

Le Défenseur des droits et le Conseil supérieur de l'audiovisuel ont décidé à l'issue de cette réunion de créer un comité de suivi de ces opérations jusqu'au mois de septembre.

II – 1. 2. 4. La mise en place d'un comité de suivi jusqu'au Jeux paralympiques

Un comité de suivi a donc été créé, présidé par le Conseiller Rachid Arhab, qui s'est réuni à trois reprises entre mars et juillet 2012. Des engagements complémentaires ont été pris par les chaînes :

- **France Ô** retransmettra en direct les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux paralympiques;
- **M6** proposera dans un numéro du magazine « *66 minutes* » une large place aux Jeux paralympiques au travers d'un ou de plusieurs portraits d'athlètes avant le commencement de la compétition et reviendra sur l'événement à l'occasion d'un autre numéro de l'émission après la clôture de la compétition.

II - 2. L'insertion de dispositions précises relatives à la diversité dans les conventions des six nouvelles chaînes hertzienas gratuites et dans celles des radios privées généralistes

Le Conseil a eu l'opportunité d'être particulièrement attentif à la diversité dans le cadre de l'appel à candidature qu'il a lancé le 18 octobre 2011 pour la diffusion de six chaînes en haute définition sur la télévision numérique terrestre. Par ailleurs, comme il a pu l'annoncer dans son deuxième rapport au Parlement, le Conseil a soumis aux radios généralistes privées une disposition conventionnelle relative à la diversité que ces dernières ont acceptée.

II - 2. 1. La diversité a été prise en compte dans le cadre de la sélection de six nouvelles chaînes hertzienas

Le modèle de dossier de candidature prévoyait dans un paragraphe relatif aux engagements particuliers concernant les programmes les mesures que le candidat prend afin de favoriser la représentation de la diversité de la société française. Le Conseil a particulièrement été attentif aux réponses apportées sur ce point dans les 34 dossiers de candidature reçus.

II – 2. 1. 1. Le projet TVous la télé diversité

L'un des projets était conçu autour de la diversité. Le candidat présentait son projet TVous la télé diversité comme « une chaîne de complément pour une plus grande cohésion sociale en reflétant la diversité de la société française dans toutes ses composantes : parité, diversité des origines, des cultures, des modes de vie personnels et familiaux, des conditions physiques, et notamment le handicap ». Réuni en assemblée plénière le 27 mars 2012, le Conseil a sélectionné ce projet.

La convention du service comprend un article 2-3-3 dont la rédaction est la suivante :

« L'éditeur respecte la délibération du Conseil tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal +. Il privilégie la présence à l'antenne de la diversité de la société française dans toutes ses composantes telles que la parité entre les hommes et les femmes, la diversité des origines, des cultures, des modes de vie personnels et familiaux, des conditions physiques et notamment du handicap. Il développe les collaborations avec les jeunes talents de la création audiovisuelle. Il sensibilise de manière régulière les équipes du service à la nécessité de représenter à l'antenne la diversité de la société française. Il met en place des échanges avec les écoles de journalisme et de cinéma ainsi qu'avec les centres de formation aux métiers de l'audiovisuel pour assurer la promotion de la diversité de la société française. Il s'engage également à introduire une clause de sensibilisation à la diversité dans les contrats de commande de programmes et à réserver pour les fictions commandées une proportion significative de l'interprétation des rôles à des comédiens perçus comme contribuant à la représentation de la diversité de la société française. Chaque année avant la fin du mois de novembre, il informe par courrier le Conseil des engagements qu'il prend pour l'année à venir. Si le Conseil estime les propositions insuffisantes ou inappropriées et demande à l'éditeur de les modifier, ce dernier transmet dans un délai d'un mois des propositions modifiées conformément à la demande du Conseil. Dès leur acceptation par le Conseil, ces propositions valent engagements au sens de la délibération précitée et ont valeur d'avenant à la présente convention ».

II – 2. 1. 2. La diversité sur les autres services sélectionnés

Le Conseil a également sélectionné cinq autres projets : **Chérie HD, L'Equipe HD, HD1, RMC Découverte et 6 Ter**. Pour chacun d'eux, le Conseil a décidé d'introduire dans leur convention des dispositions précises relatives à la diversité à l'article 2-3-3 en prenant appui sur les éléments fournis dans les dossiers de candidature et précisés lors des auditions publiques.

La convention de **Chérie HD** comprend ainsi une disposition relative à la présence majoritaire de femmes à l'antenne et à la favorisation de l'expression de femmes en qualité d'expertes. Cette même convention indique aussi que la chaîne s'engage à introduire une clause de sensibilisation à la diversité dans les contrats de commande de programmes et à réserver pour les fictions commandées une proportion significative de l'interprétation des rôles à des comédiens perçus comme contribuant à la représentation de la diversité de la société française. Enfin, la convention stipule que l'éditeur s'engage à informer et sensibiliser ses collaborateurs de manière régulière à la nécessité de représenter à l'antenne la diversité de la société française.

La convention de **HD1** reprend l'engagement de l'éditeur de faire appel à de jeunes talents issus de la diversité notamment dans des ateliers de développement qu'il pourra mettre en place avec la collaboration de la Fondation TF1. Il y est également précisé que la chaîne s'engage à participer activement au plan du groupe TF1 en faveur de la diversité.

L'Equipe HD a inscrit dans sa convention un engagement relatif à la présence régulière, sur son antenne, du sport féminin et du handisport.

RMC Découverte contient un alinéa relatif à l'engagement de sensibiliser de manière régulière les équipes du service à la nécessité de représenter à l'antenne la diversité de la société française.

Enfin, la convention de **6 Ter** reprend l'engagement de promouvoir en particulier la diversité dans les programmes à destination du jeune public.

II - 2. 2. L'insertion d'une clause dans les conventions des radios généralistes

L'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication vise l'ensemble des « *éditeurs de communication audiovisuelle* » : à ce titre, les opérateurs radiophoniques sont également concernés par les dispositions légales et se doivent de refléter par leur programmation la diversité de la société française.

II – 2. 2. 1. Radio France dispose déjà d'une telle clause dans son cahier des missions et des charges

Alors que Radio France est déjà soumise à des dispositions précises inscrites dans son cahier des missions et des charges tel qu'amendé par le décret n°2006-645 du 1^{er} juin 2006, les conventions des radios généralistes privées n'en contiennent aucune.

Le nouvel article 5-1 du cahier des missions et des charges de Radio France dispose que :

« La société participe aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations.

Elle prend en compte, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

Elle veille à ce que ses programmes donnent une image la plus réaliste possible de la société française dans toute sa diversité.

Elle accorde également une attention particulière au traitement à l'antenne des différentes composantes de la population.

De façon générale, elle promeut les valeurs d'une culture et d'un civisme partagés. »

Cette disposition du cahier des missions et des charges reprend pour l'essentiel le texte de l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 précitée. Il donne ainsi pour mission à la société Radio France de traduire à travers les programmes diffusés la diversité de la société française dans son acception la plus large : il est fait mention de toute la diversité de la société.

La société Radio France a d'ailleurs réaffirmé sa volonté de continuer et renforcer ses actions en faveur de l'égalité des chances et la promotion de la diversité dans son contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2010 - 2014.

II – 2. 2. 2. Les radios privées généralistes ont accepté une telle clause

Actuellement, les conventions des opérateurs radiophoniques privés ne contiennent pas de disposition imposant aux radios de prendre en compte à l'antenne la diversité de la société française.

Les seules dispositions existantes concernent les aspects déontologiques imposant notamment aux éditeurs de veiller dans leur programme « *à ne pas encourager des comportements discriminatoires à l'égard des personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée* » et « *à promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République.* »

En décembre 2011, le groupe de travail diversité, présidé par MM. Rachid Arhab et Alain Méar, a reçu les dirigeants de RTL, Europe 1 et RMC à ce sujet. A l'issue de ces auditions, après plusieurs échanges de vues, les différentes parties se sont entendues le 17 février 2012 sur la rédaction commune suivante d'un article à insérer dans les trois conventions des éditeurs radiophoniques concernés.

« *Les éditeurs de services de radio contribuent aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations.*

Ils prennent en compte, sur leur antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

Ils veillent à ce que leurs programmes reflètent fidèlement la société française dans toute sa diversité.

Ils accordent une attention particulière aux différentes composantes de la population.

Compte tenu de la nature de leurs programmes, ils s'efforcent de refléter la société française dans toutes ses diversités à travers la présence au sein des émissions, parmi les animateurs, journalistes et chroniqueurs de la radio, de personnes représentant les diversités et la participation à l'antenne d'intervenants extérieurs représentant les différentes composantes de la société française.

A la demande du CSA, les éditeurs rendent compte chaque année des actions menées en application du présent article. »

L'acceptation de remettre annuellement un rapport constitue est une évolution notable qui permettra au Conseil un suivi continu et précis des initiatives des radios.

Avant même de pouvoir établir un tel bilan, il est déjà possible de faire état de constats et réflexions qui ressortent des auditions menées les 5 et 15 décembre 2011.

II – 2. 2. 3. La diversité fait déjà l'objet d'une attention particulière de la part des radiodiffuseurs privés généralistes

• La diversité conçue comme axe de développement de l'entreprise RTL

Christopher Baldelli a rappelé que, depuis son accession à la présidence de RTL, la diversité constituait un des axes du développement de l'entreprise. Elle est conçue comme une source d'enrichissement pour l'entreprise et les auditeurs.

Selon M. Baldelli, la situation est mitigée, contrastée, à RTL. Il n'y a pas assez de diversité à l'antenne mais la conjoncture n'est pas très propice pour faire évoluer sensiblement les choses en termes de ressources humaines. En effet, le marché publicitaire radiophonique est en régression depuis quelques années ce qui a conduit, a-t-il déclaré, à une baisse des effectifs de RTL (-16% entre 2006 et 2011).

Toutefois, sur certains critères de la diversité dans l'information, la situation est plutôt bonne. Par exemple, les chefs de services dans la rédaction sont très majoritairement des femmes qui interviennent également à l'antenne (4/5 des chefs de services). La rédaction est dirigée par une femme (Catherine Mangin depuis fin 2010, après le départ d'Hervé Béroud). Tous les grands journaux sont présentés par des femmes.

S'agissant de l'origine, le président de RTL estime à 10% le taux de personnels de la rédaction issus de la diversité.

RTL est en relation avec les 13 écoles de journalisme reconnues par la profession et permet chaque année à un élève issu de chacune de ces écoles de concourir pour obtenir une bourse (la bourse Jean-Baptiste Dumas). Deux prix sont attribués : le premier se traduit par un engagement de collaboration d'un an à la rédaction en qualité de rédacteur reporter stagiaire ; le second se concrétise par une collaboration de trois mois dans les mêmes conditions. Plusieurs anciens lauréats sont aujourd'hui membres de la rédaction.

La rédaction accueille également chaque année deux étudiants de l'école de journalisme de Sciences Po (depuis 2005) en contrat de professionnalisation. Ces étudiants alternent apprentissage théorique à l'école et pratique professionnelle à RTL où ils s'initient au reportage, à la présentation et au montage numérique. De juin à novembre, ils sont en immersion totale au sein de la rédaction.

Christopher Baldelli souligne que ces bourses et contrats ne sont pas conçus pour promouvoir la diversité mais que c'est l'occasion de faire des repérages. Il regrette qu'il n'y ait pas plus de candidats issus de la diversité proposés dans ce cadre par les écoles.

Dans les autres programmes (hors information), les résultats sont insuffisants en termes d'incarnation à l'antenne de la diversité (parité et origine).

Christopher Baldelli indique qu'il tente d'y remédier avec notamment l'arrivée de Flavie Fament en semaine à 15 heures dans « *On est fait pour s'entendre* » et de nouveaux sociétaires dans « *Les grosses têtes* » chaque jour à 16 heures avec par exemple Princesse Erika. L'incarnation à l'antenne passe également par de nouveaux chroniqueurs dans les émissions « *Ça peut vous arriver* » et « *A la bonheur* ».

RTL est signataire de la charte « image des femmes dans les médias » et dans ce cadre travaille sur le recours plus fréquent à des « expertes » notamment dans l'émission d'Yves Calvi « *Les choix d'Yves Calvi* » chaque matin de la semaine à 8h15.

Enfin, s'agissant de l'intervention des auditeurs à l'antenne, des consignes sont données au standard, tenu par des journalistes en formation, d'être attentifs à la diversité des intervenants en termes d'âge, de profession, d'origine géographique...

- **La prise en compte progressive de la diversité dans les processus de gestion des ressources humaines d'Europe 1**

Denis Olivennes, directeur d'Europe 1, a affirmé sa totale adhésion à la démarche de promotion de la diversité comme il a pu le faire dans le cadre de précédentes expériences, à la tête de la FNAC par exemple.

Concernant les animateurs de la station, il a insisté sur la forte présence de femmes dans divers programmes : information, émissions de journée ou programmes humoristiques (Hélène Morna tous les jours à 14h dans « *Les experts Europe 1* », Arlette Chabot le mercredi à 19h dans « *Expliquez-vous* », Caroline Dublanche en semaine à 23h dans « *Libre antenne* »).

S'agissant de la diversité des origines, les nouvelles émissions mises à l'antenne sont l'occasion de l'introduire. Dans les émissions installées, cela passe par le recrutement de nouveaux chroniqueurs.

Denis Olivennes a également souligné que deux animateurs mettent particulièrement en avant les questions d'orientation sexuelle et de surpoids (Laurent Ruquier et Guy Carlier).

Pour ce qui concerne les auditeurs, quelques émissions permettent leur intervention (« *Le forum citoyen* » du dimanche notamment) et Denis Olivennes a indiqué qu'il y a une vraie volonté dans le casting des intervenants de favoriser la diversité des origines et la parité.

Enfin, les thèmes abordés dans les programmes sont très divers (l'intégration, les violences faites aux femmes...).

A la question de savoir s'il est envisageable qu'Europe 1 fasse une communication sur le thème de la diversité, Denis Olivennes a estimé que cela lui semblait difficile au regard de la pratique habituelle de communication des radios qui se limite à mettre en évidence le nom d'un animateur, le nom de la radio et le titre d'une émission.

En revanche, il lui a semblé possible de susciter des articles de presse sur le thème de la diversité.

Europe 1 est signataire de la charte de la diversité et a ainsi pris l'engagement de lutter contre toute forme de discrimination et de mettre en place une démarche en faveur de la diversité dans sa gestion des ressources humaines.

Une bourse (la bourse Lauga-Delmas) permet chaque année à trois élèves d'écoles de journalisme de décrocher un CDD au sein de la rédaction (24 candidats) : trois mois renouvelables pour le premier et pendant l'été pour les deux suivants.

La lauréate 2009 a fait partie de la première promotion de la « *Chance aux concours* », réservée aux élèves boursiers, mise en place par des anciens élèves du CFJ pour préparer les concours d'entrée aux écoles de journalisme. Après cette préparation, l'élève a intégré l'IJBA de Bordeaux et obtenu le premier prix du concours Europe 1.

- **La volonté de RMC de diversifier ses effectifs dans le cadre des déploiements à venir**

M. Frank Lanoux, directeur général de RMC, a d'abord indiqué que la diversité est dans « l'ADN de RMC et que c'est une clé de son succès ». Cette diversité, c'est d'abord celle des territoires, qui n'étaient pas mis en valeur sur les autres radios généralistes selon M. Lanoux, et celle des opinions avec des témoignages de personnalités fortes.

L'émission « *Les grandes gueules* » est citée en exemple de cette diversité des intervenants sur divers sujets de société.

M. Lanoux reconnaît que la parité a du mal à être respectée dans ce type d'émission de débat où les intervenants sont essentiellement des hommes.

Il indique que selon lui les auditeurs prenant la parole à l'antenne semblent eux aussi divers ce qui se note notamment dans les prénoms.

En termes de ressources humaines, Frank Lanoux souligne que le personnel de la station est composé à parité d'hommes et de femmes mais qu'à l'antenne, les femmes sont très minoritaires dans l'animation d'émissions à l'exception de Brigitte Lahaie chaque jour de la semaine à 14 heures dans « *Lahaie, l'amour et vous* ».

Les effectifs de la radio sont très stables mais il indique que dans le cadre du déploiement de l'activité sur le net avec un site participatif, des recrutements seront nécessaires et qu'il faudra être vigilant pour que la diversité soit bien représentée.

RMC est en relation avec les écoles de journalisme et attribue depuis 2010 une bourse « *Talents de l'info* » dont le 1^{er} prix est un CDD de six mois à la rédaction de RMC et le 2nd un CDD de trois mois à l'agence RMC Sports. Dans ce cadre, Frank Lanoux considère que la parité homme-femme parmi les candidats est respectée.

Concernant le handicap, il est indiqué qu'aucun CV de candidat en situation de handicap n'est reçu et donc aucun recrutement n'est réalisé. L'idée de recruter des sportifs handicapés au titre de consultants sportifs est à développer.

II - 3. La lutte contre le racisme et l'antisémitisme et contre l'incitation à la haine ou à la violence

La lutte contre le racisme et l'antisémitisme est une action complémentaire de la promotion de la diversité.

II - 3. 1. Cadre juridique de l'action du Conseil

Les nombreuses interventions du Conseil peuvent être fondées sur la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, les délibérations qu'il édicte et les conventions qu'il signe avec les éditeurs, ainsi que le cahier des charges des sociétés nationales de programme.

Par ailleurs, la délibération du Conseil du 14 décembre 2010 relative à la protection du jeune public, à la déontologie et à l'accessibilité des programmes sur les SMAD⁵ rappelle les principes de respect de l'ordre public et de dignité de la personne humaine, l'interdiction de l'incitation à la haine ou à la violence mais aussi des contenus nuisant gravement à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs. Les principes d'honnêteté des programmes et l'obligation de respecter les droits de la personne sont également rappelés. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

II - 3. 2. Interventions du Conseil en matière de lutte contre les discriminations et le racisme

En 2011, le Conseil a été amené à intervenir à sept reprises auprès de stations de radio qui avaient enfreint ces règles :

- Le 22 août 2011, un animateur de l'émission *Mazet/Cardoze, Liberté de parole* sur Sud Radio, qui avait initialement posé la question « *DSK est-il un homme respectable ?* », a délibérément et progressivement orienté le débat vers la question « *DSK est-il soutenu par les juifs ?* ». Les réponses des auditeurs véhiculant des stéréotypes antisémites, le Conseil a décidé de prononcer, le 31 août 2011, une mise en demeure de respecter les dispositions conventionnelles relatives à l'encouragement à des comportements discriminatoires en raison, notamment, de l'appartenance à une religion. Le Conseil a rejeté le 22 novembre le recours gracieux formé par la station en l'absence d'éléments nouveaux susceptibles de remettre en cause la décision.

⁵ Remplacée et abrogée par la délibération du 20 décembre 2011 relative à la protection du jeune public, à la déontologie et à l'accessibilité des programmes sur les SMAD.

- Le 30 août 2011, durant l'émission *Carrément Brunet* sur l'antenne de RMC, des propos susceptibles d'encourager des comportements discriminatoires en raison de l'appartenance à une ethnie ou à une nation ont été tenus, ce qui a conduit le Conseil à prononcer le 11 octobre une mise en demeure à l'encontre de la station.
- À la suite de la diffusion de propos à caractère raciste tenus par un animateur de la station *Ici et Maintenant*, les 27 et 28 octobre 2011, le Conseil a décidé le 20 décembre de mettre la station en demeure de respecter les dispositions relatives à l'encouragement de comportements discriminatoires. Il a également décidé d'engager une procédure de sanction à l'encontre de cette station en raison de manquements répétés à l'obligation de maîtrise de l'antenne. En effet, le 27 octobre 2011, l'animateur d'une émission intitulée « *Génocide par substitution* » et consacrée aux conséquences de la mondialisation sur la civilisation européenne a tenu à l'antenne des propos à caractère raciste, laissant de surcroît les auditeurs s'exprimer librement sans chercher à tempérer leurs propos.
- Lors d'une émission de libre antenne diffusée le 8 septembre 2011 par Radio Contact, l'animateur a tenu des propos xénophobes et racistes qui incitaient à la haine. Le Conseil, qui était déjà intervenu auprès de cette station pour de tels manquements, a décidé le 20 décembre 2011 d'engager une procédure de sanction à son encontre sur le fondement de l'article 15 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée interdisant la diffusion de tous propos pouvant constituer une forme d'incitation à la haine ou à la violence pour des raisons de race, de sexe, de mœurs, de religion ou de nationalité.
- Lors de l'émission *Larqué Foot* diffusée le 12 août 2011 sur RMC, le présentateur a rapporté des propos que lui avait tenus l'entraîneur d'un club de football, selon lequel l'intérêt de certains anciens dirigeants de ce club vis-à-vis de l'argent s'expliquait par leur appartenance confessionnelle, juive en l'occurrence. Le Conseil, estimant que ces propos étaient susceptibles d'encourager à des comportements discriminatoires, a mis en garde la station de ne pas renouveler un tel manquement à l'article 2-4 de sa convention.
- Saisi par la présidente de l'Association des personnes de petite taille au sujet de propos tenus au cours de l'émission « *Hanouna le matin* » diffusée sur Virgin radio le 25 août 2011, le Conseil a adressé un courrier rappelant à la station les dispositions figurant à l'article 2-4 de sa convention interdisant la diffusion de propos discriminatoires.
- Estimant que des propos tenus à l'encontre du peuple roumain dans l'émission « *On va s'gêner* » diffusée le 5 octobre 2011 sur Europe 1 étaient susceptibles de constituer un encouragement à des comportements discriminatoires et qu'ils étaient contraires à l'obligation de la station de promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité, le Conseil l'a mise en garde de ne pas renouveler de tels manquements à l'article 2-4 de sa convention.

II – 4. La réalisation d'un sondage sur la perception de la diversité à la télévision et à la radio par le public

Les membres de l'Observatoire ont fait part de leur souhait d'évaluer l'impact des actions menées jusqu'à présent en réalisant une enquête auprès des téléspectateurs. Ce sondage relatif à la perception de la diversité sur les écrans s'apparente pour partie à ce que fait l'institut Harris Interactive pour France Télévisions et qui donne lieu à une restitution dans le rapport annuel d'exécution du Contrat d'objectifs et de moyens.

Dans le cadre d'un sondage "omnibus", des questions relatives à la perception qu'ont les téléspectateurs de la représentation de la diversité par les chaînes hertziennes gratuites et Canal+ ont été posées.

L'institut IFOP a été retenu pour réaliser ce sondage.

Cette étude a été réalisée dans le cadre du FILIFOP, l'enquête multi-clients hebdomadaire de l'IFOP, réalisée par téléphone avec assistance informatique. Les informations ont été recueillies auprès d'un échantillon de 1010 individus âgés de 15 ans et plus entre le 24 et le 25 mai 2012.

Une première question sur la perception globale de la diversité a été posée « selon vous, les programmes des chaînes françaises reflètent-ils la diversité de la société française, par les intervenants, les comédiens et les animateurs/journalistes que l'on peut y voir et entendre? ».

38 % des personnes interrogées répondent par la négative. Ainsi, une proportion significative des interviewés estiment que les programmes ne reflètent pas la diversité de la société. A titre de comparaison, une étude sur les discriminations dans l'Union européenne en 2009 *L'Eurobaromètre*, réalisée plus largement sur tous les médias, indiquait que 32 % des européens estimaient que la diversité n'était pas suffisamment reflétée.

Une deuxième question plus précise a été posée par l'IFOP aux interviewés pour distinguer différentes acceptations du terme diversité. Il en ressort que :

- 70 % des personnes interrogées estiment que les programmes ne sont pas représentatifs en termes d'intervention de personnes en situation de handicap;
- 53 % des personnes interrogées estiment que les programmes ne sont pas représentatifs en termes de présence des différentes catégories socio-professionnelles;
- 36 % des personnes interrogées estiment que les programmes ne sont pas représentatifs en termes de diversité des origines ethniques supposées des intervenants;
- 27 % des personnes interrogées estiment que les programmes ne sont pas représentatifs en termes de répartition entre les hommes et les femmes.

Ces résultats peuvent être rapprochés de ceux de *L'Eurobaromètre* qui indiquaient, en 2009, que 44 % des européens estimaient que la diversité sur la base du “handicap” n’était pas suffisamment reflétée dans les médias (65 % des interviewés en France), 36 % concernant “l’origine ethnique” (37 % en France), 26 % concernant le “sexe” (18 % en France).

Si l’on se réfère à une étude réalisée également en 2009 à l’initiative de France Télévisions “*Enquête sur la perception de la diversité à la télévision*”, dans le cadre du baromètre qualitatif du groupe public, les résultats sont là encore assez comparables avec un taux global de 33 % des personnes interrogées qui estimaient que la télévision ne tenait pas suffisamment compte de la diversité des origines (au sens large). S’agissant de la diversité “des origines ethniques”, cette étude indiquait que 36 % des personnes interrogées ne trouvaient pas que les chaînes privées la représentaient de façon satisfaisante et que 23 % avaient la même opinion s’agissant des chaînes de France Télévisions.

Le sondage réalisé par l’IFOP contenait une troisième série de questions relatives à la perception de la diversité sur chacune des 17 chaînes concernées par la délibération du Conseil du 10 novembre 2009. Il en ressort que comme dans l’étude précitée de France Télévisions, les chaînes publiques sont considérées par les personnes interrogées comme ayant des programmes reflétant mieux la diversité de la société française, par les intervenants, les comédiens et les animateurs/journalistes, que les autres chaînes.

Enfin, le sondage réalisé à la demande du Conseil montre que les personnes interrogées ne sont que 22 % à considérer que les radios nationales françaises ne reflètent pas la diversité de la société et seulement 24 % à considérer que ces radios ne reflètent pas la diversité de la société par les intervenants et les animateurs que l’on peut y entendre.

III. Les perspectives d'évolution et les préconisations

La gestion des ressources humaines

Le Conseil a, tout au long de l'année, poursuivi sa démarche de sensibilisation des chaînes à la nécessité d'assurer dans la gestion de leurs ressources humaines des processus non discriminatoires. Il considère qu'il s'agit là d'une étape clé qui doit avoir inévitablement des retombées positives à l'antenne s'agissant des intervenants comme des thèmes abordés.

Telle est la raison pour laquelle le Conseil, dans le cadre des engagements annuels qu'il a fait prendre aux chaînes pour 2012, a intégré plusieurs initiatives répondant à cet objectif. C'est également pour cela que le Conseil a souhaité que le Contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions demande au groupe public de se mettre en situation d'obtenir le Label diversité de l'AFNOR avant la fin de la mandature du président Rémy Pflimlin.

Le Conseil salue une nouvelle fois le groupe TF1 qui a, dès décembre 2010, obtenu le Label. Le Conseil est également particulièrement satisfait des actions menées par le groupe M6 et considère que sa candidature au Label diversité inscrirait son action dans la durée. Le Conseil tient aussi à saluer Radio France qui a décidé de s'engager à son tour dans l'obtention de ce Label.

Pour que ce mouvement se généralise, le Conseil préconise que tous les détenteurs d'une autorisation d'usage d'une fréquence hertzienne se mettent en situation d'obtenir le Label diversité.

Les études quantitatives et qualitatives

Le Conseil a décidé de reconduire pour trois nouvelles années son baromètre de la diversité, considérant que cet outil permettait, à échéances régulières, de rappeler aux chaînes la nécessité de mieux nourrir leurs antennes par des programmes représentatifs de la diversité et non de le faire de manière événementielle. Toutefois, les chaînes ne souhaitant pas contribuer financièrement à ces études, le Conseil doit assumer seul cette charge financière. Le critère du prix a donc été essentiel dans le choix d'un nouveau prestataire. Le Conseil appelle l'attention du Parlement sur le fait qu'il doit être en mesure de compter sur des crédits stables pour poursuivre son action avec efficacité.

La parité hommes/femmes

L'article 1^{er} de la Constitution a été modifié le 23 juillet 2008 et est désormais rédigé ainsi « *La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales* ».

Dans le prolongement de cette disposition, le Conseil préconise que les chaînes hertziennes nationales gratuites et Canal + veillent tout particulièrement, dans leurs invitations de personnalités politiques, professionnelles et sociales, à une égalité entre les hommes et les femmes.

La représentation du handicap

Le Conseil et le Défenseur des droits sont particulièrement mobilisés pour inciter les chaînes à donner aux prochains Jeux paralympiques de Londres un écho médiatique. Toutefois, aucune chaîne ne semble pour l'heure prête à diffuser une épreuve de cet événement majeur du handisport. Seule France Télévisions, détentrice des droits de diffusion, a décidé de retransmettre l'intégralité des épreuves sur internet.

Le Conseil préconise que le Parlement se saisisse de cette question pour fixer l'objectif à France Télévisions de retransmettre chaque année sur l'une de ses chaînes les finales de certaines épreuves handisport de niveau international dignes d'intérêt pour le public français.

Les programmes représentatifs de la diversité des origines

Dans son premier rapport au Parlement, le Conseil, s'agissant de la création de contenus audiovisuels, avait préconisé que le système d'aides de la commission « Images de la diversité » du Centre national de la cinématographie et de l'image animée soit renforcé, notamment par l'allocation de crédits supplémentaires accordés au CNC et à l'Acsé.

Afin que les programmes ainsi soutenus financièrement (aides à l'écriture, au développement...) trouvent des fenêtres d'exposition favorables à la télévision, le Conseil préconisait également qu'ils comptent pour le double de leur volume de diffusion dans les quotas d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques d'expression originale française quand ils sont proposés aux heures de grande écoute.

Dans son deuxième rapport, le Conseil suggérait qu'une exposition croissante des œuvres aidées par la commission « Images de la diversité » soit prévue sur les antennes de France Télévisions. Cette proposition a été précisée dans l'avis rendu le 4 octobre 2011 sur le projet de Contrat d'objectifs et de moyens du groupe public. Le Conseil proposait alors une montée en charge du nombre de ces programmes devant aboutir à la diffusion d'au moins 20 programmes aidés par la commission en 2015.

Le Conseil, avec persévérance, réitère ses préconisations. Il a décidé pour l'heure de négocier, chaque année, avec France Télévisions une telle montée en charge dans le cadre du processus annuel d'engagements prévu dans la délibération du 10 novembre 2009.

L'Observatoire de la diversité dans les médias audiovisuels

Créé par le Conseil en mars 2008, l'Observatoire de la diversité présidé par les Conseillers Rachid Arhab et Alain Méar, est devenu un lieu privilégié pour déterminer les points de blocage empêchant une meilleure représentation de la diversité de la société française à la télévision et pour envisager des leviers d'action. La force de l'Observatoire tient à la diversité des membres qui le composent, à leur implication dans ses travaux et à leur détermination.

Le Conseil considère que l'Observatoire pourrait évoluer dans sa composition et se voir doté d'un statut spécifique lui permettant d'avoir, aux côtés du Conseil, une action autonome d'évaluation des initiatives des divers intervenants dans la chaîne de création audiovisuelle et de proposition pour améliorer la représentation de la diversité dans les médias audiovisuels.

Une campagne audiovisuelle de promotion de la diversité

Enfin, le Conseil considère que les téléspectateurs semblent encore très peu informés de la démarche entreprise, sous son impulsion, par l'ensemble des chaînes, pour une meilleure représentation de la diversité dans les programmes. L'heure est donc venue de communiquer sur cette démarche, ce qui devrait entraîner un phénomène d'émulation entre les chaînes pour que leurs programmations soient en phase avec cette communication.

Le Conseil a déjà demandé aux diffuseurs d'envisager une telle campagne mais il serait bon que sa requête soit relayée par le Parlement.

ANNEXES

Annexe 1 : Délibération du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal +

Annexe 2 : Composition de l'Observatoire de la diversité dans les médias audiovisuels

Annexe 3 : Comptes rendus remis par les chaînes au sujet de la diversité en 2011

Annexe 4 : Baromètre de la diversité à la télévision : Quatrième vague

Annexe 5 : Baromètre de la diversité à la télévision : Cinquième vague

Annexe 6 : Acte d'engagement pour une démarche d'autorégulation visant à améliorer l'image des femmes dans les médias

Annexe 7 : Déclaration du REFRAM sur l'égalité entre hommes et femmes dans les médias audiovisuels

Annexe 8 : Sondage sur la perception de la diversité à la télévision

Annexe 1

Délibération du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal +

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Délibération n° 2009-85 du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal +

NOR : CSAC0927261X

L'article 3-1 modifié de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, issu de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, attribue au Conseil supérieur de l'audiovisuel la mission, d'une part, de contribuer aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations dans le domaine de la communication audiovisuelle et, d'autre part, de veiller, notamment auprès des éditeurs de communication audiovisuelle, compte tenu de la nature de leurs programmes, à ce que la programmation reflète la diversité de la société française.

La loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision renforce le rôle du conseil quant à la représentation de la diversité de la société française et souligne les attentes du législateur à l'égard des éditeurs, en particulier de France Télévisions. Le conseil doit désormais rendre compte chaque année au Parlement des actions des éditeurs en faveur d'une programmation reflétant la diversité de la société française et proposer les mesures adaptées pour améliorer la représentation de cette diversité dans tous les genres de programmes.

Avant même la publication de cette loi, le conseil est intervenu activement dans ce domaine essentiel à la cohésion sociale. Dès 2000, après avoir fait réaliser une étude quantitative sur la perception de la diversité de la société française à la télévision, il a introduit dans les conventions des télévisions privées un engagement de prendre en considération à l'antenne la diversité des origines et des cultures de la population française. En janvier 2007, afin d'exercer pleinement ses nouvelles compétences, il a créé un groupe de travail relatif à la diversité. Le 11 mars 2008, il a institué l'Observatoire de la diversité dans les médias audiovisuels afin de suivre les actions mises en œuvre par les télévisions s'agissant de la diversité prise dans toutes ses composantes (origine, âge, sexe, handicap...) et de guider les travaux du conseil et des chercheurs qui lui sont associés.

Le conseil a fait réaliser en 2008 une étude sur la perception de la diversité de la société française à l'antenne des chaînes nationales gratuites de la télévision numérique terrestre, ainsi que de Canal +, selon les catégories socioprofessionnelles, le sexe et l'origine supposée en distinguant les personnes vues comme blanches ou comme non blanches, parmi lesquelles les personnes vues comme noires, comme arabes, comme asiatiques ou autres.

Après la publication des résultats de cette étude le 12 novembre 2008, le conseil a invité chaque éditeur à participer, en décembre 2008, à une réunion de travail afin d'examiner les résultats de l'enquête le concernant et d'évoquer, dans le cadre d'une collaboration constructive, des objectifs concrets et précis d'amélioration de la représentation de la diversité sur son antenne. Il a ensuite décidé de publier, pendant trois ans au moins, un baromètre semestriel destiné à évaluer la perception de la diversité de la société française à la télévision.

Les résultats de l'étude ont été confirmés par le premier baromètre établi en 2009 : les femmes, de même que certaines catégories socioprofessionnelles, en particulier les ouvriers et les employés, sont sous-représentées au regard de leur place dans la société française : la diversité des origines, thème de société largement traité par les médias, a très peu progressé : plus les programmes sont supposés s'approcher de la réalité de la société française, moins la diversité est perceptible, en particulier dans les fictions françaises, les sujets des journaux télévisés traitant de l'actualité française et les divertissements. Le baromètre a également montré la quasi-inexistance des personnes handicapées à l'antenne.

Ce constat préoccupant appelle une évolution rapide et massive des pratiques des éditeurs dont la programmation doit offrir aux téléspectateurs un visage fidèle de la société française, conforme à la richesse de ses nombreuses et différentes composantes. Le conseil entend donc inscrire la représentation de la diversité au cœur des priorités des télévisions en incitant chaque éditeur, tout en tenant compte de sa situation, à favoriser l'expression de cette diversité.

Dans cette perspective, il y a lieu, d'une part, d'établir, dans le respect de la ligne éditoriale et de la liberté de la création audiovisuelle, le cadre des engagements que chaque éditeur doit prendre auprès du conseil et, d'autre part, de fixer les modalités du suivi exercé par le conseil.

Tel est l'objet de la présente délibération prise sur le fondement de l'article 3-1 modifié de la loi du 30 septembre 1986 qui s'applique aux engagements pris au titre des années 2010 et suivantes par les télévisions hertziennes nationales gratuites et par Canal +, dès lors que ces services, qui utilisent une ressource hertzienne rare, recueillent l'audience la plus élevée et fédèrent le plus large public.

I. – *Les engagements de l'éditeur*

A. – **Contenu des engagements**

L'éditeur s'engage, au regard des caractéristiques de sa programmation, à améliorer significativement la représentation de la diversité de la société française sur son antenne.

La diversité de la société française s'entend dans son acception la plus large. Elle concerne notamment les catégories socioprofessionnelles, le sexe, l'origine et le handicap.

L'éditeur propose au conseil, chaque année, en fonction des spécificités de sa programmation et des insuffisances relevées par les baromètres de la diversité à la télévision, des engagements, qui peuvent être concertés avec d'autres éditeurs, sur les points suivants.

1. *Lors de la commande et de la mise en production des programmes*

L'éditeur fait ses meilleurs efforts pour faire figurer dans ses contrats de commande de programmes et, le cas échéant, dans les conditions générales des contrats qui y sont annexées, une clause prévoyant que les parties s'assurent de la représentation de la diversité de la société française dans les programmes qui sont l'objet de ces contrats.

Dans ce but, l'éditeur fait en sorte que, pour les fictions commandées, une proportion significative des rôles soit interprétée par des comédiens perçus comme contribuant à la représentation de la diversité de la société française, dans le respect des contextes historiques et littéraires.

2. *A l'antenne*

Compte tenu de la nature de sa programmation, l'éditeur s'engage à ce que la diversité de la société française soit représentée dans tous les genres de programmes mis à l'antenne. Il apporte une attention particulière à trois types de programmes : l'actualité française dans les journaux télévisés, les divertissements et les fictions inédites françaises. Il s'engage à faire progresser la représentation de la diversité sur ces trois types de programmes.

Ses engagements visent à améliorer les résultats sur un ou plusieurs de ces genres par rapport aux résultats obtenus lors des baromètres précédents.

3. *Auprès des responsables de l'information et des programmes*

Afin de mieux contribuer aux actions en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations, l'éditeur s'engage à sensibiliser de manière régulière sa rédaction et ses responsables de la programmation sur la nécessité d'améliorer la représentation de la diversité de la société française dans les programmes mis à l'antenne.

Chaque année, il fait part au conseil des modalités concrètes de mise en œuvre de ces actions.

B. – **Modalités de souscription des engagements**

1. *Conclusion d'un avenant fixant le principe des engagements annuels*

Un avenant à la convention de chaque éditeur privé prévoit que celui-ci prend par courrier des engagements annuels en application du A du I pour l'année à venir.

2. *Lettre annuelle d'engagement*

L'éditeur propose au conseil par courrier, au plus tard le 30 novembre de chaque année, les engagements qu'il prend pour l'année suivante en application du A du I.

Ces dispositions s'appliquent à la société France Télévisions, qui, conformément à l'article 37 de son cahier des charges fixé par le décret du 23 juin 2009, met en œuvre, dans le cadre des recommandations, les actions permettant d'améliorer la représentation de la diversité de la société française. A ce titre, elle propose au conseil des engagements en application du A du I.

Les engagements au titre de l'année 2010 doivent être transmis au conseil au plus tard le 15 décembre 2009.

3. *Acceptation des engagements par le conseil*

Le conseil peut demander à l'éditeur de modifier ses propositions lorsqu'il les estime insuffisantes ou inappropriées. L'éditeur dispose d'un délai d'un mois pour transmettre des propositions modifiées conformément à la demande du conseil.

Dès leur acceptation par le conseil, les propositions de l'éditeur valent engagements au sens de la présente délibération.

II. – *Le suivi par le conseil*

Le conseil veille au respect des engagements pris par l'éditeur en application du I de la présente délibération, en se fondant notamment sur les résultats des baromètres.

A. – **Le baromètre de la diversité à la télévision établi par le conseil**

Chaque semestre, le conseil publie les résultats du baromètre de la perception de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes hertziennes nationales gratuites et de Canal+. Ce baromètre est établi selon une méthodologie définie par le conseil.

Le baromètre indique, pour chacun des éditeurs concernés, l'état de la perception de la diversité de la société française sur son antenne.

Les outils méthodologiques utilisés pour établir le baromètre sont transmis par le conseil à l'éditeur.

Le conseil communique à l'éditeur les résultats du baromètre le concernant et recueille ses observations.

B. – **Le compte rendu au conseil de la mise en œuvre des engagements par l'éditeur**

L'éditeur communique au conseil chaque année, avant le 31 mars, les éléments permettant d'apprécier le respect des engagements pris au titre de l'année précédente en application du A du I.

C. – **Les informations complémentaires communiquées par l'éditeur**

L'éditeur peut fournir au conseil chaque année avant le 31 mars tout élément complémentaire d'évaluation du respect des engagements pris en application de la présente délibération.

Il peut faire part au conseil des autres initiatives qu'il a prises en faveur de la représentation de la diversité dans ses programmes ou dans son entreprise.

S'il souhaite étendre la période ou la tranche horaire sur lesquelles porte le baromètre établi par le conseil, il utilise la méthodologie définie par ce dernier.

D. – **La communication des engagements et des résultats**

Les engagements pris par les éditeurs en application de la présente délibération ainsi que l'appréciation de leur réalisation sont rendus publics par le conseil dans le rapport qu'il établit chaque année en application de l'article 3-1 modifiée de la loi du 30 septembre 1986.

La présente délibération sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 2009.

Pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel :

*Le président,
M. BOYON*

Annexe 2

Composition de l'Observatoire de la diversité dans les médias audiovisuels



Composition de l'Observatoire de la diversité dans les médias audiovisuels :

M. Rachid Arhab, Président ;

M. Alain Méar, Président ;

Mme Anne Debet ;

Mme Lydia Meziani ;

Mme Marie-Hélène Mitjavile (CNIL) ;

Mme Marie-France Picart ;

M. Hervé Bourges ;

M. Jacques Martial ;

M. Eric Molinié.

Annexe 3

Comptes rendus remis par les chaînes au sujet de la diversité 2011



DIVERSITE

Applications des Engagements 2011



DIVERSITE 2011

Article I/A/2

➤ 60% des téléfilms unitaires ainsi que 60% des nouvelles séries françaises dont le pilote sera mis en production en 2011, comporteront un personnage « vu comme non blanc »

UNITAIRE			PILOTES			SERIES		
Titre	rôle "diversité"		Titre	rôle récurrent "diversité"		Titre	rôle récurrent "diversité"	épisodes avec 1 rôle "diversité" non récurrent
Merci patron !	1	1	Injustices	1	1	Alice Nevers	6	0
Le bon samaritain	1	1				Doc Martin	6	6
Ni vu ni connu	1	0				Flics 2	4	4
Le client	1	1				Interpol	10	10
L'amour en jeu	1	0				Les Virtuoses	4	0
Le bonheur des Dupré	1	1				Mes amis, mes amours ...	6	0
Prise de têtes	1	0				Profilage	10	10
						R.I.S	9	9
						Section de recherches	13	12
						Vive la colo !	6	6
						A 10 minutes des naturistes	1	0
						Affaires étrangères	1	1
						Camping paradis	6	6
						Clem	3	3
						Joséphine	5	0
						Julie Lescaut	4	0
						Les Edelweiss	2	0
						Merlin	2	0
						Week end chez les toquées	4	0
						Une famille formidable	3	3
Nombre de téléfilms	7	4	Nombre de téléfilms	1	1	Nombres d'épisodes	105	70
								15

DIVERSITE 2011

- 100% des conventions littéraires signées en 2011 intégreront une clause au sein de laquelle le producteur s'engage à proposer un casting comportant des comédiens représentant la diversité de la population française.

Clause insérée à l'article « Acceptation du ou des scénarios » des conventions littéraires :

'Dans le cas où TF1 accepterait l'un et/ou l'autre des scénarios dialogués, le Contractant s'engage à remettre, dans les 3 (trois) mois de cette acceptation, le Dossier Littéraire (synopsis, séquenciers, scénarios dialogués) ainsi que les fiches d'explication des thèmes, des propositions de lieux de tournage et une proposition de casting comportant notamment des comédiens représentant la diversité de la population française. A réception de ces éléments, chacune des parties se prononcera sur la possibilité de produire le(s) téléfilm(s) à partir de ce(s) scénario(s) dialogué(s).'

Article II/A/3

- TF1 continuera en 2011 le « plan de sensibilisation » mis en place en 2010.

En 2011 le groupe a continué son programme de formation Diversité. Ainsi, 126 des principaux managers du groupe et 319 collaborateurs concourant à la fabrication des programmes ont été formés au cours de l'année.

Le groupe a également sensibilisé les collaborateurs en les associant au déploiement de la politique Diversité à travers des actions de sensibilisation, comme à titre d'exemple :

- Concours photo sur le thème de la diversité
- Initiation au basket-fauteuil organisée pour les collaborateurs durant la semaine du handicap

DIVERSITE 2011

Article II/C

➤ *La thématique 'Diversité' sera relayée par le biais de plusieurs petits modules au sein des programmes jeunesse.*

Au cours de l'année 2011, 2 modules sur le thème de la Diversité de 20 épisodes chacun ont été diffusés dans les programmes jeunesse de TF1 :

- **Tfou de jeux** (20 épisodes de 2'30) : Module qui met en scène un jeu et un pays. Il permet aux enfant de découvrir les différentes cultures dans le monde.

- **Cécile et Kévin** (20 épisode de 1'30) : Module qui permet de s'imaginer dans la peau d'une autre personne, et qui permet d'aborder les thèmes de la diversité et de la tolérance.

D'autre part un concours annuel de créativité sur le thème 'Tous différents, tous ensemble' a été mis en place en 2011. Les 6 films lauréats (d'une durée de 30 secondes) ont été diffusés dans les programmes Tfou et relayés sur le site tfou.fr

➤ *Application des engagements pris dans le cadre de l'obtentio*n du « Label Diversité »

Dans le cadre du Label diversité nous avons identifié 4 thèmes prioritaires, pour lesquels nous avons mené ces actions concrètes :

Le handicap : En 2011 TF1 a renouvelé son accord triennal Groupe agréé par la DIRECCTE, avec pour objectifs :

CDI ou CDD de plus de 6 mois

l'emploi des collaborateurs en situation de handicap à travers

entreprises du secteur adapté et protégé

- Renforcer le recrutement de personnes handicapées en
- Poursuivre les actions en faveur du maintien dans la création d'un comité pluridisciplinaire
- Identifier de nouvelles prestations réalisables par des

Egalité professionnelle H/F : Un accord spécifique sur l'égalité Homme/Femme a été signé le 7 mars 2012 par 4 des 5 organisations syndicales de TF1.

DIVERSITE 2011

Les seniors : Application depuis le 01/01/2010 d'un accord relatif à l'emploi des seniors, et ce pour une durée de 3 ans. Il répond à un objectif chiffré de maintien dans l'emploi des salariés âgés de 55 ans et plus. Le groupe devra avoir maintenu 184 emplois au 31 décembre 2012.

La diversité ethnique et culturelle : La Fondation TF1, créée en juin 2007, témoigne de l'engagement du Groupe en faveur de la diversité ethnique et culturelle et a pour vocation de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers sensibles :

- Recrutement de 12 jeunes pour un contrat de 2 ans en 2011
- Parrainage de 60 lycéens par des collaborateurs du groupe
- Accueil de 2 classes de 3^{ème} par an en stage d'observation
- Rencontres organisées entre les lycéens et des personnalités médiatiques de TF1 (20 lycées visités en 2011)

Par ailleurs, le groupe a mené en 2011 plusieurs actions afin de diversifier le recrutement ou encore de promouvoir le monde du travail auprès des jeunes :

- Partenariat MOZAIK RH, association dont la vocation est de réussir le recrutement des jeunes talents issus des quartiers sensibles
- Participation au RDV des Jeunes, organisé par l'Education Nationale
- Partenariat avec l'Association Le Réseau

➤ ***Nomination d'un Responsable Diversité-Handicap***

Madame Nathalie Clinckx a été nommée Responsable Diversité-Handicap

➤ ***Création d'une cellule d'alerte en cas de discrimination***

La procédure et les conditions générales d'utilisation de la cellule ont été définies. Elle ne pourra cependant être mise en place qu'après autorisation de la CNIL.

Engagements Diversité

Compte rendu de l'année 2011

Engagement n°1 :

Compter, parmi les animateurs ou les chroniqueurs des principales émissions produites pour TMC, une proportion supérieure de femmes.

En continuité avec les efforts réalisés en 2009 et 2010, TMC a conforté la place importante accordée aux femmes parmi les animateurs et présentateurs de programmes produits spécifiquement pour son antenne.

En 2011, TMC a offert aux femmes une place toujours supérieure à celle offerte aux hommes parmi les animateurs et présentateurs de la chaîne, en leur proposant d'incarner l'image de TMC au travers de ses émissions emblématiques.

Carole Rousseau, Laurence Boccolini, Sandra Lou, Julie Taton et Bénédicte le Chatelier ont été, en 2011, les principales actrices du succès de la chaîne TMC.

Sensibiliser et demander aux sociétés de production de veiller à proposer, pour l'animation d'émissions produites pour TMC, des personnes pouvant être « vues comme non blanches ».

En 2011, TMC a poursuivi son travail de sensibilisation des sociétés de production avec lesquelles elle est en relation, sur la question de la représentation de la diversité de la société française dans les programmes commandés par la chaîne, et notamment parmi les animateurs de ces programmes.

Les animateurs sont généralement liés par des accords d'exclusivité aux chaînes de télévision ou groupes de médias pour lesquels ils travaillent. Malgré ces difficultés, TMC s'est attaché à respecter ses engagements, notamment en conservant dans son équipe en 2011 Denis Maréchal, à la tête de l'émission « Incroyable mais vrai, le Mag' », qui peut être perçu comme une personne vue comme non blanche*.

TMC a diffusé en 2011 deux émissions coproduites par la chaîne, intitulées « Relook tes parents ». TMC a choisi un duo mixte pour présenter cette nouvelle série d'émissions. Ce duo, qui représente la réussite dans le domaine du stylisme, est composé de Corine Moreau et de Jean-Hugues Dubo. Ce dernier, en raison de ses origines martiniquaises, peut être perçu comme une personne vue comme non blanche*.

* CSA - Baromètre de la diversité à la télévision

Poursuivre ses efforts en matière de représentation de la diversité, au sein des fictions que TMC diffuse.

« Une Femme d'honneur »

La série « *Une femme d'honneur* » qui a été programmée de manière récurrente en première partie de soirée, a rencontré un grand succès en 2011 sur TMC et a réuni 1 million de téléspectateurs en moyenne. Cette série qui met en scène une héroïne adjudant chef d'une brigade de Gendarmerie nationale, permet d'offrir une place centrale aux femmes dans les fictions diffusées sur TMC.

« *Une femme d'honneur* » s'attache en outre à mettre en avant d'autres aspects de la diversité, en faisant notamment intervenir divers personnages pouvant être vus comme non blancs*, dont notamment un personnage récurrent interprété par l'acteur Maka Sidibé.

« Les Mystères de l'amour »

En 2011, TMC a participé au préfinancement de la deuxième saison de la série de fiction inédite intitulée « *Les mystères de l'amour* ».

Comme en 2010, TMC a veillé à sensibiliser le producteur du programme afin de l'inciter à favoriser et valoriser la représentation de la diversité française dans ses différentes composantes.

Cette série, qui raconte la vie d'un groupe d'amis, respecte non seulement une parité entre hommes et femmes, mais attribue également une place centrale à ses héroïnes féminines. Il convient de noter que la saison 2 des « *mystères de l'amour* » a notamment vu l'apparition de nouveaux personnages féminins.

TMC s'est notamment assuré auprès du producteur de la série, de conserver des personnages de la première saison, permettant de mettre en valeur la diversité des origines et des cultures de la société française, et en particulier l'un des personnages principaux de la série, Rudy. Ce personnage, interprété par l'acteur d'origine indienne Lakshantha Abenayake, peut incontestablement être perçu comme issu d'une minorité ethnique par les téléspectateurs.

Par ailleurs, la saison 2 a permis à de nouveaux personnages pouvant être vus comme non blancs* de faire leur apparition dans la série « *Les mystères de l'amour* ». Parmi ces personnages figure notamment Tim, un jeune Ivoirien venu en France se faire opérer avec l'aide de l'association *La chaîne de l'espoir*, interprété par Yassine Nourou.

Cette série a bénéficié d'une forte exposition sur TMC en 2011 puisque la chaîne a diffusé à plusieurs reprises 40 épisodes des saisons 1 et 2 des « *Mystères de l'amour* ».

Continuer d'offrir aux personnes handicapées une visibilité au sein de ses programmes de flux.

Par un travail d'information et de sensibilisation permanent effectué au cours de l'année 2011, TMC s'est assuré auprès des producteurs d'émissions propres à la chaîne, que ces derniers proposent des sujets offrant de la visibilité aux personnes handicapées au sein des programmes de flux qu'ils produisent pour la chaîne.

Les programmes les plus appropriés pour offrir cette visibilité sont « *Ma drôle de vie* », présenté par Bénédicte le Chatelier, et « *Les maçons du cœur* », qui, depuis déjà plusieurs années, figurent parmi les programmes les plus emblématiques de la chaîne.

* CSA - Baromètre de la diversité à la télévision

« Ma drôle de vie »

Ce magazine s'attache à présenter la vie d'hommes et de femmes aux destins hors du commun. Les témoins expliquent aux caméras de TMC leurs motivations, leurs moments de joie et de doute qu'ils vivent au jour le jour.

Plusieurs sujets abordés en 2011 dans « *Ma drôle de vie* » ont permis à la chaîne d'offrir aux personnes handicapées une meilleure visibilité auprès du public :

- *Comment vivre avec une maladie très rare ?* : ce reportage suit la quotidien de familles dont les enfants sont atteints de maladies rares telles que le syndrome de Smith-magénis ou encore la progeria.
- *Comment vivre avec un enfant atteint de leucodystrophie ?*
- *Handicap : comment trouver la force de se battre ?* : ce sujet relate la vie de personnes handicapées, dont certaines ont décidé de faire de leur différence une force.
- *L'amour peut-il être plus fort que le handicap ?* : dans ce reportage les journalistes de la rédaction ont rencontré des personnes qui sont confrontés au handicap et qui, à force d'amour, ont réussi à surmonter la différence.

« Les maçons du cœur »

Cette série d'émissions présente une équipe de cinq architectes, charpentiers et décorateurs, qui viennent en aide à des familles, en leur aidant à remettre leur habitation à neuf en une semaine.

Ce programme s'attache à mettre en valeur les personnes atteintes de handicaps, en mettant à leur disposition des habitats adaptés, leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie.

Engagement n°2 :

TMC s'est engagée à envoyer une note interne à l'attention de l'ensemble des collaborateurs participant à la fabrication des programmes de TMC rappelant son rôle, en qualité de média généraliste, en matière de diversité.

Une note a été envoyée en 2011 par la direction générale de TMC à l'ensemble des collaborateurs participant à la fabrication des programmes de TMC, afin de les sensibiliser à la nécessité de renforcer la présence de la diversité dans les programmes de la chaîne.

Engagement n°3 :

TMC s'est engagée à participer au Comité Diversité du groupe TF1 qui se réunit une fois par trimestre afin d'évoquer et partager différentes initiatives dans ce domaine au sein du groupe

Engagement exécuté

Engagements Diversité

Compte rendu de l'année 2011

Engagement n°1 :

Compter parmi les animateurs ou les chroniqueurs des principales émissions diffusées sur NT1, une proportion significative de femmes.

NT1 a accordé une place importante aux femmes parmi les animateurs et présentateurs des principales émissions diffusées sur son antenne telles que « *Tous différents* », « *reporters* » et « *Ma vie à la télé* ».

Emilie Mazoyer, Yasmine Oughlis, Rebecca Fitoussi, Charlotte Bricard, Ariane Brodier et Elsa Fayer ont été, en 2011, les principales actrices du succès de la chaîne NT1.

Poursuivre ses efforts en matière de représentation de la diversité, au sein des fictions que NT1 diffuse.

En 2011, pour la première fois de son histoire, NT1 a participé au préfinancement d'une série de programmes courts intitulée « *Mon frigo m'a dit* », dans laquelle le téléspectateur se glisse à l'intérieur du frigo d'un jeune couple moderne, interprété par Amelle Chahbi et Noom. Les deux acteurs principaux de cette série inédite peuvent être vus comme non blancs*. Cette fiction est le résultat du travail de sensibilisation des producteurs avec lesquels NT1 travaille, destiné à mettre en valeur la diversité de la société française à travers les fictions produites pour la chaîne.

NT1 a voulu que cette fiction inédite soit le reflet de ses efforts pour l'amélioration de la représentation de la diversité sur son antenne.

Par ailleurs, NT1 a investi dans un certain nombre de fictions déjà produites. La chaîne s'est attachée à acquérir et diffuser des fictions qui offrent une meilleure représentation de la diversité de la société française.

NT1 a notamment diffusé en 2011 le téléfilm « *Maldonne* », dans lequel Corinne Touzet, alias Sandrine Petit, élève seule sa fille de 9 ans, atteinte de myopathie. Cette dernière, personnage clef du téléfilm, illustre bien la volonté de NT1 de proposer des fictions mettant en avant des acteurs issus de la diversité.

D'autres fictions diffusées par NT1 en 2011 mettent en valeur la réussite des femmes dans la société française que ce soit par l'intermédiaire de la renommée de leurs actrices principales, ou au moyen des personnages qu'elles interprètent :

- « *Bébés Boum* », est une fiction dans laquelle Zabou Breitman incarne une femme de 37 ans qui doit faire face à une grossesse imprévue. Cette actrice qui symbolise la réussite des femmes dans la société française est particulièrement mise en valeur dans ce téléfilm.
- « *A trois c'est mieux* », dont le rôle principal a été confié à Mimie Mathy, confirme le plébiscite de cette actrice par les téléspectateurs français.
- Enfin, dans « *La torpille* », Catherine Jacob incarne une femme qui se voit confier la direction d'une entreprise et qui parvient à sauver cette entreprise de la faillite.

L'exposition accordée à la représentation des femmes et à la mise en valeur de la diversité des origines et des cultures de la société française est d'autant plus importante que l'ensemble de ces fictions ont été diffusées sur l'antenne de NT1 en première partie de soirée.

Développer la représentation de la diversité de la société française, notamment dans les spectacles vivants que NT1 diffuse et parmi les jeunes talents présents sur son antenne.

Un certain nombre de spectacles diffusés sur NT1 en 2011 sont une vitrine de la représentation de la diversité des origines et des cultures de la société française sur la chaîne :

- « *Omar et Fred : le spectacle* » :
- « *Anthonykavanagh.com* »
- « *Sophia Aram* »

L'ensemble de ces spectacles ont joui d'une forte exposition puisque deux d'entre eux ont été diffusés en prime time, et le dernier a été diffusé en deuxième partie de soirée.

Par ailleurs, NT1 a participé au préfinancement du divertissement « *Le comité claque la télé* ». Ce programme met en scène un groupe d'humoristes qui comptent parmi les jeunes talents présents sur la chaîne, dénommé *Le Comité de la Claque*, dont l'un des membres principaux, Loup-Denis Elion, peut être vu comme non blanc^{*}.

Enfin, la fiction « *Mon frigo m'a dit* » met en scène les jeunes talents Amelle Chahbi et Noom.

Sensibiliser et demander aux sociétés de production des émissions produites pour NT1 d'être particulièrement attentive à ce que les participants et le public présent dans ces émissions soient représentatifs de la diversité de la population française.

En 2011, NT1 n'a pas diffusé d'émissions produites pour son compte en présence de public ou avec des participants.

NT1 a cependant diffusé l'émission « *Moundir l'aventurier de l'amour* », initialement produite pour la chaîne TMC, dans laquelle les participants sont représentatifs de la diversité de la population française. En effet, le personnage principal de cette émission, Moundir, peut sans conteste être perçu comme une personne non blanche au sens entendu par le CSA. D'autre part, plusieurs des prétendantes de Moundir sont également issues de minorités ethniques et participent ainsi à une meilleure représentation de la diversité des origines et des cultures de la société française sur l'antenne de NT1.

Moundir est un personnage représentatif de la diversité de la population française, dont la popularité et le charisme lui confèrent naturellement une exposition importante. NT1 a souhaité bénéficier de cette exposition en rediffusant l'émission « *Moundir l'aventurier de l'amour* », mais également en proposant aux téléspectateurs, dans la continuité de cette émission, de suivre le mariage de ce dernier avec l'une des prétendantes rencontrée au cours de l'émission « *Moundir l'aventurier de l'amour* », et ce dans le cadre d'un documentaire intitulé « *Le mariage de Moundir* »

* CSA - Baromètre de la diversité à la télévision

Engagement n°2 :

Mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation des collaborateurs participant à la fabrication des programmes de NT1 sur la question de la représentation de la diversité de la société française dans les programmes de NT1.

En 2011, l'ensemble des collaborateurs de la direction générale et de la direction des programmes de NT1 ont suivi une formation spécifique sur la représentation de la diversité de la société française.

Envoi d'une note interne à l'attention de l'ensemble des collaborateurs participant à la fabrication des programmes de NT1 rappelant son rôle, en qualité de média généraliste, en matière de diversité.

Une note a été envoyée en 2011 par la direction générale de NT1 à l'ensemble des collaborateurs participant à la fabrication des programmes de NT1, afin de les sensibiliser à la nécessité de renforcer la présence de la diversité dans les programmes de la chaîne.

Engagement n°3 :

Participation au Comité du groupe TF1 qui se réunit une fois par trimestre afin d'évoquer et partager différentes initiatives dans ce domaine au sein du groupe

Engagement exécuté.

Synthèse de la mise en œuvre des engagements de France Télévisions sur la diversité en 2011

France Télévisions a la conviction que les différences sont une richesse, une source d'équilibre ainsi qu'un atout pour développer l'innovation et la créativité, au cœur de son activité.

Le présent document reprend les engagements pris pour 2011. Les annexes permettent de fournir des informations plus détaillées et exhaustives sur ces réalisations.

1. Application de la délibération du CSA du 10 novembre 2009

En 2009, le CSA avait adopté une délibération visant à promouvoir la diversité entendue dans son acceptation la plus large : origine, mais aussi catégorie socioprofessionnelle, sexe et handicap.

a. Les engagements de France Télévisions en matière de diversité pour 2011

Pour mémoire, les engagements transmis par France Télévisions et retenus par le CSA en 2011 pour développer les actions en faveur de la diversité et du lien social étaient les suivants :

1/ France Télévisions s'engage à consolider dans ses structures et son organisation, au travers de nouveaux responsables, une veille et un suivi de la diversité.

2/ France Télévisions s'engage à développer dans l'information, ses programmes, les contenus, tant au plan national, que régional et local, la diversité sous toutes ses formes.

3/ France Télévisions s'engage à ouvrir ses antennes aux créateurs et aux jeunes producteurs issus de la diversité.

4/ France Télévisions s'engage à poursuivre l'action de la Fondation France Télévisions pour aider au développement d'initiatives en matière de diversité.

Ces engagements se déclinent dans 3 domaines : la nouvelle organisation de la société France Télévisions, les antennes de France Télévisions, les programmes et les contenus.

S'inscrivant dans la démarche de responsabilité sociale de l'entreprise, la diversité a été définie comme une priorité du plan stratégique de France Télévisions élaboré en 2010, dans son contrat d'objectifs et de moyens 2011-2015 et dans sa charte d'antenne.

Comme les années précédentes, les efforts entrepris ont été poursuivis et renforcés tant au niveau de l'antenne que par les initiatives de l'entreprise.

France Télévisions s'est efforcé de banaliser la présence de la diversité à l'antenne, en veillant à ne pas stigmatiser les personnes, et à ne pas les enfermer dans des rôles identitaires. Le groupe a porté un effort particulier à la présence des personnes issues de la diversité dans les programmes d'information, dans les micros trottoirs en tant qu'experts ou animateurs. Toutes les chaînes participent en fonction de leur identité propre à la prise en compte de la diversité dans les contenus des programmes.

Les engagements des antennes en matière de diversité portent sur :

- l'ouverture des castings
- l'ouverture des thématiques
- l'ouverture sur la production
- l'ouverture sur la société

France2

La chaîne a mis particulièrement l'accent sur la diversité dans le développement de sa politique fiction. A titre d'exemple, la série "Vestiaire" diffusée fin 2011 et dont une deuxième série est commandée mettant en scène de manière humoristique des handicapés dans le vestiaire d'une salle de sport, écrite et réalisé par des auteurs handicapés eux-mêmes.

Même souci dans la case documentaire « Infrarouge » qui développe une politique forte en matière de dénonciation des discriminations qu'elles soient liées au sexe, à l'origine sociale ou à l'état de santé.

Il faut noter aussi, en matière de diversité, l'engagement fort de la rédaction de France 2 qui poursuit le travail entamé en 2010. Ainsi, 138 reportages ont été diffusés sur la thématique du handicap en 2011 dans les journaux de 13 heures et de 20 heures.

En ce qui concerne les magazines et les divertissements, l'effort porte sur le renouvellement des visages emblématiques de la chaîne et la recherche de nouveaux talents aux origines diverses. À noter l'arrivée sur les chaînes du groupe de nouveaux visages : Hicham Nazzal, Elisabeth Tchoungui, Audrey Chauveau (divertissement), le retour d'Audrey Pulvar, Samira Ibrahim, Katia Barillot.

France 2 a également agi pour, d'une part mieux s'adresser au public féminin et d'autre part, mettre à l'antenne plus de visages féminins.

Ainsi, à titre d'exemple :

- Le premier numéro de « *une semaine sans les femmes* » diffusé à l'occasion de la journée de la femme, a été suivi d'un débat sur la place des femmes, en France et dans le monde (débat avec quatre journalistes-animateuses).
- *Télématin* : 70% des chroniqueurs-experts sont des femmes.
- *C'est au programme* : 50% des chroniqueurs-experts sont des femmes.

France 3

Le même souci concernant la diversité dans l'information se manifeste dans l'ensemble des rédactions de France3.

La chaîne a valorisé la diversité dans sa politique fiction en diffusant des téléfilms tels que :

- *Saigon, l'été de nos 20 ans* (17/12/11), fresque en 2x90 sur la guerre d'Indochine
- *Carmen* (24/09/11), mise en valeur du monde gitan à travers le personnage de Carmen
- *Une nouvelle vie* (23/08/11), comment un catcheur irakien peut tomber amoureux d'une française.
- *Plus belle la vie* : 6 personnages sont issus de la diversité sur 25 personnages environ.
Personnages récurrents (black ou beur) Rudy Torres, Abdel Fedala, Karim Fedala, Sarah Douala, Samia Nassri, Djawad Sanghga).
- *Famille d'accueil*
Smail Mekki personnage récurrent de la série. Directeur de l'aide sociale à l'enfance.
Firmine Richard qui remplace Ginette Garcin
Dorianne- louisy Louis Joseph fille adoptive de la famille Ferrière.
Et évidemment les guests qui apparaissent à chaque saison.

En ce qui concerne le documentaire, la chaîne a voulu mettre en avant les thématiques sociales ou historiques de la diversité en faisant par exemple un hors série de *Propriétaires mais pauvres* (22/06/11), comment des français d'horizons divers sont victimes de la crise du logement en banlieue, en diffusant dans la série documentaire « la Case de l'Oncle Doc », *Roms, premiers peuple européen* (21/03/11), statue et histoire de 6 à 8 millions de personnes, avec le point de vue de Strasbourg de la seule députée Rom ou encore *Etrangers des 2 rives* (26/09/11), le sort des migrants exilés du Maghreb, les vieux Chibanis, oubliés de l'intégration et rejetés des deux côtés de la méditerranée.

Il faut également noter qu'en matière de diversité, les magazines *Ce soir ou jamais* ou *Vendredi sur un plateau* se sont engagés en proposant des sujets tels que *Des quotas ethniques dans le foot français* (03/05/11) ou en invitant des personnalités telles que Fadela Amara (10/09/11) ou Malik Bentalha, l'humoriste (4/11/11).

La politique documentaire dédiée en grande partie à l'histoire engage la chaîne dans un important travail d'éclairage du présent par le passé.

Sur les antennes régionales: L'engagement en faveur de la diversité se manifeste en particulier dans la politique de production documentaire.

Exemples de documentaires diffusés en 2011 :

Pôle Sud ouest : Une pensée du Courneau ou les oubliés du Camp des Nègres (14/18 - Camp arrière pour Tirailleurs Sénégalais en permission - 52')*_Abd El Kader, l'exil et le divin* (Conquête de l'Algérie - Chef militaire algérien)*_La traversée solidaire* (exil des républicains espagnols)

Pôle Nord est : Roms premier peuple d'Europe Un désir ordinaire (homosexualité) Le bonheur en suspens (boudhisme en Bourgogne / liens entre le Morvan et le Bouthan) Etrangers des deux rives (vieux Maghrébins dans foyers en Lorraine)

Pôle Nord ouest : Signer la vie (handicap - 52') Visite au bout du monde (univers carcéral du Val de Reuil Amours propres (prostitution à Nantes) Chibanis d'ici (immigration marocaine à Rennes et déracinement) Maroc, carte vermeille (retraités français au Maroc)

Pôle Sud est : Les roses noires (adolescents dans les cités Nord de Marseille) Grenoble et la violence (documentaire sur les cités)

France 4 :

En 2011 l'offre de France 4 s'est considérablement enrichie dans sa représentation de la diversité. Les programmes de la chaîne ont plus que doublé en comparaison avec l'année 2010. Le fond de grille expose quotidiennement les séries françaises les plus emblématiques du Groupe France Télévisions, permettant avec la multidiffusion, y compris les samedis et dimanches, d'être accessibles au plus grand nombre de téléspectateurs. *Plus Belle la vie*, série qui privilégie les difficultés que rencontrent les jeunes pour trouver du travail, ou s'imposer selon leurs différences : origines ethniques, handicap (obésité) ou tout simplement contexte familial difficile : parents en prison, ou encore décédés. Tout un tissu social extrêmement fragile. Mais aussi des séries plus ludiques qui portent sur la diversité des cultures, des croyances locales, de jeunes issus de minorités (*Chante, Cœur Océan, Foudre*).

- *Des filles entre elles* met en lumière avec humour et sensibilité la difficulté d'être homosexuelle à l'heure actuelle "(12/10/11).
- *Prêts à tout pour maigrir*, lutter contre l'obésité qui représente un handicap ou tout simplement besoin d'améliorer son physique pour reprendre confiance en soi, se réinsérer socialement, avec l'appui de spécialistes, ce documentaire permet de mettre en avant l'aspect positif d'une remise en condition physique et morale qui gomme les différences. (21/11/11)
- *Qui à peur de l'Islam*, depuis les débats sur l'identité nationale, les minarets ou la burqa, la crainte d'une " islamisation " de la société Française trouve un nouvel écho. En sillonnant le pays à bord de leur camping-car, John Paul Lepers et son équipe écoutent ceux qui souvent par ignorance ont "peur de l'Islam".(30/11/11),
- L'offre divertissement s'est traduit par la diffusion de concerts live, pour exemple *Soprano*, rappeur français d'origine comorienne (17/12/11) ou pendant *le printemps de Bourges celui de Sexion d'Assaut*, huit rappeurs issus de la diversité (26/12/11).

La chaîne reflète toujours mieux les centres d'intérêt, les préoccupations et la vie quotidienne des jeunes générations et intègre naturellement la représentation de la diversité dans ses émissions de plateau dont l'animateur emblématique est Cyril Hanouna.

France 5

Chaine de la connaissance France 5 a toujours intégré la diversité dans son identité éditoriale et renouvelle cet engagement dans ces magazines comme dans sa politique documentaire.

Par exemples :

- *Teum Teum*, quartiers : nouveaux métiers pour une nouvelle image (25/06/11) ;
- *Les uns, les autres*, un magazine mis à l'antenne en septembre 2011 et qui part à la rencontre de Français de tous horizons dans le but de mieux cerner la société française d'aujourd'hui dans toute sa diversité. Loin des idées reçues, *Les Uns, les Autres* met en avant les grands moments de la vie : se rencontrer, se nourrir, se loger... L'animateur Juan Massenya entreprend un road-movie à travers les régions de France pour rencontrer leurs habitants, citadins ou ruraux, hommes et femmes de tous âges, toutes cultures, toutes religions et toutes classes sociales. Chaque émission met en avant une thématique liée à une étape de la vie, traitée dans différents reportages. Sur le terrain, l'animateur suit des personnes confrontées à ces situations, lors d'un événement emblématique. Elles constituent le fil rouge de chaque volet. En s'attardant sur les bonheurs, les ruptures, les choix et les contradictions, *Les Uns, les Autres* dresse un état des lieux des mentalités, des pratiques, des habitudes et des tendances émergentes. Comme un instantané de la société française en 2011, ce nouveau magazine brossé le portrait d'une France plurielle tout en mettant en évidence les points communs qui font son identité. Loin des clichés et des a priori, il s'appuie sur l'expertise de sociologues et se veut surtout à l'écoute des Français en s'approchant au plus près de leur réalité. Véritable émission de service public, *Les Uns, les Autres* a pour ambition d'ajouter une pierre à l'édifice du « mieux vivre ensemble ».
- *C à dire*, émission du 15/11/11 le regard sur le handicap change-t-il ?
- *Revu et Corrigé*, émission du 24/09/11 séquence consacrée au film « des hommes libres » sur les musulmans vivant en France, qui ont résisté et sauvé des juifs pendant la 2^{ème} guerre mondiale.
- des émissions spéciales : *Talents des cités, que sont-ils devenus ?* (18/10/11)
- Ses documentaires : L'autisme (29/03/11) Une histoire de l'Outre-mer (8-15-22/05/11)
- Ses fictions : Les vacances de Clémence (24/10/11) Victoire ou la douleur des femmes (7-14-21/03/11) Soraya (12-19/09/11)

France Ô et le Réseau Outre Mer Première : ouverture sur le monde et partage avec tous ses publics

France Ô, forte de ses origines ultramarines, s'intéresse aux diverses formes d'ouvertures sur le monde, sur les cultures populaires et modernes, sur les récits d'hommes mais aussi au dialogue et au métissage des cultures. Avec une mosaïque de plus de 25 animateurs, de toutes origines : Babette de Rozières, Elyas Akhon, Marijosé Alie, Fred Musa, Sébastien Folin... Ces visages sont emblématiques de la dynamique dans laquelle s'inscrit France Ô.

France Ô traite :

- avec *le Lab Ô* du métissage des Cultures, l'animateur et ses laborantins jouent avec leurs invités la carte du partage, de l'humour et de l'autodérision, le tout rythmé par des lives. Ce talk-show "expérimental" accueille des invités d'horizons différents,
- de la vision du monde et des réalités sociales de la France avec *Les Echos du monde*, dans cette émission hebdomadaire de 52 min, Ahmed El Key et ses invités, journalistes et experts, croiseront leurs regards et leurs point de vue sur l'actualité internationale de la semaine, l'objectif de cette émission est d'avoir un autre regard sur le monde,
- des grandes tendances sociales avec *Tendances Ô*, Cindy Fabre est aux commandes de la première émission du Paf dédiée aux tendances, savoir comment naît une tendance et comment elle conquiert le monde,
- de l'ouverture vers les cultures populaires avec *Danse street*, la nuit des cultures urbaines.

C'est plus de 30 heures par semaine de la diversité des cultures

Outre-mer 1^{ère}

Avec l'arrivée de la TNT en Outre-mer le 30 novembre 2010, les neuf chaînes de télévision et les neuf radios du Réseau Outremer de France Télévisions sont devenues les 1^{ère}. Des chaînes dont les vocations sont nombreuses : informer grâce aux journaux locaux, rapprocher avec des magazines régionaux, divertir grâce à certaines émissions de France Télévisions et des séries souvent inédites, concerner avec des programmes destinés aux téléspectateurs d'Outre-mer.

La représentativité des personnes handicapées au sein des programmes

Les éditions et magazines d'information

Dans ses éditions et magazines d'information des reportages réguliers, dossiers, interviews abordent la vie quotidienne ou l'actualité des personnes handicapées :

- la rédaction de France 2 a diffusé près de 138 reportages dans les JT de 13 heures et 20 heures.
- la rédaction nationale de France 3 a diffusé depuis le 12 janvier 2011 près de 33 sujets dans le 12/13, 25 sujets dans le 19/20 et 21 sujets pour Soir3.
- les rédactions régionales et locales de France 3 ont diffusé plus de 800 reportages (cf. annexe) sur la thématique du handicap et elles ont invité régulièrement de personnes handicapées sur les plateaux.

Fictions, séries et documentaires

Préoccupation constante des antennes de France Télévisions, les programmes traitent chaque jour de la diversité et des différences :

- Une soirée thématique sur **France 2** avec un débat sur le handicap mental autour de la diffusion de la fiction inédite *Simple*. En plateau Christel Prado, présidente de l'*Unapei* et Cédric Mametz, président de *Nous aussi* et quatre familles : de l'école à

la retraite, de la vie en établissement à la vie en milieu ordinaire, tous les aspects de la vie d'une famille touchée par le handicap mental.

- Un rdv quotidien avec la série *Vestiaires* ou deux nageurs handicapés, se retrouvent chaque semaine pour leur entraînement, et partagent leur vision du monde.
- Des documentaires comme "*Sexe, amour et handicap*" diffusé sur France 2 dans la case Infrarouge dans lequel le réalisateur Jean-Michel Carré s'intéresse au droit des personnes handicapées à l'amour et à la sexualité.
- Ou « *du silence à la lumière* » qui revient sur le parcours de Sophie Vouzelaud, élue première dauphine de Miss France 2007 malgré son handicap (diffusé sur France 3 Limousin Poitou-Charentes), « *D'autres lumières illuminent la campagne* » qui s'intéresse à un foyer hébergeant des personnes handicapées. (France 3 Corse), « *Signer la vie* », de Céline Thiou, un film qui nous fait partager le quotidien d'Elisabeth, interprète en langue des signes.

▪ **Sur France 5,**

Un documentaire de 52' *L'autisme*.

A vous de voir : documentaires de 26' dont l'ambition est de sensibiliser le public des voyants à la vie quotidienne des malvoyants et des aveugles : Une plongée aveugle ou Toni et Laurence tous les deux aveugles nous font partager leur passion pour la plongée sous-marine, Au bout du tunnel : la nuit, L'œil bionique.

L'œil et la main : une collection documentaire ayant comme point de départ les interrogations originales des sourds. Les sujets ouvrent un espace de rencontre entre sourds et entendants. Les thématiques de septembre à décembre 2001 : « Images de soi », « Nouveau départ », « C'est pas normal », « une histoire de bulles ».

Les magazines de France 5

- *C à dire* : Le Regard sur le handicap change t'il ? invité Pierre Blanc, directeur général de l'Agefiph.
- *Revu et corrigé* du 5 novembre : la semaine de l'emploi et du handicap
- Les chroniques du *Magazine de la santé* sur les thèmes de la musique et du handicap, parents aveugles, portrait de Cécile Guery-Riquier Myopathie écrivain, Foot fauteuil, handicap, sexualité et handicap, Mamans handicapées dans In Vivo.
- *Allo Docteur* : « adultes handicapés » avec Cédric Mametz, Président de Nous aussi, « la myopathie » ou Michèle Cymes et Marina Carrère d'Encausse répondent avec l'aide de spécialistes aux questions des téléspectateurs.
- *Média le Mag*, *C à vous*, *Entrée libre* émissions autour du film « *Intouchables* » et le regard sur le handicap.

France Ô et Outre-Mer 1ères

- "Papiyon volé" est un magazine mensuel de 26 minutes diffusé aux **Antilles** et en **Guyane** (depuis mars 2010). Les thèmes abordés sont liés à la problématique du handicap physique mental et sensoriel. Ce programme fait découvrir des hommes et

des femmes handicapés et répond aux besoins de visibilité et de rupture d'isolement. Il informe sur l'actualité médicale, administrative ou juridique. "Papiyon volé" est traduit en langue des signes.

- Lors de la journée pour l'emploi des personnes handicapées en novembre 2011, **Nouvelle-Calédonie 1ère** a déployé une programmation spéciale : Diffusion en inter-programmes de 5 pastilles présentant des calédoniens handicapés sur leur lieu de travail. Le magazine "*Temps de parole*" a aussi été consacré à cette thématique. La "*minute de l'emploi*" a présenté exclusivement des emplois pour les personnes en situation de handicap. Enfin, un habillage spécial a été mis à l'antenne pour cette journée (bug antenne présent tout au long de la journée).
- **Nouvelle-Calédonie 1ère** reçoit régulièrement dans ses émissions de proximité Pierre Fairbanks, sportif handicapé, et a consacré une large part de son antenne aux Jeux Handisports lors des Jeux du Pacifique de septembre dernier.
- Tous les jeudis, "*Bateau rigolo*" magazine jeunesse de 6 minutes, est traduit en langue de signes.
- L'ensemble des **1ères** diffusent la série "*Glee*" dont un des protagonistes est en fauteuil roulant.

C'est aussi la **présence à l'antenne** de personnalités comme Pierjean Frison, présentateur du journal régional de France 3 Toulouse. Amputé sous un genou à la suite d'un grave accident de moto, il est devenu journaliste-présentateur et est aussi l'un des champions de Golf journalistes. Par ailleurs, la direction déléguée aux programmes en charge de l'innovation, des cultures urbaines et de la diversité recherche de nouveaux animateurs et réalisateurs, incarnant la diversité au sens large.

Les programmes jeunesse pour l'ensemble des chaines

En production, comme en achat, l'équipe de l'Unité Jeunesse mène une action volontariste et proactive dans le domaine de la diversité. Nous veillons à sélectionner des projets qui cultivent la curiosité des plus jeunes, leur permettant de mieux comprendre le monde dans toutes ses différences.

Les différences sont au cœur des préoccupations en matière de productions d'animation : à tous les stades de développement des projets, les équipes veillent à ce que la différence soit représentée dans toute sa diversité notamment à travers les origines ethniques et culturelles des personnages que les histoires mettent en scène. Chaque matin dans Ludo sur France 3 sont proposés des programmes à portée de tous dans lesquels chaque enfant peut s'identifier ou se reconnaître en évitant l'écueil de la caricature, du cliché et de la facilité. Les personnages de couleurs ne sont pas cantonnés aux rôles de voyous ou de méchants mais sont tour à tour policiers, enquêteurs, super-héros, petits génies ou professeurs...

Parce que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain, les responsables de l'animation et leurs équipes au sein de l'Unité Jeunesse, en collaboration avec les producteurs, se sont mobilisés pour que la différence (notamment celle de la couleur de peau) ne soit plus cause d'exclusions, en termes d'éducation, d'intégration et d'acceptation sociale.

Ci-dessous les programmes emblématiques

La Vie de Pahé :

Pahé, un enfant noir né au Gabon et son inséparable copain (blanc lui) Sébastien sont les rois du tuning de vélo, du disque de rue et du slam. La confrontation de deux cultures : l'une africaine, celle de Pahé et sa famille, l'autre occidentale.

La série propose une galerie de personnages aux origines ethniques, sociales et culturelles différentes. Un monde où chacun porte et transmet sa culture et dans lequel la fraternité est agissante. Une phrase : « *Pas même mère, pas même père, mais frères sur la même Terre !* », reprise à chaque épisode sous la forme d'un « shake » entre les enfants, nous rappelle que la différence n'est pas un obstacle à la rencontre entre les hommes mais une richesse à partager. Le propos est porté par une joie de vivre et une énergie débordante dont nos deux héros sont les représentants. Le monde de Pahé est un voyage cartoon à travers la mixité sociale, où deux cultures se rencontrent, s'enrichissent l'une de l'autre à travers une amitié réciproque faite de complicité, de disputes, de partage et d'incompréhensions.

Série diffusée régulièrement dans Ludo sur France 3.

Mon Ami Grompf

Les aventures quotidiennes d'Arthur et de son animal de compagnie un peu encombrant, maladroit mais tellement attachant : Grompf. Ce yéti (le dernier sur Terre) confié à la famille Lepetit par un moine tibétain va découvrir la civilisation et toutes les subtilités de la vie en société. Une histoire d'amitié entre un petit garçon et un gros yéti qui vont apprendre l'un de l'autre et sur les autres sous l'œil bienveillant d'Aku, un moine tibétain qui surveille Grompf depuis son monastère secret perché sur un toit d'immeuble et qui se réjouit de voir qu'« *A chaque nouvelle expérience, le Yéti Sacré s'élève d'une marche sur l'escalier de la sagesse...* ».

La série évoque de manière subtile et non caricaturale la culture tibétaine au travers le personnage d'Aku dont le design assume pleinement les origines et la culture.

Série diffusée régulièrement dans Ludo sur France 3.

Les sports

Véritable ferment de notre identité, trait d'union entre les hommes, le sport est un formidable créateur de lien social, un puissant générateur d'émotions collectives et de références communes. C'est pourquoi France Télévisions, premier diffuseur de sport en accès gratuit, met tout en œuvre pour être à la hauteur de ces événements fédérateurs.

Ainsi, France Télévisions rend régulièrement compte des compétitions handisport, et de la pratique handisport en général, dans les journaux télévisés et magazines sportifs de ses différentes antennes.

Pour rappel, France Télévisions consacre par ailleurs une couverture importante aux Jeux Paralympiques d'hiver comme d'été (près de 3 heures d'antenne pour les Jeux Paralympiques d'été 2008 de Pékin, plus de 9 heures d'antenne pour les Jeux Paralympiques d'hiver 2010 de Vancouver). France Télévisions intensifiera cet effort lors des Jeux Paralympiques 2012 de Londres, que ce soit sur ses antennes comme sur les nouveaux supports de diffusion (avec notamment, comme lors des précédents Jeux Paralympiques, une retransmission en direct des différentes compétitions sur Internet).

Le cinéma :

France Télévisions s'engage par l'intermédiaire de ses deux filiales cinéma à promouvoir la diversité dans l'industrie cinématographique.

Ainsi, par exemple, France 2 et France 3 Cinéma ont cofinancé des films réalisés par des réalisateurs issus de la diversité ou qui traitent des questions de diversité.

Les jeux : organisation du casting des candidats et du public.

Dans l'ensemble des jeux diffusés sur France Télévisions le public et les candidats présent sur les plateaux reflète la diversité. La mise en image et la réalisation veillent à sa présence à l'antenne.

Les programmes de flux :

Concernant les animateurs : France Télévisions porte une attention toute particulière aux visages qui animent nos antennes. Faut-il rappeler que l'animateur préféré des Français, Nagui, reste un des animateurs emblématiques du groupe ?

Les invités

L'ensemble des invités de nos programmes (issus de tous les univers, culturels, socio professionnel, témoins ou acteurs de la société ou de l'information) reflète la diversité de la société française.

La présence d'événements illustrant la diversité sur les antennes

- Gala ni pute ni soumise
- Sidaction
- Téléthon
- Rires contre le racisme

Opération 2011, année des Outre-mer : une programmation inédite sur l'ensemble des chaines du groupe

France 2

Magazines:

▪Télématin à la Réunion: reportages sur l'architecture réunionnaise, télémédecine...
A partir du 15 juin: diffusion de 9 reportages consacrés à l'Île de la Réunion

▪C'est au programme délocalisé aux Antilles

▪Vivement Dimanche: Emission « spéciale musique de l'Outremer » qui sera enregistrée en juin et diffusée fin août

Fictions:

▪Diffusion de la série réunionnaise « Signatures » en avril
▪En tournage Toussaint LOUVERTURE

France 3

Magazines

- « Faut pas rêver spécial Polynésie »: diffusion été 2012,
- « Thalassa »: interventions de Georges Pernoud en Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion au cours de l'année 2011

- « Côté cuisine »: émissions spéciales sur la cuisine créole

Des documentaires inédits:

- « Le Chevalier De Saint George » (52'), inédit, réalisé par Claude Ribbe et produit par Orthéal

- « Ne suis-je pas ton frère? La Société des Amis Noirs (1788-1794) » réalisé par Didier Roten et coproduit par Anekdata et RFO

Des divertissements:

- « Entre deux liens tropiques » (90') –inédit et diffusé en juin

- « Divertissement spécial outre-mer produit par H Ibach, diffusé le 8 août

France 5 :

Magazines délocalisés:

- « Silence ça pousse » en Polynésie

- « La maison France 5 » à la Réunion

Parmi les tournages:

- « Echappées belles » spéciale Polynésie et Saint Pierre et Miquelon

- « 7' pour une vie », série documentaire

Documentaires:

- « Empreintes » avec Patrick Chamoiseau et Maryse Condé (inédit)

- « Histoire des Dom-Tom », 3x52, diffusion inédite

France Ô Evènements ...

- « Panthéonisation d'Aimé Césaire », programmation spéciale dans le cadre de l'hommage rendu à Aimé Césaire. Diffusion en prime-time, le 6 avril

- « Mayotte », thématique spéciale dans le cadre de la départementalisation

Documentaires (Archipel)

- 10 mai: « Journée de l'abolition de l'esclavage » Emission Archipel, 2 documentaires et une fiction sur Victor Schœlcher avec Jacques Perrin

Fête de la musique spéciale outre-mer

16 juillet: « DOM TOM FOLIES », La Rochelle

17 juillet: Spéciale Edouard Glissant au festival d'Avignon

Du 1er au 7 août: « Tour des Yoles » en Martinique

A partir du 7 juillet: Programmation spéciale « JEUX DU PACIFIQUE »

Octobre 2011: Collection documentaire « La plus grande forêt du monde », 52' consacrés à l'exploration de la biodiversité en outre-mer

5 novembre: « Les 24 heures autour du monde », tout l'Outremer en direct à partir d'un plateau parisien

Et aussi, hors antenne des expositions et des animations

Expo sur le bassin Atlantique (stations de Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint Pierre et Miquelon), le 26 avril et 6 mai dans le hall d'accueil de France Télévisions

Exposition du 26 avril au 4 mai dans le hall de France Télévisions, Issy-les-

Moulineaux et Malakoff pour la découverte de l'Océan Indien

Projection en avant-première: « Une histoire de l'outre-mer », le 4 mai 2011
28 avril: projections dans la grande salle et animations (Détails)
▪ L'Océan Indien (Stations de la Réunion et Mayotte) (Donner dates oralement)
▪ Exposition sur le Bassin Atlantique (stations de Guyane, Martinique, Guadeloupe, St Pierre et Miquelon)
▪ Exposition sur le Pacifique du 3 au 14 octobre 2011

Des actions évènementielles internes: un site événementiel dédié sur l'intranet de l'entreprise avec un grand quizz: faire découvrir les stations ultra-marines
▪ Concert sur l'Esplanade Henri de France: Danse et Musique de Tahiti avec la participation de « Theo Tahiti Show ».

L'investissement du groupe dans la diversité

Les Engagements relatifs à l'organisation interne

Outre l'engagement de sensibiliser les équipes à la diversité, le groupe France Télévisions a décidé de se porter candidat à **l'obtention du label diversité** de l'AFNOR fin 2012.

Afin d'obtenir le label, l'entreprise a établi un état des lieux en 2011 et elle suit un cahier des charges très précis pour la mise en place d'actions en faveur de la diversité dans sa gestion des ressources humaines, sa formation, sa communication interne.

La création d'une direction de la responsabilité sociétale et environnementale - RSE

La création de la direction RSE en novembre 2011 répond à la volonté exprimée dans le projet stratégique de structurer les engagements de FTV à la fois comme entreprise responsable et comme média responsable. Les chaînes de service public se doivent d'être exemplaires en la matière.

La RSE comprend trois piliers:

- environnemental: réduire nos impacts directs en maîtrisant nos consommations énergétiques, réduisant nos déchets, diminuant nos consommations de papier en particulier,
- social : développer une politique "égalité des chances" en interne comme dans les programmes, réaffirmer la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis des jeunes en favorisant le partage des connaissances,
- économique : renforcer la performance économique de l'entreprise en s'appuyant sur des paramètres écologiques et éthiques.

L'action du Comité permanent de la diversité

Le Comité permanent de la diversité est une structure indépendante qui a pour mission de promouvoir la diversité sociale et ethnoculturelle tant sur les chaînes que dans les structures du groupe. Présidé depuis sa création par Hervé Bourges et composé de 16 membres (8 collaborateurs de France Télévisions et 8 personnalités extérieures), le comité joue un rôle de vigie et d'aiguillon du groupe en matière de diversité. Il revient à ce Comité d'établir un rapport annuel qui

s'attache à revenir sur les actions qui ont été menées par le groupe au cours de l'année pour favoriser la représentation de la diversité et pointer les progrès qui doivent encore être réalisés.

Les engagements concernant les jeunes issus de la diversité

1. des conventions ont été signées avec l'EFJ de Lille, le CFJ et l'IPJ pour accueillir en stage dans les rédactions du groupe des jeunes issus de la diversité et les soutenir financièrement dans leur scolarité..
2. La Fondation d'entreprise France Télévisions a financé des "bourses des quartiers" qui s'adresse à des jeunes qui ne sont pas encore dans un parcours scolaire de formation professionnelle pour les initier à la réalisation de films courts ou de reportages d'actualité. Douze bourses ont été attribuées en 2011.

La Fondation a soutenu également financièrement la classe préparatoire « égalité des chances » créée par l'ESJ de Lille et le Bondy Blog.

3. des partenariats sont noués avec la fondation » Culture et Diversité » ou encore l'association "Nos Quartiers ont des talents" qui ont pour objectif de favoriser l'intégration des jeunes issus de la diversité dans nos métiers.

COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CANAL+ SUR LA DIVERSITE EN 2011

Conformément à la Délibération du Conseil 2009-85 du 10 novembre 2009 et aux dispositions de sa Convention, CANAL+ s'est engagée, pour l'année 2011, (i) à améliorer la représentation des personnes vues comme non blanches sur l'antenne de CANAL+ (ii) à procéder de manière régulière à une sensibilisation des responsables des émissions de CANAL+ sur la nécessité d'améliorer la représentation de la diversité de la société française dans les programmes mis à l'antenne et (iii) à faire figurer dans les contrats de commande de programmes de la chaîne une clause relative au sujet de la diversité.

Au cours de l'année 2011, CANAL+ a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès des responsables des émissions de la chaîne et a continué à faire figurer dans ses contrats de commande de programmes une clause sur le sujet de la diversité.

CANAL+ a en outre assuré la représentation de la diversité de la société française, qui a toujours été une des préoccupations majeures de la chaîne, sur son antenne pendant l'année 2011 par les programmes décrits ci-après.

Un grand nombre de programmes diffusés par la chaîne en 2011 ont ainsi illustré la promotion des valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République et la prise en compte de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

Tout d'abord, la représentation des personnes vues comme non blanches sur l'antenne de CANAL+ s'est matérialisée au travers de la présence de chroniqueurs, reporters ou animateurs des émissions en clair de CANAL+, ayant diverses origines : On peut citer dans ce cadre, à titre indicatif, des programmes tels que :

- *LA MATINALE* avec Silvère-Henri Cissé, Elé Asu, Rokhaya Diallo et Abdel Bounane
- *LE GRAND JOURNAL* avec Ali Baddou, lors des remplacements de Michel Denisot, Mouloud Achour, Omar Sy, China Moses, et Kamel Le magicien,
- *La NOUVELLE EDITION* avec Ali Baddou en tant qu'animateur et Antoine Ly, reporter
- *Le JOURNAL DU HARD* avec Donia Eden
- *DIMANCHE+* avec Karim Rissouli, reporter
- *LE PETIT JOURNAL* avec Salhia Brakhlia, reporter
- *Le GRAND MAG* présenté par Ali Baddou en 2011
- *Le NEWSHOW* avec Thomas N'Gijol et Fabrice Eboué tout au long de l'été 2011

La représentation de la diversité a été également illustrée tout au long de l'année par les nombreux sujets des émissions « *L'EFFET PAPILLON* » et « *LE GRAND MAG* ».

La diversité des origines de la communauté nationale a été également représentée au travers des émissions et de la programmation consacrées au **sport**:

- Avec des journalistes comme Messaoud BENTERKI (JOUR de FOOT), Mourad ZEGHIDI commentateur sur des matches de football ; Romain MAGELLAN pour les matches de Rugby du Top 14, Suriyachai IMVUTI pour des reportages et documentaires autour des sports américains
- Avec des consultants comme Zinedine ZIDANE, Marcel DESAILLY, Sabri LAMOUCHI, Claude MAKELELE, Patrick VIERA, Luc SONOR dans les émissions *Canal Football Club, 11 d'Europe, Les Spécialistes, la Ligue des Champions*
- Avec des invités comme Antoine KOMBOUARE, Didier DROGBA, William GALLAS, Peguy LUYINDULA, Teddy RINER, Teddy TAMGO, Boris DIAW, Jean-Alain BOUMSONG, Pape DIOUF, Thomas NGIJOL, Basile BOLI, Pascal NOUMA, Joel ABATI, Gévrise EMANE, Jackson RICHARDSON, Bafetimbi GOMIS, Dimitri DRAGIN, André AYEW, Souleymane DIAWARA, Samuel ETO'O, Younes BELHANDA, Alou DIARRA, Didier DOMI, Thomas NGIJOL, Boris DIAW, Nicolas BATUM, Mike PIETRUS, Yan MAIHIMI, Kévin SERAPHIN, Tony PARKER, Joan PETRO, Kamel CHAFNI dans les émissions *Canal Football Club, 11 d'Europe, Les Spécialistes, la Ligue des Champions, l'Equipe Du Dimanche*, lors du Championnat du Monde de Hand et de Judo, *Canal NBA*.
- Avec des Opérations spéciales et documentaires autour du sport :
 - dans *Canal NBA* avec un sujet sur « Les joueurs de l'Equipe de France de basket » avec notamment Boris DIAW, Nicolas BATUM, Mike PIETRUS, Ronny TURIAF, Yan MAIHIMI, Kévin SERAPHIN et Tony PARKER. Joan PETRO
 - dans *les Spécialistes Hand* avec un sujet sur Issam TEJ, Luc ABALO, Didier DINART, Cédric SORHAINDO, Arnaud BINGO, Daouda KARABOUE.....
- dans *“Intérieur Sport”* avec un reportage sur Lucie DECOSSSE, Djibril CISSE, Bob TAHRI, Ronny TURIAF....
- et enfin, avec la réalisation de documentaires sur l'Equipe de France de Handball : « Des Barjots aux Experts », « Chefs 5 étoiles »

La diversité des origines et des cultures de la communauté nationale a également été prise en compte dans les émissions consacrées à la **musique** :

Dans le cadre de l'émission *L'ALBUM DE LA SEMAINE* ont ainsi été accueillis: ALOE BLACC, CEE-LO GREEN, N.E.R.D, THE BELLRAYS, MADJO, TWIN SHADOW, CHARLES BRADLEY, THE DUKE & THE KING, AYO, TRUE LIVE, SAUL WILLIAMS, KITTY, DAISY & LEWIS THEOPHILUS LONDON.

Pendant l'émission *LA MUSICALE*, ont été également invités : V.V BROWN, ALOE BLACC, MORCHEEBA, GORILLAZ, De La Soul, Bobby Womack, Bootie Brown, Orchestre National Syrien), Hyptonic Brass Orchestra, RAPHAEL SAADIQ, AYO, TRUE LIVE, SAUL WILLIAMS, IMANY.

Dans le cadre des émissions **jeunesse**, l'émission CANAILLE+ sur CANAL+ FAMILY a réuni des enfants de diverses origines, comme Darren BRASSELEUR, 10 ans (origine antillaise), Mahé EXBRAYAT 10 ans (origine antillaise), Robien GONCALVES DE VEIGA, 11 ans (origine eurasienne), Hanae HAMISULTANE, 8

ans (origine eurasienne), Pak GARANCE, 11 ans (origine eurasienne), Mathilde BEAUVIN, Bilal RABAH, Tiam SPOHR qui ont contribué à illustrer la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

A noter également, la présence d'Abdel ALAOUI, animateur de l'émission LA CUISINE DES CANAILLES, ainsi que celle de Kamel le magicien dans des éditions spéciales de CANAILLES+.

Dans le cadre des **formats courts humoristiques**, on peut citer Omar SY pour « *LE SAV DES EMISSIONS* », les acteurs de « *KAÏRA SHOPPING* » : Abdel Krim, Moustene et le nain Momo et de la série « *BREF* » avec Yacine Belhousse, Kheiron, Wally Dia

La **fiction française** diffusée sur CANAL+ a également contribué à illustrer la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

On peut ainsi citer :

- « *L'INFILTRE* » une fiction unitaire diffusée en mars 2011 avec : Medhi DEHBI, dans le rôle d'Issam Mourad, Salim Daw, dans le rôle d'Abou Nidal, Zakaria Gouram, dans le rôle de Muhammad
- « *XIII* » une série diffusée en avril 2011 avec Aisha Tyler, dans le rôle du Major Lauren Jones
- « *PIERRE GOLDMAN* », une fiction unitaire diffusée en août 2011, avec Tony MPOUDJA, dans le rôle de Roland
- « *PLATANE* » une série diffusée en septembre 2011 avec Eric Judor, en tant que réalisateur, producteur et acteur principal de la série, Hafid F. Benamar, dans le rôle de Flex, Jean-Michel Martial, dans le rôle du père d'Eric Judor, Ramsy Bedia
- « *MISTER BOB* » une fiction unitaire diffusée en octobre 2011 : Marc Zinga, dans le rôle du général Mobutu, Pascal Nzoni, dans le rôle de Moïse Tshombén (le rival de Mobutu), Ginal Haller, dans le rôle de la dame de cœur de Bob Denard
- « *BRAQUO 2* » une série diffusée en novembre 2011 avec Abdel Raouf Dafri, en tant que scénariste, Hubert Kounde, dans le rôle de Jonas Luanda, Hicham Nazzal, dans le rôle de Sabri Massmi

Pendant toute l'année 2011, CANAL+ a également poursuivi au travers de ses **programmes courts**, une politique de diffusion de programmes résolument « engagés » et tournés vers les valeurs d'intégration et de solidarité.

Le département des Programmes courts de CANAL+ développe ainsi de nombreux projets avec de jeunes producteurs et réalisateurs issus de la diversité. La couleur de peau et les confrontations culturelles sont aussi représentés dans des courts métrages à visée artistique, comme « *Un film de danse* » de Philippe DECOUFLE,

ou « Chacun son goût », un film d'animation primé au Festival de films de femmes de Créteil).

Dans la Collection « Donne de la voi(e)x » de 2011, a été lancé un appel d'offres aux films autour de la citoyenneté et du « vivre ensemble », avec un casting très large, dont notamment Sabrina Ouazani, Linh-Dan Pham, et Claudia Tagbo.

L'image de la diversité était déjà présente dans la collection « 5x Nathalie Baye » avec un court métrage d'Edouard Delluc dans lequel Nathalie Baye jouait dans une comédie avec ses filles, issues d'un couple mixte.

CANAL+ a enfin réaffirmé sa politique **documentaire** en prise avec le monde actuel avec un esprit d'ouverture aux autres cultures au cœur du questionnement des documentaires.

En 2011, CANAL+ a ainsi diffusé :

- un documentaire intitulé « *PASSE LE PERIPH D'ABORD* » où de jeunes lycéens parisiens et de Clichy-sous-Bois tentent l'expérience de l'échange.

Un film pour tenter d'en finir avec les préjugés, en faisant se rencontrer, dans un contexte scolaire et familial, des jeunes du même âge et du même niveau scolaire, issus de milieux différents : les quartiers parisiens et les autres d'une banlieue stigmatisée.

- « *L'IMMIGRATION AUX FRONTIERES DU DROIT* » :

Face à une radicalisation des lois autour de l'immigration, un documentaire consacré à l'engagement de milliers de bénévoles auprès des sans-papiers dans un débat qui pose aujourd'hui la question du légal face au juste. C'est ce grand mouvement de solidarité que ce film documente.

- « *ISLAM ANTECHRIST ET JAMBON BEURRE* »

Aux Etats-Unis et en Europe, une coalition d'agents de la peur répand les rumeurs les plus étranges sur les musulmans. Cette organisation mondiale a pour nom « Stop Islamization » et se ramifie en France où une coalition rouge brune s'est trouvé un totem antimusulman, le cochon.

Le film voyage au cœur du réseau, considérablement influent, malgré le faible nombre de membre de ce dernier.

- Enfin, « *LES NOUVEAUX EXPLORATEURS* » ont embarqué en 2011 pour une quatrième saison de voyages insolites et ont fait partager leurs rencontres et expériences, le plus loin possible des clichés mais au plus près de leurs contemporains.

COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS i>TELE SUR LA DIVERSITE EN 2011

Conformément à la Délibération du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes et en application de l'article 2-3-3 bis de sa convention, i>TELE s'est engagée, pour l'année 2011, à :

- sensibiliser la rédaction et plus particulièrement les journalistes reporters d'images sur la nécessité d'améliorer la représentation de la diversité de la société française dans les programmes ;
- poursuivre les efforts déjà entrepris en vue d'améliorer la représentation, d'une part de la parité entre femmes et hommes, et, d'autre part, des personnes vues comme non blanches, et ce au sein des programmes diffusés sur i>TELE.

Au cours de l'année 2011, i>TELE a assuré la mise en œuvre des engagements précités en mettant en place les moyens précisés ci-après.

1/ Mesure d'information

Le 23 mars 2011, les rédacteurs en chef, la direction de l'antenne et le service programmation ont été informés des engagements souscrits par i>TELE au titre de l'année 2011. Il leur a donc été demandé de relayer ces engagements auprès de l'ensemble de la rédaction afin de prendre des mesures concrètes permettant d'améliorer la parité homme /femme ainsi que la représentation de la diversité des origines.

2/ Programmation / Politique d'invitation

Au gré de l'actualité de l'année 2011, la chaîne s'est attachée, notamment dans sa politique d'invitation, à promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité de la France et à prendre en compte la diversité de ses concitoyens.

Ainsi la présidente d'Amnesty International France s'est exprimée sur le plateau d'i>TELE le 31 octobre 2011 à l'occasion de la publication d'un ouvrage consacré au cinquantième anniversaire de l'organisation.

Les représentants de Médecins Sans Frontières ont également été invités à plusieurs reprises, notamment le 21 décembre 2011 à l'occasion des 40 ans de l'association humanitaire.

Le président national du Secours Catholique est intervenu sur i>TELE en novembre 2012 dans le contexte de la collecte nationale annuelle, et la représentante de France Générosités est intervenue en avril 2011 pour présenter le bilan 2010 de l'appel aux dons en France.

D'autres associations caritatives, telles les Restos du Cœur, la Fondation Abbé Pierre ou encore l'Association pour le droit à l'initiative économique ont été accueillies sur les plateaux d'i>TELE.

La cause des femmes a également été relayée par i>TELE notamment par l'intermédiaire :

- de l'association Paroles de femmes le 24 novembre 2011 à l'occasion de la Journée Internationale contre les Violences faites aux Femmes ;
- du témoignage de Chékéba HACHEMI sur les activités de son association Afghane œuvrant pour la défense des droits des femmes ;
- du Collectif Féministe Contre le Viol pour sa première campagne de sensibilisation ;
- de Mix-Cité, Mouvement féministe mixte pour l'égalité des sexes à l'occasion du festival Mix'cité en mai 2011.

La promotion de la lutte contre les discriminations s'est illustrée notamment par la présence à l'antenne des personnalités ou organisations suivantes :

- la HALDE en janvier 2011 ;
- la Fédération des aveugles en février 2011 ;
- Yazid SABEG, commissaire à la Diversité et à l'Egalité des chances en mars 2011 ;
- Azouz BEGAG en mai 2011 à l'occasion de la sortie de son ouvrage « C'est quand il y en a beaucoup » ;
- le Défenseur des droits Dominique BAUDIS en juillet 2011.

Enfin, la chaîne a fait appel à des femmes expertes pour commenter certains évènements d'actualité et s'efforce de fidéliser leurs interventions, telles Anne LEVADE Professeur de droit public sur le terrain du droit constitutionnel, ou Cécile PHILIPPE directrice de l'Institut économique Molinari en qualité d'économiste.

3/ Politique de Ressources Humaines

La diversité, dans toutes ses composantes (diversité sociale, diversité culturelle, diversité ethnique, etc.) constitue un axe important de la politique de ressources humaines de la chaîne.

Ainsi en 2011 les recruteurs ont favorisé l'intégration de journalistes issus des minorités visibles (présentateurs, JRI, assistants d'édition, etc.), s'attachant à maintenir le reflet de la pluralité des origines de la société française au sein de la rédaction.

Dans le cadre du Grand Match News, concours annuel organisée par i>TELE ouvert aux étudiants issus des écoles de journalisme, la chaîne a sélectionné un jeune diplômé issu de la diversité lui permettant d'intégrer dès septembre 2011 le service politique de la rédaction.

L'année 2011 marque aussi le recrutement de deux journalistes-présentatrices issues de la diversité : Leïla KADDOUR-BOUDADI et Kady ADOUM-DOUASS.

Concernant la parité hommes/femmes, les efforts d'équilibre se maintiennent : sur l'effectif total de la société au 31 décembre 2011 avec 179 collaborateurs, on dénombre 90 hommes et 89 femmes. Parmi la population de journalistes (156 au total), la répartition est de 84 hommes pour 72 femmes.

Dans le domaine du handicap la chaîne s'est activement associée à la mission Handicap mise en place par le groupe CANAL+. i>TELE a ainsi noué des contacts avec des écoles de journalisme pour favoriser en amont la formation de personnes en situation de handicap et accueillir des stagiaires issus de ces minorités.



Représentation
de la diversité en 2011





En 2011, M6 a poursuivi son engagement de lutter contre les discriminations et de favoriser une représentation de la diversité culturelle de la société française.

Cet engagement, formalisé par la signature de la charte de la diversité en entreprise du Conseil supérieur de l'audiovisuel de juillet 2010, venant s'ajouter à celle élaborée par la commission Medias et diversités, traduit la volonté du groupe d'assumer son rôle éducatif dans le respect de la différence.

Ainsi, M6 s'engage à refléter toujours davantage la société dans toute sa richesse et sa diversité s'inscrivant dans l'air du temps.

Ce bilan développe quelques, répartis selon les quatre thèmes retenus par le Conseil pour son baromètre de la diversité :

LES CSP (A),
LES MINORITÉS VISIBLES (B),
LE HANDICAP (C)
ET LA PARITÉ HOMMES/FEMMES (D)



1. La diversité à l'antenne

A. Les catégories socioprofessionnelles

En 2009 et 2010, le Conseil avait relevé une répartition disproportionnée des catégories socioprofessionnelles et a demandé aux chaînes de mieux exposer les CSP- et les inactifs. En 2011, M6 a suivi cette recommandation sans s'arrêter d'ailleurs à leur simple représentation. En effet, dans la plupart des sujets abordant ce thème, la chaîne tente d'apporter des solutions afin d'améliorer le quotidien des personnes représentées et valorise les initiatives publiques et privées dans ce sens.

DANS LES FICTIONS FRANÇAISES

Victoire Bonnot

Cette co-production M6 retrace les intrigues d'une conseillère principale d'éducation d'un lycée de région qui aide les jeunes à faire face à leurs problèmes d'adolescents.



LES REPORTAGES

Zone Interdite - dimanche, 20:50

24 août : Le reportage intitulé « Des vacances à petit budget : joies simples et système D » a suivi plusieurs familles dont le budget ne leur permet pas de partir en vacances (familles modestes, parents isolés, travailleurs précaires, jeunes en quête d'emploi, etc). Pourtant, à force d'imagination et grâce à la solidarité de particuliers et d'associations, certains ont trouvé le moyen de s'offrir quelques jours de détente loin de chez eux.

16 octobre : « Abusés, dépouillés, ruinés : quand la mise sous tutelle dérape » est un documentaire sur des personnes mises sous tutelle et curatelle, notamment des personnes très âgées et retraitées.

30 octobre : « Jeunes apprentis : la dure école de la vie », documentaire sur quatre apprentis de 16 à 22 ans (deux serveuses, un charcutier-traiteur et une coiffeuse).





C'est ma vie - samedi, 15:30-17:40

8 janvier : « Je pars pour la première fois de ma vie en vacances avec mes enfants ». Thérèse et sa famille vivent en HLM à Mantes la Jolie. Faute de moyens ils ne partent jamais en vacances. Grâce au Secours populaire, Thérèse et ses quatre enfants passeront pour la première fois une semaine en vacances en Loire Atlantique.

19 février : Mère de famille de neuf enfants Rosita, illétrée, décide d'apprendre à lire et à écrire.

1er octobre : reportage sur un couple surendetté après avoir ouvert un restaurant qui n'est pas rentable.

29 octobre : Alex, originaire d'une ZEP près de Rouen, vient de réussir le concours de Sciences Po.

12 novembre : Sylvie et Joël, parents de deux enfants, n'ont pas les moyens de restaurer leur maison insalubre et vivent avec la mère de Joël. Une association locale va réunir des bénévoles et rénover la maison en quinze jours.

100 % Mag - quotidienne, 19:00

19 janvier : « les Esthéticiennes du cœur ». Des esthéticiennes ont décidé de donner de leur temps libre pour prodiguer des soins esthétiques aux SDF et leur rendre ainsi un peu de leur dignité.

7 mars : « Un Smic pour 5 » ou comment s'en sortir avec la débrouille et le sourire.

28 août : « À 60 ans, elle part en vacances pour la première fois ». Mireille, 60 ans, part pour la première fois de sa vie en vacances grâce à ses enfants.

14 octobre : Kamel Ouall et sa sœur Farida, deux enfants qui ont grandi dans une banlieue défavorisée et qui sont devenus des figures incontournables du spectacle musical en France.

7 décembre : « Monique, coiffeuse au grand cœur ». Monique 65 ans s'est installée dans les locaux du Secours Populaire pour coiffer les femmes qui n'ont pas les moyens d'aller chez le coiffeur.





Capital - dimanche, 20:50

23 Janvier : reportage sur l'Auvergne : Kévin, technico-commercial, est un jeune diplômé de 25 ans qui, par sa volonté de travailler et sa disponibilité, décroche un CDI dans son domaine d'activité.
8 octobre : « **Jeunes et sans travail** », un reportage consacré au chômage des jeunes et à l'intégration des jeunes diplômés.

Autres

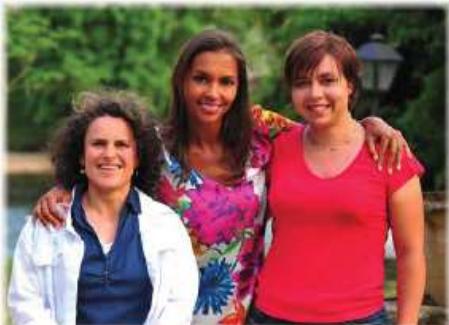
Les parents les plus stricts du monde s'intéresse aux adolescents en conflit avec leurs parents et ont choisi de passer une semaine dans une famille où les principes sont appliqués avec rigueur, afin de retrouver leur propre équilibre familial (7 diffusions de février à septembre).

Octobre : diffusion du lundi au vendredi vers 20:45 d'un programme court sous forme de docu-réalité qui suit les débuts professionnels de cinq jeunes en apprentissage, rediffusé sur le site monmetteravenir.com.

Le 19.45 : reportage sur des retraités champions de karaté (12 juin)

Jean-François Piège, jury de Top Chef sur M6, était également membre du jury du concours réservé aux jeunes apprentis : « **Jeunes talents restaurateurs de France** », dont la finale a eu lieu le 10 novembre 2011.





B. Les minorités visibles

La valorisation des minorités visibles est également une des valeurs de la chaîne M6. Représentée sous tous ses aspects, la diversité s'illustre aussi bien au sein des équipes d'animateurs de la chaîne que dans les acteurs, les artistes ou tout simplement dans les choix des sujets de reportages.

PARMI LES ANIMATEURS



Avec le succès de **L'amour est dans le pré** cet été, en plus de la présentation du magazine hebdomadaire **C'est ma vie**, la présence de Karine Lemarchand à l'antenne est renforcée en 2011, avec **On ne choisit pas ses voisins**.

Aïda Touihri est la présentatrice du JT de la mi-journée **le 12.50** et du magazine hebdomadaire **66 Minutes**.

Laurence Roustandjee, miss **Météo**, est également chroniqueuse régulière pour **100% Mag**.

Vikash Dhorasoo est toujours chroniqueur pour **100% Foot** : il commente désormais chaque semaine l'actualité du football aux côtés de Vincent Couëffé.

Karima Charni présente **100% Poker** et les concerts événements - **Concert pour la tolérance**.

Kareen Gulock est le Joker de Xavier de Moulins et l'a remplacé à la tête du **19.45** pendant ses congés estivaux.

PARMI LES PARTICIPANTS AUX ÉMISSIONS



Les participants notamment aux émissions de divertissement tels que **D&CO, Nouveau look pour une nouvelle vie**, **Zéro de conduite** ou les candidats de **Pékin Express, Un dîner presque parfait, Incroyable Talent** sont représentatifs de la diversité de la société française.

Dans la série documentaire **Les Français, l'amour et le sexe**, les « témoins » sont de tous horizons.





PARMI LES ACTEURS DANS LES FICTIONS OU LE THÈME DE CELLES-CI

LES FICTIONS FRANÇAISES

La clause de diversité a été intégrée aux contrats de commande du groupe :

Scènes de ménage, avec l'acteur Lou-Denis Elion, diffusée à 11 heures et 20h05 du lundi au vendredi.

Suite au succès du premier téléfilm **Ma femme, ma fille, 2 bébés** avec Pascal Légitimus, la chaîne a décidé de lancer une collection avec deux autres téléfilms reprenant le même casting, pour une diffusion prévue dans les prochains mois.

Dans le cadre de l'accord de 3 ans signé avec **Djamel Debbouze**, celui-ci actuellement écrit une série pour M6 autour du quotidien de jeunes comédiens.



M6 - Représentation de la diversité à l'antenne en 2011





LES REPORTAGES SUR L'INTÉGRATION ET LA DIVERSITÉ



Avec des sujets comme « [Comment faire face au racisme](#) », abordés dans **Kid & toi** (05 mars) : M6 sensibilise les jeunes téléspectateurs et les initie au respect de l'autre.

L'équipe de **Capital**, à travers le reportage « [Comment réussir en France](#) » diffusé le 20 février, a suivi le parcours de plusieurs jeunes entrepreneurs issus de quartiers difficiles qui ont décidé de prouver qu'il était possible de venir d'une cité et réussir en créant une société.

Le reportage d'**Enquête Exclusive** diffusé le 6 mars s'est intéressé à « [L'étonnante vie des Africains de Paris](#) ». Qu'ils soient rois de la sape, beauté black ou vendeurs de rue, les Africains de Paris seraient plus d'un million. Entre système D, festivités, déracinement et traditions, si certains membres de la communauté connaissent des réussites exemplaires, d'autres survivent en s'inventant d'incroyables métiers d'opportunité.

Dans le reportage « [CRS entre vie de famille et missions à risque](#) » diffusé le 20 mars, Enquête Exclusive a suivi Nadia, jeune femme d'origine algérienne, lors de son stage de formation pour devenir lieutenant CRS. Elle fait partie de la dizaine de femmes en France qui évolue dans ce milieu essentiellement masculin.

Après avoir présenté la création d'entreprise de la jeune Hapsatou, fille d'un ouvrier sénégalais, dans le domaine des cosmétiques multi-ethnique il y a deux ans avec « [Ethnicia et les 100 femmes](#) » **Zone Interdite**, diffusé le 20 mars, s'est attaché à suivre la jeune entrepreneure dans son nouveau projet d'ouverture de 100 salons de beauté sous sa marque en franchise. La jeune femme a désormais pour ambition d'aider d'autres femmes qui n'ont pas les moyens de se lancer seules à prendre en main leur destin.

L'émission **Zone Interdite**, les Inédits de l'été intitulée « [Lancer sa boîte, l'entreprise de toute une vie](#) », diffusé le 31 août est revenue sur la situation d'une jeune chef d'entreprise Vanessa d'origine réunionnaise. Il y a trois ans, le magazine avait déjà suivi ses efforts et les étapes franchies pour ouvrir sa sandwicherie.

Zone Interdite « [Jeunes apprentis, la dure école de la vie ?](#) » diffusé le 30 octobre, Evguénil, 22 ans, d'origine russe, va suivre un apprentissage de Traiteur de Paris.

Le documentaire **Star à tout prix**, diffusé le 28 juillet suit le parcours de personnalités ou d'inconnus, tous animés d'une même motivation et d'un rêve : vivre de leur passion et être reconnus pour leur talent. Parmi eux, Afida ex-Leslie du Loft qui veut percer dans la chanson et Abdelkrim, conducteur de bus en banlieue parisienne qui rêve de devenir humoriste ; il a déjà gagné les tremplins de l'humour et assuré la première partie du spectacle de Patrick Timsit.





Grandes énigmes criminelles « **Disparue sans laisser de trace** », diffusé le 28 août 2011 était consacré à Fatima Saïah, disparue à Marseille en mai 2008. Ses parents, son petit ami Meddy, témoignent.

C'est ma vie, diffusé le 22 janvier, « **Je participe à un concours de beauté pour vaincre mes complexes** », reflet de la mixité, Ingrid est guadeloupéenne, elle a 23 ans, elle est mince, très jolie, pourtant elle n'aime pas son corps. Pour se débarrasser de ses complexes, elle a fait appel à un coach en image, et s'inscrit à un concours de beauté.

La 200ème de **66 Minutes**, diffusée le 12 juin, a mis à l'honneur un sujet sur Rama Yade, une femme libre. Rama Yade est un personnage qui a marqué l'actualité et que l'émission a suivi à plusieurs reprises. Jeune, noire, musulmane, Rama Yade a incarné une nouvelle génération en politique. Aïda Touihri l'a interrogée sur son parcours et sa vision parfois critique des coulisses du pouvoir.

Dans le reportage « **Sur la route avec Jamel** », diffusé le 12 juin, 66 Minutes a suivi l'humoriste préféré des Français durant sa tournée.

66 Minutes « **Ma vie en caravane** » diffusé le 3 juillet : Milo doit trouver un terrain pour installer la soixantaine de caravanes du groupe de gens du voyage dont il est le chef. Les journalistes ont suivi le quotidien de ces nomades, qui seraient plus de 400 000 à vivre en itinérance et souffrent d'une mauvaise réputation en France.

M6 diffuse chaque jour, le matin et le soir, des clips sur la tranche « **M6 music** » et donne l'antenne à la nouvelle scène française, aux musiques urbaines (Grand corps malade, Amadou et Marlam, DJ Abel feat Soprano, Rachid Taha, Inna Modja, Seyfu, Magic System, Corneille, Laigerino, Leslie/Afida Turner...)

LES CONCERTS ET LES SPECTACLES HUMORISTIQUES

Le Groupe M6 est partenaire des **Concerts pour la tolérance** dont le but est de sensibiliser le public au respect des différences et à la diversité. Ils ont été diffusés les 20 août et 15 octobre 2011.

M6 est également partenaire du **Concert Orange Rockcorps** présenté par Karlma Charni et dont on peut noter la présence d'artistes issus de la diversité, tels que Mélissa n'Konda, Rachid Taha, Cheb Bilal, DJ Abdel, Chimène Badi. Il a été diffusé le 23 octobre sur la chaîne M6.



M6 - Représentation de la diversité à l'antenne en 2011





En utilisant l'humour comme vecteur de tolérance et d'ouverture d'esprit, M6 relaye les spectacles de Gad Elmaleh L'autre c'est moi, diffusé le 18 août 2011, ainsi que ceux proposés par Jamel Debbouze :

- Jamel dans **100% Debbouze**, diffusé le 1 janvier 2011
- La soirée de Gala du premier festival d'humour de Marrakech intitulé « **le Marrakech du rire** » et organisé par Jamel Debbouze, a été diffusé le 15 septembre 2011. Ce festival a réuni les principaux humoristes francophones et arabophones (Elie Seimoun, Gad Elmaleh, Eric et Ramzy, Omar et Fred, Patrick Timsit...)
- M6 diffuse également en février 2012 en direct et en première partie de soirée une des représentations de son spectacle, **Tout sur Jamel**.

LES PROGRAMMES COURTS

La diversité est aussi présente à travers les valeurs et messages véhiculés dans les programmes courts :

Le trophée Rose des sables a présenté une course mettant à l'honneur les femmes ainsi que les valeurs de tolérance, de partage et d'entraide. Ce programme court a mis l'accent sur les échanges entre ces femmes et les populations locales.

Sortie d'artistes a présenté le spectacle **Africain footprint** qui retrace l'histoire de l'Afrique du Sud et évoque la fin de l'Apartheid.

Un projet, une équipe a mis en valeur dans un épisode les efforts de deux jeunes femmes en vue de créer leur entreprise de logiciel de gestion de paies en dépit de toute discrimination raciale et féminine.



M6 - Représentation de la diversité à l'antenne en 2011





C. Le handicap

Là encore, la mission de M6 est non seulement d'aborder le quotidien des personnes handicapées dans ses reportages, mais aussi de leur permettre de participer aux émissions et aux jeux, au même titre que les autres candidats. Par ailleurs, M6 met en lumière le travail et les actions des associations d'aide aux handicapés dans la plupart des sujets consacrés à ce thème.

Un dîner presque parfait : Sophie Vouzelau, 1ère Dauphine au concours Miss France 2007 et également ambassadrice de la Fédération nationale des sourds de France a participé à l'émission pour sensibiliser les gens à son handicap et faire découvrir son quotidien aux autres candidats de l'émission du 24 janvier 2011. Lors de cette semaine particulière, et au-delà de la compétition culinaire, les participants ont dû s'adapter et appliquer quelques principes pour pouvoir permettre à la jeune femme de suivre leurs conversations : articuler et lui parler en face pour qu'elle puisse lire sur leurs lèvres.

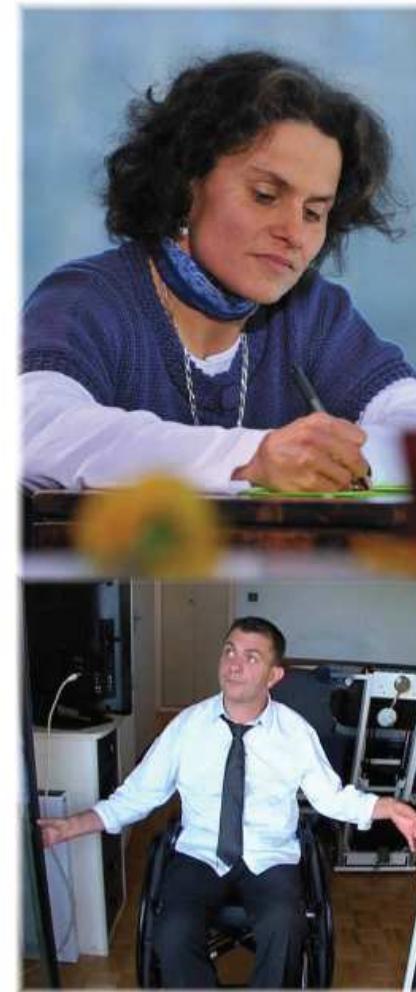
Céline, une éleveuse de brebis malentendante a fait partie des candidats de **L'amour est dans le pré 2011**.

Gregory Culleron, 30 ans, né avec une malformation de l'avant-bras gauche, découvert dans **Un dîner presque parfait** et présenté dans **Top Chef « le choc des Champion »**, diffusé le 11 avril 2011, incarne désormais la lutte contre la discrimination des personnes handicapées dans le monde du travail. Le spot de L'Agefiph dont il est ambassadeur a été diffusé par la chaîne.

Accès privé

12 mars : le reportage intitulé « **mannequin, athlète et amputée des 2 jambes: découvrez le parcours d'une battante** » s'est attaché au parcours hors norme d'Aimée Mullins, une jeune femme qui a réussi une carrière exceptionnelle de mannequin, actrice et athlète de haut niveau alors qu'elle était amputée des deux jambes. Elle revendique même sa collection de jambes artificielles comme un atout. La jeune femme a mis sa notoriété au service du droit à la différence et donne des conférences dans le monde entier. Le contrat publicitaire qu'elle a signé pour une grande marque de cosmétiques est la preuve qu'elle semble avoir réussi à changer les mentalités.

1er octobre. Reportage sur les DJs : l'un d'eux est amputé des deux bras et mixe avec ses pieds. De manière plus générale, il mène une vie autonome en utilisant ses pieds pour toutes les activités de la vie courante.





100% Mag

9 mars : « Handicapés : comment faciliter leur quotidien ». Ce reportage propose des solutions à une personne se déplaçant en fauteuil roulant qui rencontre des difficultés au quotidien dans son appartement inadapté.

25 octobre : « Coup de cœur : une école d'esthéticiennes aveugles ». De plus en plus de professions s'ouvrent aux personnes handicapées. Une école de renom s'est lancée le défi de former des esthéticiennes aveugles.

C'est ma vie

15 mars : « Un voyage extraordinaire » : Jérémy et Grégoire ont 9 ans et sont jumeaux. L'un est handicapé et l'autre pas. Pour Jérémy, peu après sa naissance, le verdict est sans appel : Il ne marchera jamais ; Mais ses parents n'ont jamais renoncé, et Jérémy est sur le point de partir en Espagne, bénéficier d'une opération qui va peut-être lui permettre de marcher.

23 avril : « Etre autonome malgré sa différence ». Les journalistes de l'émission ont suivi deux jeunes handicapées « Mélodie, trisomique et indépendante » et « Juliette, 9 ans ½, aveugle mais efficace » qui ont toujours été incitées dans leur éducation à se débrouiller seules. Aujourd'hui l'une s'installe seule dans un appartement, tandis que l'autre va partir en camp scout.

3 septembre : Reportage sur l'association Handichiens qui dresse des animaux pour venir en aide aux personnes handicapées.

10 septembre : Maxence, 4 ans, atteint de la maladie de Hirschsprung (grave déficience des intestins et de l'estomac).

Zone interdite

Émission du **16 octobre 2011** sur les mises sous tutelle ou curatelle. Un million de français ont de tuteurs : dépression, maladie, handicap, il suffit d'un accident de la vie pour se retrouver fragilisé. Zone Interdite s'est intéressé à Jean, placé sous curatelle, Jean et Anita, ancien dentiste mis sous curatelle par leurs enfants suite à un AVC, Dominique 75 ans, ancienne galeriste de Saint-Tropez mise sous tutelle en raison de sa maladie d'Alzheimer...

Le programme court « **J'ai testé un job qui recrute** » réalisé en partenariat avec Pôle Emploi, en impliquant 17 animateurs de M6 devenus testeurs, a présenté plusieurs métiers tels que préparateurs de commandes ou technico-commercial pouvant être par des personnes handicapées.

Le 12:45

En mars : portrait de Michaël Jérémiasz, champion handisport de tennis. Michaël Jérémiasz devenu paraplégique après un accident de ski, est aujourd'hui champion paralympique de tennis. Il vient de publier un livre poignant où il témoigne de sa vie en fauteuil. Il parle également de l'association qu'il a créée pour aider les handicapés. Rencontre avec un homme engagé.





D. La parité hommes/femmes

Enfin, l'émancipation de la femme, la parité et l'égalité entre les sexes sont plus que jamais au cœur des combats et des engagements de la chaîne M6, aussi bien dans la structure du groupe que dans les programmes. Il faut en effet souligner que la moitié des collaborateurs du groupe M6 sont des femmes, nombreuses étant celles qui accèdent aux postes à responsabilité, et que M6 respecte autant que faire se peut la parité dans ses programmes.

LES ANIMATRICES DE LA CHAÎNE

Mélissa Theuriau, journaliste, présentatrice et corédactrice en chef du magazine d'information Zone Interdite

Aida Touihri, journaliste et présentatrice du magazine d'information 66 minutes

Estelle Denis, présentatrice et co-rédactrice en chef de l'émission quotidienne 100% Mag

Karine Lemarchand, présentatrice de l'émission à succès L'amour est dans le pré

Valérie Damidot, présentatrice du magazine D&Co

Les journalistes et présentatrices des JT de la rédaction : **Nathalie Renoux, Karen Guiock...**

Sandrine Corman, Claire Nevers...

Sur les 185 programmes de divertissement et d'information diffusés en première partie de soirée en 2011, 102 ont été présentés par des femmes (55%) et 83 par des hommes (45%).





LES ÉMISSIONS METTANT EN AVANT LES FEMMES :

Enquête exclusive

20 mars : sujet consacré aux CRS : nos journalistes ont suivi Nadia au cours de son stage de formation pour devenir lieutenant. La jeune femme fait partie des rares femmes CRS et doit s'imposer dans un milieu d'hommes.

Octobre : dans un reportage sur « Les ampoules LED », le professeur Francine Behar-Cohen, présidente du groupe de travail sur la pathologie des maladies oculaires et directeur de recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), a réalisé une étude sur l'impact des ampoules LED sur la vue des enfants.

C'est ma vie

Avril : Céline, infirmière de nuit, est boxeuse semi-professionnelle.

Mai : Elodie, 22 ans, participe à la Cullière d'Or, un concours de cuisine réservé aux femmes.

Septembre : une femme s'occupe seule de son fils handicapé, le mari est agriculteur et n'est jamais à la maison pour s'occuper de leurs quatre enfants.

100% Mag

18 août : « Cet été, tous en randonnée ». Sophie Duméry, médecin formateur de la fédération française de randonnée, est intervenue pour expliquer comment se mettre à la randonnée sans danger.

1er septembre : « Le grand défouloir ». Muriel Saloma est intervenue pour mettre à la méthode douce du yoga pour décompresser. Pour elle, mieux vaut opter pour le grand défouloir seule ou en entre amis le concept de destruction constructive invite à se libérer en cassant des objets du quotidien.

6 septembre : « Les meubles lumineux ». C'est une tendance récente qui prend une ampleur inattendue. Alexandre Magne, décoratrice d'intérieur, nous guide dans ce reportage pour nous expliquer comment ses objets sont fabriqués.

7 septembre : « Je ne supporte plus ma voix ». Elisabeth Fresnel, médecin phoniatre intervient afin de donner des conseils pour apprendre à bien poser sa voix.





14 septembre : « Activités extrascolaires : enfin à la portée de tous ! ». Anne Bacus, pédo-psychologue, explique comment choisir une activité extrascolaire adapté à son enfant.

21 septembre : « Tous les secrets du gingembre ». Virginie Balès, nutritionniste, nous explique comment intégrer cet aliment afin d'en tirer le meilleur.

23 novembre : « Comment lutter contre le blues de l'automne ? ». Karine Smaghe, docteur en science de la vie, de la santé et des activités physiques et sportives nous guide pour ne pas tomber dans la dépression saisonnière.

5 décembre : « Les femmes de l'année » avec Maud Fontenoy et sa fondation.

Audrey Terel, nutritionniste-diététicienne est intervenue le 22 août 2011 pour expliquer les apports nutritionnels du concombre et mettre fin à la polémique. Dans ce sujet, Annabelle Pappini, directrice de formation Sephora intervient pour répondre à la question sur les vertus du concombre. D'autre part, elle est également intervenue le 22 septembre 2011 pour mettre en garde contre les dangers des cures de fruits.

D'une manière générale, les sujets de **100% Mag** sont tournés vers les femmes : elles sont témoins, expertes et livrent des astuces pour faciliter notre quotidien, et deviennent ainsi des héroïnes du quotidien.

Capital

Lors de la dernière saison du magazine Capital, deux des dix experts reçus sur le plateau de l'émission étaient des femmes :

20 février « Comment réussir en France » : Karine Berger, co-auteur Les Trente Glorieuses sont devant nous.

1er mai « Manger sain » : Pascale Hebel, directrice du département Consommation au CREDOC.

En 2011, sur les 17 invités d'experts, 30% étaient des femmes (une économiste, une auteure, une spécialiste de l'immobilier...)

ZONE Interdite

Sur les 26 invités de 2011, 11 étaient des femmes (42%).





Autres

The Good Wife Incarne le combat des femmes et leur émancipation. L'intrigue se déroule autour d'une femme au foyer qui décide de se remettre à travailler.

Trophée rose des sables est un programme court diffusé sur M6 qui dresse des portraits élogieux des participantes à une course 4x4 dans le désert, en utilisant des termes mélioratifs tels que « active », « forte ambition professionnelle », « sportive », « soif de découverte ».

Journal télévisé : lors de la crise boursière au mois d'août dernier, nous avons fait intervenir à plusieurs reprises Mathilde Lemolne, directrice des études économiques de la HSBC.

Glee : Will Schuester décide de prendre la direction du club de chant de son établissement. Ravivant dans le même temps ses aspirations de jeunesse et la jalouse de sa femme, Will va déployer tout son enthousiasme afin de constituer un nouveau groupe, composé de plusieurs élèves n'ayant rien à voir les uns avec les autres. Losers, footballeurs, intellos, pom-pom girls...Cette série incarne toutes les formes de diversité présentées dans ce bilan.





2. La diversité en entreprise

Au-delà des antennes, la non-discrimination est érigée en règle au sein du groupe M6 et doit être respectée dès l'embauche et tout au long de la vie de chaque salarié dans le groupe. Cet engagement a été transmis à l'ensemble des cabinets de recrutement et agences d'intérim auxquels M6 fait appel. En interne, la chaîne sensibilise par le biais de son site internet tous les salariés et notamment les managers de chaque unité à la non-discrimination.

**BALAYONS
NOS IDÉES REÇUES !**



A. Plan d'action en faveur de séniors et des travailleurs handicapés dans l'entreprise

Le groupe M6 a engagé en 2009 un plan d'actions triennal en faveur de l'emploi des seniors, afin d'anticiper l'évolution des carrières professionnelles, faciliter la transition entre activité et retraite et favoriser la transmission des savoirs et des compétences.

Le plan d'actions du Groupe M6 prévoit :

- Un accès privilégié au bilan de compétences ainsi qu'à des actions spécifiques de formation
- Un entretien avec les Ressources Humaines

Ainsi, les collaborateurs de 45 ans et plus peuvent rencontrer les Ressources Humaines lors d'un entretien de seconde partie de carrière pour :

- Faire le bilan sur leur parcours professionnel
- Analyser leur situation sur leur poste actuel
- Identifier leurs sources de motivation

Par ailleurs, cet entretien a pour objet de réfléchir à leur avenir à moyen terme au sein du Groupe et, en fonction de leurs éventuels souhaits, d'identifier des actions permettant d'accompagner les secondes parties de carrière.

Ces actions de mobilité et de formation ont déjà porté leurs premiers fruits.





B. La parité Hommes/Femmes

Dans le Groupe, plus de la moitié des collaborateurs sont des femmes en 2011 (hors Girondins de Bordeaux). Un plan d'actions sur l'égalité Hommes / Femmes a été signé en 2011 garantissant notamment :

- Un accès identique à la formation (bilan déjà égalitaire avant la mise en place du plan d'actions)
- Un accès identiques aux postes à pouvoir
- En matière de rémunérations, un objectif de réduction des écarts entre les hommes et les femmes ; on constate aujourd'hui au maximum 5% d'écart entre les rémunérations des hommes et des femmes à niveau de responsabilité équivalent.
- Des engagements forts en matière de conditions de travail : (pas de réunion débutant en dehors des horaires collectifs, accompagnement des collaborateurs revenant de congés maternité/ parentaux, extension du congé parental à 4/5ème jusqu'aux 6 ans de l'enfant).

L'antenne compte plus de 10 animatrices qui interviennent dans tous les domaines. M6 est par ailleurs à l'écoute des femmes avec des émissions qui leur sont consacrées : Belle toute nue, Nouveau look pour une nouvelle vie.

C. Actions handicap

La mission handicap du Groupe M6 a opéré une montée en puissance de ses actions en 2011 (sensibilisation, recrutement, maintien dans l'emploi, recours aux EA/ESAT), .

Lors de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées , du 14 au 20 novembre, le Groupe M6 a participé pour 5ème année consécutive à l'opération « un jour, un métier en action » en accueillant 13 personnes reconnues handicapées au sein de différents services & filiales du Groupe

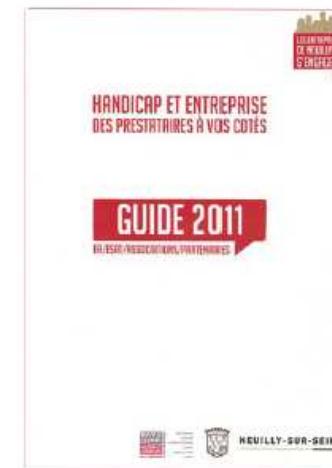


Des clips, un téléfilm et « Vies croisées » sur le thème du handicap ont aussi été programmés. Le Groupe M6 a créé un événement de sensibilisation interne : « Handicap : la semaine de tous les défis ! » (Du 27 juin au 1er juillet) : tous les jours les collaborateurs ont été sensibilisés au handicap physique et ont pu défier des champions : Grégory Cuilleron en cuisine sur la thématique du goût, Christophe Durand en tennis de table pour tester leur agilité, Patrick Ripoche (chorégraphe en fauteuil) en danse pour le rythme et Yann Eon au billard pour la précision. Cet événement de sensibilisation montre que le handicap n'est pas un handicap !

Dans le cadre du Club des DRH de Neuilly-sur-Seine, le Groupe M6 a participé à l'organisation du 1er forum « Handicap & entreprises » réunissant 59 exposants œuvrant pour l'insertion des personnes reconnues handicapées. Le Groupe M6 a été moteur dans la réalisation et l'édition d'un guide des prestataires du handicap.

Tout au long de l'année 2011, le Groupe M6 a travaillé avec des entreprises adaptées (EA) et des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour des prestations d'impression, de restauration (le séminaire d'intégration des nouveaux arrivants est réalisé par un EA), la réalisation de goodies, etc.

Le Groupe M6 renouvelle chaque année ses partenariats avec les associations Tremplin et Jaris TV.





3. Relais d'action

Le Groupe est investi dans la promotion d'une télévision plus citoyenne et apporte son soutien à 71 associations dont notamment :

- La Flamme Marie-Claire, opération de collecte de fonds pour 3 associations dont l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville en faveur de la création de programmes d'accompagnement scolaire pour les jeunes des quartiers en difficulté, soutenu par 4 animatrices de M6, à la fois marraines et porte-paroles. Les salariés du Groupe ont également été sollicités pour participer à cet évènement.
- L'opération « Nos Quartiers ont des Talents » : le Groupe M6 est le partenaire de média TV de cette initiative visant à valoriser les compétences des jeunes diplômés issus prioritairement des quartiers populaires.

4. Fondation et égalité des chances

Le Groupe M6 assume également sa responsabilité sociale via sa Fondation d'entreprise, en intervenant sur le public national-public historique de la chaîne- et dans ce public, sur les populations les plus défavorisées.

C'est pour cela, que la Fondation du Groupe M6 vise à soutenir les actions audiovisuelles proposées aux personnes incarcérées, ainsi que les dynamiques de réintroductions initiées par la Ministère la Justice. Ainsi, 80 d'entre eux ont été formés dans les ateliers audiovisuels soutenus par la Fondation, 2000 ont bénéficié de divertissements culturels et 300 détenus sortants ont été accompagnés financièrement pour leur réinsertion.





Depuis maintenant deux ans, et conformément à la délibération du 10 novembre 2009, W9 s'engage chaque année à améliorer la représentation de la diversité de la société française sur son antenne.

Comme le souligne la délibération, « La diversité de la société française s'entend dans son acception la plus large. Elle concerne notamment les catégories socioprofessionnelles, le sexe, l'origine et le handicap ».

C'est pourquoi W9 se montre attentive au respect des dispositions de la délibération du Conseil en prenant des engagements qui tiennent compte de sa spécificité éditoriale et des résultats de différents baromètres de la diversité instaurés par le CSA.

Ainsi, W9 s'est engagée pour 2011 à maintenir ses efforts sur les différents critères retenus, notamment en ce qui concerne la parité hommes/femmes dans ses programmes, la représentation de la diversité ethnique et le regard sur le handicap.

De même, des actions de sensibilisation auprès des équipes de la chaîne sur les questions de diversité ont été poursuivies durant l'année 2011.

Enfin, les producteurs de programmes sont informés des termes de la délibération de 2009 et incités à les mettre en œuvre au sein de leurs productions.

C'est ainsi que les résultats de la 4ème vague du baromètre de la diversité montre que W9 réalise de manière globale un effort significatif afin de rendre compte de la diversité dans toutes ses composantes sur son antenne.



Semaine du Handicap

Pour la deuxième année consécutive, W9 s'est mobilisée pour changer notre regard sur le handicap.

A l'occasion de **La semaine pour l'emploi** des personnes handicapées qui se tenait du 14 au 19 novembre 2011, W9 s'est mobilisée pour faire bouger les choses et a mis en place une programmation spéciale.

Durant une semaine, W9 a diffusé la mini-série **J'en crois pas mes yeux** qui met en scène un voyant et un non voyant. Cette série tente avec humour de faire évoluer nos comportements face aux personnes handicapées.

Le programme est né de l'association entre Jérôme Adam, un chef d'entreprise qui a perdu la vue à l'âge de 15 ans et Guillaume Buffet.

Persuadés que l'humour est la voie à emprunter pour combler le fossé qui sépare les valides et les personnes handicapées ils décident de créer cette mini-série dont l'objectif est simple : créer du lien entre personnes valides et handicapées et lever le sentiment de maladresse.

La chaîne qui s'associe à cette opération de sensibilisation a choisi Yann-Alrick comme parrain. Le vainqueur de *La meilleure danse*, atteint de surdité apparaît dans un programme court mettant en scène.

Dans le reste de cette programmation originale :

Le message des animateurs de W9, enregistré en langue des signes pour sensibiliser le public au handicap.

Les clips de Florent Pagny Savoir aimer et celui de Calogero Nathan qui traitent du handicap, diffusés tous les jours.

Le téléfilm Des mains en or, où un chirurgien tente une opération destinée à séparer 2 jumelles siamoises.

Le magazine Vies Croisées : S'aimer malgré le handicap. Ce numéro nous permet de suivre le quotidien de familles qui cohabitent avec le handicap.





Campagnes gracieuses associations

Pour la troisième année consécutive, les chaînes de la TNT se sont unies pour soutenir **le Pasteurdon** sous le parrainage d'Alexandra Lamy. Pendant tout le week-end du 14 au 16 octobre, un clip d'appel aux dons a été diffusé sur toutes les antennes.

Les téléspectateurs ont pu découvrir sur les chaînes partenaires des programmes courts expliquant des travaux de recherche de l'Institut Pasteur : autisme, maladie d'Alzheimer, cancers de l'estomac, maladies émergentes, génétique humaine, diarrhées chez les enfants dans les pays en développement...

Ces programmes mettaient en scène des chercheurs de l'Institut Pasteur ainsi que des animateurs et journalistes de douze chaînes : Karine Ferri (Direct 8), Faustine Bollaert (W9), Sandra Lou (TMC), Rebecca Fitoussi (NT1), Matthieu Delormeau (NRJ 12), Patrick Chêne (LCP-AN), Sonia Mabrouk (Public Sénat), Cyril Hanouna (France 4), Ruth Elkrief (BFM TV), Maya Lauqué (iTélé), Ayden (Direct Star) et Joan Faggianelli (Gulli).

Sensibilisation des équipes

Comme pour l'année précédente, les équipes de la chaîne et plus généralement du groupe M6 ont été sensibilisées aux questions liées à la diversité.

De nombreuses initiatives ont vu le jour durant l'année 2011. On peut noter, à l'initiative de la mission handicap, une opération dédiée au handicap **« Handicap : la semaine de tous les défis ! »** en juin 2011.

Durant cette semaine, les équipes du Groupe M6 ont eu la possibilité, grâce à des animations, de découvrir des talents, de se confronter à des champions handicapés.

Cette opération de sensibilisation s'inscrit dans la continuité des nombreuses actions mises en place depuis plusieurs années par le Groupe M6.



Contrats de commande

Depuis maintenant deux ans, les contrats de commande de programmes inédits de W9 intègrent les dispositions relatives à la diversité. Les producteurs s'efforcent, lors de la production du programme d'assurer la représentation de la diversité de la société française, en conduisant leurs attentions notamment sur les catégories socio-professionnelles, le sexe, l'origine et le handicap.

Parité homme/femme

W9 s'était engagée pour 2011 à maintenir ses efforts pour améliorer la parité hommes/femmes dans ses programmes. Le baromètre de la diversité de septembre 2011 a noté une progression de 11 points de la place des femmes dans les programmes de W9 par rapport à la vague précédente (42% vs 31% en 2010).

Par ailleurs, durant l'année 2011, plusieurs animatrices étaient aux commandes des magazines identitaires de la chaîne, comme Sidonie Bonnec avec *Enquêtes Criminelles*, Marie-Ange Casalta avec *Enquête d'action*, et Faustine Bollaert avec *Vies Croisées*.





Thématique des émissions

Cette année encore, W9 a proposé de nombreux programmes, magazines, documentaires, divertissements assurant la représentativité des différentes composantes de la nation. On peut citer :

Orange Rockcorps : tu donnes, tu reçois

Dans ce documentaire musical exceptionnel, Karima Charni est allée à la rencontre des bénévoles ayant participés au projet caritatif. De larges extraits des concerts de Rockcorps de Paris et Marseille avec notamment les prestations de Ludacris, Taio Cruz, Tinie Tempah, Soprano, Snoop Dogg, Flo Rida, Selah Sue sont venus émaillés le documentaire.

Concert pour la tolérance 2011

Organisé pour la 7ème année consécutive, le Concert pour la Tolérance s'est déroulé sur la plage d'Agadir le samedi 15 octobre 2011. 200 000 personnes ont assisté à ce concert gratuit, véritable expression de la diversité au cours duquel, des messages de tolérance furent délivrés par les artistes présents, comme BB Brunes, Anggun, Elisa Tovati et Tom Dice, Patrick Fiori, Inna Modja, Collectif Métissé, Magic System, Rachid Taha, Chimène Badi.

Ce concert, véritable alliance méditerranéenne permet de sensibiliser le public au respect des différences et à la diversité, à travers une action commune : promouvoir la paix et la tolérance.

La meilleure danse

Dans ce programme événementiel diffusé à la rentrée 2011, les téléspectateurs ont massivement voté pour le duo Flore et Yann-Alrick.

Ce dernier, sourd à 80%, ressent la musique plus qu'il ne l'entend. Et malgré son handicap, il a su prouver que la passion et la volonté permettaient de surmonter le handicap.





Vies Croisées et Enquête d'action

Un grand nombre de magazines proposés sur l'antenne de W9 chaque année relayent les valeurs d'intégration et de solidarité et favorisent la promotion de la diversité socioculturelle.

Les thématiques sélectionnées par les équipes de production de ces deux magazines, font l'objet d'un choix responsable et tentent d'apporter un éclairage rigoureux sur les sujets abordés.

Vies Croisées

Magazine de société, Vies Croisées apporte un éclairage moderne sur des problèmes du quotidien. Après la diffusion d'un documentaire inédit, Faustine Bollaert revient en plateau avec un invité sur son parcours, ses difficultés, ses réussites.

En 2011, le magazine a notamment abordé les thématiques suivantes :

Les femmes cougars : elles aiment les hommes et elles assument, L'amour hors norme : l'amour au-delà des différences, Phobies : un poids pour la famille, Quand manger est un problème

Enquête d'action

Cette année encore, le magazine présentée par Marie-Ange Casalta a plongé au cœur de la vie des français afin d'apporter un autre regard sur la société aux travers d'enquêtes rigoureuses :

Les maisons à petit prix, comment devenir propriétaire de son logement quand les moyens sont modestes, que les fins de mois sont difficiles...

Des mamans extraordinaires : le combat d'une vie.

La naissance d'un enfant, c'est le plus beau jour dans la vie d'une maman. Mais parfois c'est aussi le dénouement d'un parcours semé d'obstacles : adoption, fécondation in vitro...

La drôle de vie des gens du voyage

Ils ne sont que 350 000 en France, c'est-à-dire moins de 1% de la population, et pourtant, leurs déplacements provoquent souvent de l'inquiétude, pas toujours rationnelle. Depuis des lustres, ils sont en effet soupçonnés de vivre au crochet de la société. Sur quelle réalité repose cette mauvaise réputation ?

Amour, argent : comment font les parents célibataires ?

En France, 2 millions de pères et de mères élèvent seuls leurs enfants. C'est 2 fois plus qu'il y a 20 ans. Refaire sa vie, trouver un emploi, boucler son budget... Entre craintes et espoirs, « Enquête d'action » a enquêté sur les problèmes rencontrés au quotidien par les parents célibataires.





Le Président

Monsieur Michel BOYON
Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
Tour Mirabeau
39-43 quai André Citroën
75739 PARIS Cedex 15

Puteaux, le 25 juin 2012

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de la délibération du Conseil 2009-85 du 10 novembre 2009, je vous prie de trouver, ci-dessous, le compte-rendu de la mise en œuvre de nos engagements relatifs à la représentation de la diversité de la société française sur l'antenne de Direct 8 en 2011.

Les engagements pris par la chaîne en 2010, pour l'année 2011, s'orientaient vers :

➤ *La mise en place d'une charte éthique professionnelle pour l'ensemble des activités médias du groupe.*

La société Direct 8 a transposé et adopté la charte éthique du Groupe Bolloré. Cette dernière témoigne de sa volonté de promouvoir des valeurs fortes (protection de l'environnement, développement durable, ...). Une clause traitant spécifiquement de la représentation de la diversité au sein du groupe et sur nos antennes figure dans ses objectifs. La chaîne a communiqué cette charte au Conseil le 20 décembre 2011.

➤ *Une meilleure prise en compte de la diversité française dans les productions internes.*

Direct 8 poursuit, tout au long du processus de la conception et de la fabrication de ses programmes, sa politique de sensibilisation des équipes à la juste représentation de la diversité française. Cette sensibilisation se traduit, en pratique, par de réunions, courriels et rappels de la part de la direction.

A titre d'exemple, les programmes mis à l'antenne en 2011 tels que « Mon bien-être » ont fait appel à de jeunes chroniqueurs issus de la diversité tels que Maklor Babutulua, Rachid Jelti, Karine Arsène et Katia Barillot.

DIRECT 8

Siège social : 31-32 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux - Tél. : 01 46 96 48 88 - Fax : 01 46 96 40 28
S.A au capital de 200.000.000 euros - 444 564 793 R.C.S. Nanterre - Siret 444 564 793 00016

➤ *L'extension de nos obligations à nos partenaires*

L'insertion d'une clause type visant à informer nos producteurs partenaires de nos engagements en matière de représentation de la diversité française a été généralisée.
Cette clause a été insérée, en 2011, dans tous les contrats de préachat conclus par Direct 8.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Christophe THIERY



DIRECT 8

Siège social : 31-32 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux - Tél. : 01 46 96 48 88 - Fax : 01 46 96 40 28
S.A. au capital de 200.000.000 euros - 444 564 793 R.C.S. Nanterre - Siret 444 564 793 00016



Le Président

Monsieur Michel BOYON
Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
Tour Mirabeau
39-43 quai André Citroën
75739 PARIS Cedex 15

Puteaux, le 25 juin 2012

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de la délibération du Conseil 2009-85 du 10 novembre 2009, je vous prie de trouver, ci-dessous, le compte-rendu de la mise en œuvre de nos engagements relatifs à la représentation de la diversité de la société française sur l'antenne de Direct Star.

Les engagements pris par le Groupe Bolloré en 2010 pour l'année 2011 étaient les suivants :

- *L'insertion d'une clause type visant à informer nos producteurs partenaires de nos engagements en matière de représentation de la diversité française.*

Cette clause a été insérée, en 2011, dans tous les contrats de préachat conclus par Direct Star.

- *La mise en place d'une charte éthique professionnelle pour l'ensemble des activités médias du groupe.*

La société Direct Star a transposé et adopté la charte éthique du groupe Bolloré. Cette dernière témoigne de sa volonté de promouvoir des valeurs fortes (protection de l'environnement, développement durable, ...). Une clause traitant spécifiquement de la représentation de la diversité au sein du groupe et sur nos antennes figure dans ses objectifs. La chaîne a communiqué cette charte au Conseil le 20 décembre 2011.

- *Une mise en avant des artistes issus de la diversité dans la programmation de clips musicaux aux heures de grande écoute*

Les clips musicaux d'artistes tels que Shy'm, Rihanna, Sexion d'Assaut ou Corneille ont bénéficié d'une programmation privilégiée aux heures de grande écoute et notamment durant la tranche matinale de 9h à 12h.

- *Une part significative des documentaires « Star Story » a été consacrée à des artistes issus de la diversité*

« Star Story », émission phare de la chaîne et dont chaque premier numéro est diffusé en prime-time, a consacré en 2011 des numéros à des artistes venant de tout horizon (Shakira, Cyilia, Les nouvelles reines de la pop, Black Eyed Peas...).

DIRECT STAR – 31-32 Quai de Dion Bouton 92811 Puteaux Cedex
Téléphone : 01 46 96 48 88
SA au capital de 26 656 500 € - R.C.S. NANTERRE 384 939 484



➤ *Une meilleure prise en compte de la diversité française dans les productions internes.*

Direct Star poursuit, tout au long du processus de conception et fabrication de ses programmes, sa politique de sensibilisation des équipes à une juste représentation de la diversité française dans ses programmes. Cette sensibilisation se traduit, en pratique, par des réunions, courriels et rappels de la part de la Direction.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Christophe THIERY

**DECLARATION DE NRJ 12 RELATIVE AU RESPECT
DES PRINCIPES DE REPRESENTATION A L'ANTENNE
DE LA DIVERSITE DE LA COMMUNAUTE NATIONALE
POUR L'ANNEE 2011**

Une valeur fondatrice de NRJ, depuis 3 décennies

Si le thème de la diversité est d'un intérêt majeur pour NRJ GROUP, ce n'est pas sous une quelconque pression juridique ou institutionnelle, c'est avant tout par conviction « idéologique » intime, suivant l'idée qu'une collectivité humaine s'enrichit et se consolide par la coexistence et le partage des différences, et au contraire dépérît et se détruit par leur opposition.

Ainsi, nous prenons, et prônons, la diversité comme une évidence.

Crée il y a près de 3 décennies déjà, la marque NRJ a toujours été le creuset et le symbole d'une certaine idée de la France et notamment d'une certaine idée de la jeunesse française : une jeunesse dynamique et réactive, avide de liberté, ouverte et généreuse, curieuse de modernité, de styles et de modes, vivant au rythme du monde, vivant au rythme de toutes les musiques du monde au-delà de toutes frontières, mais également calée sur le tempo des villes et des banlieues, des quartiers et des cités, des rêves et des réalités de la vie moderne.

Cette fusion historique avec la jeunesse française, dans toutes ses composantes et toutes ses passions, s'est exprimée à l'antenne de la radio NRJ par la musique bien sûr, mais aussi par l'interactivité quotidienne avec les auditeurs, par le discours et le ton des animateurs, par les programmes locaux réalisés chaque jour dans les 30 plus grandes villes de France, par les opérations spéciales, et, sur la place publique, par les concerts et les multiples manifestations organisées ou soutenues par NRJ.

La chaîne NRJ 12, comme les autres supports télévisuels de NRJ Group (NRJ PARIS sur la TNT d'Ile-de-France, NRJ HITS sur le câble, le satellite et l'ADSL) se veulent les dignes héritières de cette histoire, et entendent partager et véhiculer l'ensemble de ses valeurs.

Le souci de toutes les diversités

Sur l'antenne de NRJ 12, la diversité s'exprime de multiples façons, au travers de thèmes d'émissions et de reportages, des présentateurs et animateurs, des acteurs de fiction, des participants et intervenants dans les magazines et les divertissements, enfin au travers du public des émissions de plateau.

La « diversité » s'entend naturellement dans toutes les acceptations du terme et toutes les dimensions du principe.

La chaîne a veillé en 2011 à développer la présence des **femmes** à l'antenne (un tiers des animateurs de la chaîne à l'antenne en 2011 et la moitié des participants à des divertissements produits par la chaîne étaient des femmes).

NRJ 12 a également veillé à exprimer la plus large **diversité socio-professionnelle** au sein de ses émissions. Il reste toutefois difficile d'établir un bilan chiffré précis en matière de « catégories socio-professionnelles », car cette caractéristique n'est pas forcément exprimée ou apparente dans les programmes, a fortiori de façon claire et incontestable. Néanmoins, certains programmes, comme les divertissements et émissions de télé-réalité, ainsi que les magazines de reportages et de témoignages, favorisent tout particulièrement l'expression de la diversité sociale. Tel est le cas du magazine-phare de la chaîne, *Tellement Vrai*, émission hebdomadaire de première partie de soirée (multidiffusée dans la semaine). Sauf exceptions, ce magazine est construit sur le principe de quatre portraits/témoignages et quatre situations différentes autour d'un thème commun. Même si la base de données ne permet pas de renseigner de façon exhaustive la qualité des témoins sur le plan socio-professionnel, une observation rapide démontre l'extrême largeur du spectre social représenté dans l'émission.

La représentation à l'antenne du **handicap** a fait l'objet en 2011 d'une volonté marquée. Comme pour la diversité sociale, certains programmes favorisent particulièrement la présence et la normalisation ou banalisation du handicap à l'antenne. Tel est le cas encore une fois du magazine-phare de la chaîne, *Tellement Vrai*, dont une dizaine d'éditions, multidiffusées, ont traité du handicap dans une optique systématiquement « positive », favorisant sa compréhension et sa banalisation (cf. ci-dessous dans « Les engagements CSA 2011 »).

Par ailleurs, l'association Handicap International à fait l'objet d'une promotion particulière dans l'émission *Bienvenue chez Cauet spéciale fêtes*, où l'animateur Cauet a fait la promotion du « sac à sapin » dans le cadre de l'opération bénéficiant à cette association.

Enfin, des efforts remarquables et plus facilement mesurables ont été conduits dans tous les genres de programmes sur les sujets de la diversité des **origines**, tel qu'on peut le constater ci-après.

Exemples 2011 relatifs à la diversité des origines :

- **Présentateurs, animateurs et assimilés** : Mustapha El Atrassi (*La nuit nous appartient*), Patrice Boisfer (*Km 12 ; Et toi tu manges quoi ?*), Chakib Lahssaini (*Et toi tu manges quoi ?*), Anthony Kavanagh (*Mes Parents vont t'adorer*), Yoaké San (*Les secrets de Yoaké*), Vincent Mc Doom (*Vincent Mc Doom à la conquête d'Hollywood*), soit 6 des 19 animateurs (**32 %**) à l'antenne en 2011.
- **Comédiens (rôles principaux et seconds rôles)** dans les fictions produites par la chaîne : Stomy Bugsy et Constantine Attia (*Ca va pas être possible*).
- **Participants et candidats** de divertissements produits par la chaîne, en particulier les émissions : *La Maison du bluff II* (6 participants sur 30), *Génération mannequin IV* (2 sur 12), *L'île des vérités* (3 sur 7), *Les Anges de la téléréalité* (saison I, avec 2 participants sur

8 ; saison II, avec 4 participants sur 9 ; saison III, avec 5 participants sur 11), *Les Anges gardiens* (2 sur 12), et aussi *Mister France 2011*, *Mes parents vont t'adorer...*, soit au total **100 %** des émissions de télé-réalité commandées par la chaîne et 24 des 89 participants (27 %).

- **Invités de plateaux ou personnalités objets de reportages**, en particulier dans les émissions *En mode VIP* (16 invités sur 49, soit **33 %**), *La nuit nous appartient* (15 des 20 éditions, et au total 20 des 59 invités soit **34 %**), *Tellement people*, *Bienvenue chez Cauet, Km 12...*
- **Thèmes d'émissions ou sujets de reportages**, en particulier dans les émissions *Tellement vrai* (dans 32 des 73 éditions diffusées, soit **44 %**), *Tellement people*, *La Vie d'aujourd'hui...*,
- **Télé-réalité, magazines et divertissements d'origine étrangère** : *Opération Déco : le cœur à l'ouvrage*, *Top Chef*
- **Fiction achetée, française et étrangère** : *Commissaire Moulin*, *Famille d'accueil*, *Les Monos*, *American Dad*, *Cléopâtre*, *Merlin*, *Physique ou chimie*, *South Park*, *Survivors*, *Torchwood*, *Warehouse 13*, *Alice Nevers le juge est une femme*, *Alice au Pays des merveilles*, *Famille d'accueil*, *La Crim'*, *La Guerre des invisibles*, *Les Sorciers de Waverly Place*, *Oliver Twist*, *Pushing Daisies*, *Sanctuary*, *Shake it up*, *Sonny*, *Stargate SG-1*, *Stargate Universe*, *Stargate Atlantis*, *The Big Bang Theory*, *V...*

Les engagements CSA 2011

En réponse à la consultation organisée par le CSA en octobre 2009, NRJ 12 avait exprimé son « *total soutien à l'initiative du Conseil et [notre] pleine acceptation du principe de souscrire à des engagements...* », puis avait été la première chaîne à signer, immédiatement, en décembre 2009, l'avenant à sa convention.

En janvier 2011, NRJ 12 a souscrit de nouveaux engagements annuels, qui ont été pleinement respectés au cours de l'exercice.

- « *NRJ 12 s'engage à insérer une clause de sensibilisation à la diversité dans tous ses contrats de commande de programmes conclus en 2011, et, le cas échéant, dans les conditions générales des contrats qui y sont annexées.* »
- ➔ La clause suivante a été systématisée dans les contrats conclus par NRJ 12 avec ses fournisseurs de production :
« Le producteur déclare au diffuseur avoir veillé, conformément aux recommandations de la Société, à assurer la représentation de la diversité de la société française dans le choix des intervenants présents dans le ou les Programmes, notamment en ce qui concerne les catégories socioprofessionnelles, le sexe, l'origine et le handicap représentés ».

Au-delà de l'insertion systématique de la clause, la direction générale et la direction des programmes de NRJ 12 veillent à son respect effectif directement auprès des partenaires producteurs, comme en témoignent les relevés chiffrés présentés ci-dessus.

- « *NRJ 12 organisera en 2011 une réunion de tous ses collaborateurs en vue de (i) sensibiliser chacun à la nécessité du respect de la représentation de la diversité de la société française dans les programmes mis à l'antenne, (ii) débattre des modalités pratiques d'application de ce principe, (iii) tirer un bilan des actions conduites au cours des mois précédents, (iv) commenter les résultats du dernier baromètre semestriel de la diversité établi par le CSA.* »

➔ Cette réunion s'est effectivement tenue le 30/05/2011

- « *Sous réserve de l'accord des éventuels coproducteurs du programme, NRJ 12 s'engage à ce qu'une part significative, d'au moins 20 %, des rôles (« premiers rôles » et « seconds rôles ») des fictions originales qu'elle commandera en 2011 soient interprétés par des comédiens perçus comme contribuant à la représentation de la diversité de la société française, sauf en cas de contradiction manifeste avec le sujet ou le contexte de la fiction considérée.* »

➔ NRJ 12 n'a pas produit ou coproduit de fiction originale en 2011.

En revanche, NRJ 12 a rediffusé aux 1^{er} et 2^e semestres 2011 la série de fiction courte *Ca va pas être possible*, produite par NRJ 12, où 2 des 3 premiers rôles sont tenus par des acteurs représentatifs de la diversité des origines (Stomy Bugsy, d'origine cap-verdienne, et Constantine Attia, d'origine maghrébine).

- « *Dans le respect des règles journalistiques, notamment au regard des priorités de l'information et de sa hiérarchisation, NRJ 12 s'engage à porter attention et à améliorer la présence des femmes dans les sujets d'actualité française de ses journaux télévisés en 2011.* »

➔ NRJ 12 n'a pas diffusé de journaux d'information en 2011. (NB : de facto, cette clause de diversité appliquée particulièrement aux journaux d'information a, depuis lors, été retirée des engagements souscrits par NRJ 12 pour l'année 2012).

- « *NRJ 12 s'engage à améliorer en 2011 la diversité des catégories socio-professionnelles dans l'ensemble des programmes qu'elle produit, en particulier dans les divertissements et, dans le respect des règles journalistiques, notamment au regard des priorités de l'information et de sa hiérarchisation, dans les sujets d'actualité française de ses journaux télévisés.* »

➔ Il reste difficile d'établir un bilan chiffré précis en matière de « catégories socio-professionnelles », car cette caractéristique n'est pas forcément exprimée ou apparente dans les programmes, a fortiori de façon claire et incontestable. Néanmoins, certains programmes, comme les divertissements et émissions de télé-réalité, ainsi que les

magazines de reportages et de témoignages, favorisent tout particulièrement l'expression de la diversité sociale. Tel est le cas du magazine-phare de la chaîne, *Tellement Vrai*, émission hebdomadaire de première partie de soirée (multidiffusée dans la semaine). Sauf exceptions, ce magazine est construit sur le principe de quatre portraits/témoignages et quatre situations différentes autour d'un thème commun. Même si la base de données ne permet pas de renseigner de façon exhaustive la qualité des témoins sur le plan socio-professionnel, une observation rapide démontre l'extrême largeur du spectre social représenté dans l'émission.

- « *NRJ 12 s'engage à améliorer en 2011 la présence et l'intervention des personnes handicapées dans l'ensemble des programmes qu'elle produit.* »

Comme pour la diversité sociale, certains programmes favorisent particulièrement la présence et la normalisation/banalisation du handicap à l'antenne. Tel est le cas encore une fois du magazine-phare de la chaîne, *Tellement Vrai*, qui, en 2011, a consacré une dizaine d'éditions à ce thème, chacune d'entre elles bénéficiant d'une large exposition grâce à une multidiffusion importante :

- 20 mars 2011 : *Edition spéciale : Je ne suis pas comme tout le monde* (une jeune femme trisomique)
- 19 mai 2011 : *Je suis différent, et alors ?!* (une jeune femme de très petite taille)
- 9 juin 2011 : *Mon physique me fait honte* (une jeune femme de très petite taille)
- 9 juin 2011 : *A 20 ans, ils vivent le handicap au quotidien* (rediffusion de 2010)
- 20 juin 2011 : *Anorexie, ça ne touche pas que les jeunes filles*
- 30 juin 2011 : *Frères, sœurs, pour le meilleur ou pour le pire* (une jeune autiste)
- 15 septembre 2011 : *J'ai fait de ma différence une force* (un homme et une femme handicapés).
- 25 septembre 2011 : *Edition spéciale : ils ont une vie vraiment pas ordinaire !* (une personne atteinte d'une maladie orpheline)
- 16 octobre 2011 : *Edition spéciale : ces enfants hors normes* (un enfant atteint d'une maladie génétique)
- 3 novembre 2011 : *Sexe, drogue, beauté, ils sont accros* (un couple de sourds et muets)

NRJ 12, entreprise citoyenne

Au-delà de l'antenne, le principe de diversité s'applique aussi pleinement au sein de l'entreprise NRJ 12 et plus généralement du pôle Télévision de NRJ Group.

L'équipe permanente se répartit presqu'à parité de 50-50 entre hommes et femmes.

On peut par ailleurs estimer à environ 15 % le nombre de collaborateurs issus de la diversité des origines.

Pour sa part, le directeur général de la chaîne, directeur du pôle Télévision de NRJ Group, est à titre personnel membre actif du Club Averroès et contribue à de nombreuses actions de soutien en la matière.

DIVERSITE

Compte rendu de la mise en œuvre des
engagements pris par Jeunesse TV
au titre de l'année 2011



■ **Nature des engagements**

En application de l'article I.B.1. de la délibération n°2009-85 du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal +, l'avenant n°5 en date du 6 janvier 2010 à la convention du 19 juillet 2005 a intégré un article 2-3-3 bis à la Convention du 19 juillet 2005 de GULLI, rédigé comme suit :

Article 2-3-3 bis : représentation de la diversité

Chaque année avant la fin du mois de novembre, la société informe par courrier le Conseil supérieur de l'audiovisuel des engagements qu'elle prend pour l'année à venir, en application de la délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal+.

Si le conseil estime les propositions de la société insuffisantes ou inappropriées et lui demande de les modifier, la société transmet des propositions modifiées conformément à la demande du Conseil dans un délai d'un mois.

Dès leur acceptation par le Conseil, les propositions de la société valent engagements au sens de la délibération précitée et ont valeur d'avenant à la présente convention.

Pour l'année 2010, les engagements doivent être transmis au conseil au plus tard le 15 décembre 2009.

Conformément à cette disposition conventionnelle, Jeunesse TV a adressé au Conseil, le 8 décembre 2010, un courrier l'informant des engagements qu'elle souhaitait prendre en matière de diversité sur GULLI pour l'année 2011.

Ainsi, les engagements de GULLI, adoptés par assemblée plénière du Conseil du 18 janvier 2011¹, au titre de l'année 2011 sont les suivants :

- maintien dans ses contrats de coproduction, de préachat et de production exécutive de la clause-type par laquelle le producteur veillera à assurer une représentation de la diversité dans la société française ;
- maintien du niveau global de diversité (sociale, ethnique...) dans ses programmes de divertissements (notamment ses jeux) ; et tout particulièrement dans les programmes sur lesquels elle a la maîtrise ;
- renforcement de ses actions en faveur de la diversité des origines, en veillant particulièrement en collaboration avec les producteurs aux « castings » des émissions de divertissement et si possible dans le choix de ses animateurs ;
- exposition de toutes les formes de diversité comme par exemple la présence de personnes du troisième âge, l'exposition de personnes d'origine sociale modeste, le handicap ;
- étudier la possibilité de mettre en place une « commission diversité » au sein du Pôle TV de Lagardère Active, animée en concertation avec les représentants du personnel.

¹ Décision notifiée à Jeunesse TV par courrier du 10 février 2011.

■ **Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2011**

Conformément à l'article II, B et C de la délibération n°2009-85 du 10 novembre 2009, sont communiqués ci-après les éléments d'appréciation du respect des engagements de GULLI en faveur de la diversité.

Tout au long de l'année 2011, notre chaîne s'est efforcée de veiller à la représentation de la diversité de la société française à différents niveaux et à mettre en œuvre à cet égard les engagements qu'elle avait pris auprès du Conseil :

1. Lors de la commande et de la mise en production des programmes

Pour mémoire, Jeunesse TV prévoit dans ses contrats de coproduction, de préachat et de production exécutive, la clause-type suivante : « *Le Producteur veillera, dans l'ensemble des choix éditoriaux liés au Programme, tant pour les personnes présentes à l'écran (public, candidats, animateurs et animatrices, comédiens etc.) que pour les thèmes abordés dans le cadre du programme, à assurer une représentation de la diversité de la société française.* »

Les actions concertées du service « Achats » et de l'équipe juridique dédiée à l'établissement des contrats ont permis la systématisation de cette clause dans les contrats de coproduction, de préachat et de production exécutive.

Cette démarche a été très bien accueillie par nos partenaires, et nous permet de dire aujourd'hui que la totalité contrats de coproduction, de préachats, et de production exécutive, comportent cette disposition.

2. A l'antenne

GULLI veille également à assurer la représentation de la diversité à l'antenne de GULLI, en particulier selon les quatre grands critères retenus par le Conseil dans son Baromètre de la Diversité² :

✓ Diversité des origines

Elle s'incarne tout d'abord par sa **mascotte GULLIA**, personnage animé plutôt métisse, régulièrement présente sur l'antenne de Gulli, par exemple pour porter des messages de sensibilisation sur l'environnement.

La pluralité des origines s'exprime dans **les séries d'animation** comme :

- « Juniper Lee » dont l'héroïne et les membres de sa famille sont « vus comme non blancs ».
- « Cédric » dessin animé qui met en scène un petit garçon rêveur nommé Cédric, amoureux d'une petite fille Chen « vue comme non blanche »,
- « Mission invisible » dans lequel on suit les aventures d'une bande de quatre amis toujours prêts à déjouer les pièges d'un de leur professeur. Trixie, une des membres de la bande est « vue comme non blanche ».,
- « Foot 2 rue » présente l'histoire de cinq amis d'origines sociales et culturelles diverses (Tag, Gabriel, Eloïse, Tarek et Noredine), qui veulent réaliser leur plus beau rêve : organiser, dans leur quartier, la première coupe du monde de football de rue.

² Baromètre de la Diversité, Résultats de la 4^{ème} vague (semaine du 7 au 13 mai 2011), publié sur le site du Conseil le 10 novembre 2011.

- « *Il était une fois la vie* » : cette série d'animation sur l'histoire du corps humain présente par exemple en fin de générique, pour symboliser l'origine de la vie, un couple composé d'un jeune homme blanc et d'une jeune femme « vue comme non blanche ».
- Parmi les amis de « *Charlotte aux fraises* » figure la petite Fleur d'oranger, « vue comme non blanche ».
- Le capitaine des Snow Kids dans « *Galactik Football* », Rocket, est « vu comme non blanc ».
- De même, la série « *Nom de Code : Kids next door* » met en scène deux jeunes filles « vues comme non blanches », Cookie Samson et Lill'Abby.

Les achats de Jeunesse TV en fiction témoignent également de la volonté de notre chaîne de proposer à ses téléspectateurs des programmes mettant en scène **des personnages d'origine ethnique différente** :

- La série « *Grand Galop* » raconte les aventures d'un groupe de jeunes cavalières, parmi lesquelles se trouve Carole, « vue comme non blanche ».
- La série « *Power rangers Samourai* » met en scène cinq héros, parmi lesquels trois sont « vus comme non blancs » (Mia, Kevin et Mike).
- De même dans la série « *Dr Quinn, femme médecin* », mettant en scène une femme médecin, plusieurs personnages secondaires sont des Indiens. Leur condition et le génocide de cette population sont souvent évoqués. Un des protagonistes Roberty, perçu comme « non blanc » est un ancien esclave.
- Ou encore la série « *I Dream* » qui met en scène, au sein d'un groupe de jeunes apprentis artistes, le personnage de Rochelle, « vue comme non blanche ».
- Dans l'émission « *Le tour du monde en 40 questions* », cinq familles représentent chacune un des 5 continents. Elles font des démonstrations de danse, sport ou disciplines issues du continent qu'elles représentent. C'est une fenêtre que Gulli ouvre sur le monde et sur la richesse de nos diversités.

La perception de cette diversité des origines et des cultures s'apprécie également dans les programmes emblématiques de la chaîne qui prônent **la différence, l'ouverture et la générosité** :

- « *Madame le Proviseur* », série dont l'héroïne est une femme proviseure qui doit concilier sa vie privée et professionnelle. Certains des enfants mis en avant dans ce programme sont « vus comme non blancs », handicapés ou encore issus de minorités.
- De même, dans la série « *Passeur d'enfants* », le personnage principal Alex va au secours d'enfants dans différents pays. Il s'agit parfois d'enfants handicapés, « vus comme non blancs » ou « issus de minorités ». Par exemple, dans le dernier épisode, « A Pondichéry », un jeune garçon handicapé mental est placé en institut spécialisé par son père, mais sa mère est persuadée qu'il serait mieux en Inde et décide donc de l'y amener.
- « *Comme sur des roulettes* » est un téléfilm où un jeune homme valide surdiplômé et sans travail se fait passer pour invalide afin d'obtenir un emploi dans une société qui n'emploie que des handicapés. Le héros va alors se trouver dans la peau d'un non valide et rencontrer un certain nombre de difficultés. Ce téléfilm réussi à traiter du handicap et de ses conséquences sur la vie professionnelle, sociale et amoureuse avec beaucoup d'humour.
- « *Cas d'école* » est un magazine destiné aux parents pour les aider à mieux comprendre leurs enfants qui deviennent des adolescents. Plusieurs milieux sociaux sont représentés et certains des participants sont des personnes « vues comme non blanches ».
- Le documentaire « *Coluche, les restos et les enfoirés* » retrace les événements fondateurs et marquants, ainsi que les grandes initiatives de l'association des « Restos du cœur ». Certains bénévoles apportent leur témoignage.
- Dans le film « *Romuald et Juliette* », les deux personnages principaux sont issus de milieux totalement opposés. Malgré toutes les difficultés et le regard de certaines personnes, ils vont réussir à s'aimer et à construire une famille.
- Dans le téléfilm « *Fred et son orchestre* » un jeune professeur est confronté à des élèves difficiles dans un lycée. Il va réussir petit à petit à créer un lien complice et à apaiser ses élèves.

- « *L'Instit* », série qui aborde à chaque nouvel épisode des thématiques différentes comme la diversité des origines sociales, l'intégration, la perte d'emploi, le chômage, la différence sociale.
- « C moi qui régale : les recettes » émission co-animée par Vanessa Dolmen, « vue comme non blanche »
- « *La Petite Géante* » : une série d'animation coproduite par Gulli, dont le personnage principal, Emilie, est une jeune fille qui se retrouve projetée dans un monde d'habitants bien plus petits qu'elle : elle va devoir s'adapter et fraterniser malgré sa différence criante.

✓ **Parité**

GULLI s'efforce d'assurer une **exposition représentative des femmes**, notamment grâce à son personnage animée **Gullia**, une jeune fille dynamique et ouverte sur le monde, mais aussi à travers des programmes tels que :

- « *Power rangers samourai* » dans lequel deux des cinq personnages principaux (Mia et Emily) sont des jeunes filles ou encore « *Mission invisible* » où parmi les quatre personnages, il y a deux garçons et deux filles.
- La série d'animation « *Foot 2 rue* » met en scène cinq amis dont le plus beau rêve est d'organiser dans leur quartier, la première coupe du monde de football de rue. L'un des personnages est une jeune fille qui pratique donc un sport considéré comme masculin : le football.
- « *Portrait de famille* » est une émission présentée par une femme journaliste (Peggy Olmi).
- « *Fais-moi signe* » propose des modules courts dans lesquels l'animatrice Noémie Churlet sourde apprend aux téléspectateurs quelques rudiments de la langue de signes.
- « *Cas d'école* », magazine présenté par des femmes journalistes et destiné aux parents pour les aider à mieux comprendre leurs enfants qui deviennent des adolescents,
- De même, « *Gullimag* », magazine d'actualités culturelles, commenté en alternance par une voix féminine et une voix masculine.

Très souvent le dimanche soir, Gulli propose un film ou un téléfilm ayant pour héros une femme.

Un certain nombre de programmes de GULLI ont pour protagonistes principaux une ou plusieurs femmes. C'est le cas des fictions comme « *Championnes à tout prix* », « *Grand Galop* », « *Les vies rêvées d'Erica Strange* », « *La méthode Becky* », « *Dr Quinn* », « *Madame la proviseur* »,... ou encore de dessins animés tels que « *Sabrina* », « *Toupou* », « *Quat'zieux* », « *La petite géante* », « *Atomic Betty* », « *Princesse Sarah* », « *Charlotte aux fraises* », « *Rosie* », « *Juniper Lee* », « *Super nanas* »...

En outre, le sort de la condition féminine est également évoqué dans certains téléfilms ou films diffusés sur l'antenne :

- Par exemple, dans le téléfilm « *Bien dégagé les oreilles* » qui se déroule dans les années 60, une coiffeuse se lasse de ne pas pouvoir faire les mêmes choses que son mari et décide de se rebeller. C'est tout le village qui va ensuite prendre parti et les femmes vont décider de s'émanciper.
- Dans le film « *La femme mousquetaire* » la fille de d'Artagnan arrive à se faire admettre en tant que mousquetaire du Roi, malgré les préjugés machistes.
- Dans « *Maman coach* » une mère de famille se déguise en un célèbre joueur de foot pour entraîner sa fille et son équipe afin de gagner un tournoi important. A la fin du téléfilm, elle révèle sa véritable identité et est totalement acceptée en tant que coach sportif.

✓ Handicap

GULLI prône l'ouverture d'esprit, la tolérance et la générosité, notamment en programmant **deux émissions en faveur des sourds et malentendants** :

- « *Fais-moi signe* », un programme d'apprentissage de la langue des signes conçu avec le soutien d'Emmanuelle Laborit. Cette émission est présentée par une animatrice malentendante, Noémie Churlet, qui reçoit à chaque fois un enfant entendant pour lui apprendre la langue des signes. Les enfants découvrent une nouvelle langue, mais aussi une nouvelle façon d'aborder la communication : une manière plus instinctive, plus naturelle et plus physique.
- « *A qui veut l'entendre* » saison 1 : un programme documentaire qui présente l'immersion d'une jeune fille entendante, Zoé, dans une classe d'élèves malentendantes. Comment va-t-elle se faire comprendre et s'intégrer dans son nouvel environnement ?
- « *A qui veut l'entendre* » saison 2, à travers ce magazine, nous pouvons suivre les vacances d'un jeune garçon sourd qui part en vacances avec une famille d'entendants. Cette semaine va se révéler enrichissante pour toutes les personnes de l'aventure.

Plus globalement, la chaîne s'attache à programmer **des fictions ou des émissions valorisant le handicap comme source de dépassement de soi ou de mise en relation avec autrui** :

- L'émission « *Don't stop believing* » est un concours britannique de jeunes talents passionnés de chant. Il oppose différents groupes, d'horizons musicaux différents et certains participants ont un handicap physique.
- « *Foot 2 rue* » : Dans un épisode de ce dessin-animé, on peut voir un jeune garçon en fauteuil roulant, Stéphane, être le capitaine d'une équipe de football. Son rôle sera déterminant à la fin du match.
- « *Comme sur des roulettes* », téléfilm dans lequel un jeune homme valide surdiplômé et sans travail, se fait passer pour invalide afin d'obtenir un emploi dans une société qui n'emploie que des handicapés. Le héros va alors se trouver dans la peau d'un non valide et rencontrer un certain nombre de difficultés. Ce téléfilm réussi à traiter du handicap et de ses conséquences sur la vie professionnelle, sociale et amoureuse avec beaucoup d'humour.

✓ Catégories socioprofessionnelles

La diversité s'exprime largement **par la mixité de ses plateaux d'émissions de jeux et de magazines et par la lutte contre les stéréotypes de toute nature**.

Un certain nombre de programmes diffusés sur GULLI en 2011 ont illustré la diversité des milieux sociaux comme par exemple, dans le magazine « *Portraits de famille* » est représenté un large panel de familles qui évoquent leur quotidien et leur choix en termes d'éducation, de nourriture ; les téléfilms « *Sans famille* » ou « *Fugues* » évoquent les difficultés des enfants privés de parents. Le quotidien de familles modeste est aussi évoqué à travers des films comme « *Billy Elliott* ». Dans l'émission « *Jamie Olivier fait sa révolution* », le chef de cuisine essaye d'apprendre à des familles à bien se nourrir et il est confronté à des personnes issues de tous les milieux sociaux.

3. Auprès des responsables des programmes

Afin de poursuivre les efforts de sensibilisation des équipes à la nécessité d'améliorer la représentation de la diversité dans les programmes et à penser « diversité » au quotidien, le Pôle TV de Lagardère Active est fier d'avoir mis en place **en 2011 une COMMISSION DIVERSITE**.

Traduisant tout particulièrement, l'attachement de GULLI (et plus largement du Pôle TV et du groupe Lagardère Active) à la valeur qu'est la diversité, la « Commission diversité » animée en concertation avec les représentants du personnel a vu le jour en février 2011.

Comme évoqué au cours de l'audition par le groupe de travail le 6 mars 2011, cette commission est animée par la Direction des Ressources Humaines. Elle comprend deux représentants du personnel qui se sont portés volontaires pour y participer : le Directeur éditorial TV Musique et la Directrice Artistique de Tiji.

La première réunion de travail organisée le 24 mars 2011 a eu pour objet d'aborder et de débattre des moyens supplémentaires à mettre en œuvre pour représenter au mieux la diversité de la société française au sein des activités du Pôle TV.

Une deuxième réunion s'est tenue début mai 2011 et a permis d'envisager une formation des membres de cette commission auprès d'organismes référents.

Les formations se sont déroulées cet été et l'une d'elle a été retenue en ce qu'elle a été jugée particulièrement intéressante et ludique : vidéos de comportements « très explicites » sur le sujet, données juridiques, différence entre préjugés et stéréotypes.

Cette commission a sensibilisé le Comité de Direction des chaînes du Pôle TV et a établi une liste de 18 managers susceptibles de suivre la formation (comité de direction élargi). Cette formation touchera ainsi en 2012 soit environ 22% du personnel affecté au Pole TV.

Comme nous avons eu l'occasion de l'exprimer au cours de l'audition du 6 mars dernier par le Groupe de travail Diversité et certains membres de l'Observatoire, ces sessions de formations vont se dérouler sur deux dates qui sont d'ores et déjà programmées en juin 2012.

Une nouvelle réunion de la commission est prévue après la première session de formation.

De cette commission et de ces premiers échanges, le Pôle TV entend avoir une grande implication pour permettre une meilleure sensibilisation de chacun sur la diversité. De même Le Pôle TV entend au sein de Lagardère Active prendre part au titre de sa responsabilité sociétale à une bonne représentation de la diversité (en matière de ressources humaines notamment, dans les procédures de recrutement....).

Conclusion/Perspectives :

GULLI entend poursuivre activement ses initiatives en interne, sur son antenne en particulier. GULLI souhaite que ses initiatives rayonnent plus largement au sein du groupe, en faveur d'une meilleure prise en compte de la diversité de la société française.

Tout en s'inscrivant dans la poursuite des initiatives précédentes, GULLI a proposé au Conseil par courrier du 6 décembre 2011 et pour l'année 2012, les engagements suivants :

- la systématisation dans tous nos contrats de co-production, de préachat et de production exécutive pour nos chaînes, de la clause-type suivante : « Le Producteur veillera, dans l'ensemble des choix éditoriaux liés au Programme, tant pour les personnes présentes à l'écran (public, candidats, animateurs et animatrices, comédiens etc ..) que pour les thèmes abordés dans le cadre du programme, à assurer une représentation de la diversité de la société française. » ;
- le maintien du niveau global de diversité dans les programmes sur lesquels Gulli a la maîtrise ;
- en particulier, GULLI s'efforcera en 2012 de veiller tout particulièrement à la parité des animateurs dans les nouvelles productions qu'elle initie ;
- de renforcer ses actions afin d'exposer toutes les formes de diversité sur son antenne et tout au long de l'année en veillant particulièrement à l'exposition de personnes d'origine sociale modeste ou du handicap sous toutes ses composantes ;
- de poursuivre et d'encourager la « commission diversité » créée en 2011 au sein du pôle TV de Lagardère Active, animée en concertation avec les représentants du personnel.

Comme évoqué au cours de l'audition par le groupe de travail le 6 mars dernier, GULLI a décidé significativement de proposer la formation de 18 managers, soit 22% du personnel affecté au pôle tv et poursuivra ses efforts en ce sens.

GULLI, comme toutes les chaînes du groupe, est un acteur responsable de l'audiovisuel qui s'engage au quotidien à veiller à une représentation satisfaisante la diversité de la société française sous toutes ses facettes et s'associe naturellement aux initiatives en la matière du groupe Lagardère.

Sur la base des réflexions internes et ouverts sur les initiatives en tous domaines, GULLI réaffirme avec force son attachement à la diversité et sa volonté de participer activement à une bonne et juste représentation de la diversité de la société française sur son antenne et au sein de ses activités.

Représentation de la diversité de la société française
Compte-rendu de la mise en œuvre des engagements de BFM TV pour l'année 2011

Depuis son lancement en 2005, BFM TV est très attachée à promouvoir la représentation de la diversité de la société française dans son acception la plus large.

Dans ce cadre et conformément à la délibération du CSA du 10 novembre 2009, BFM TV s'est engagée à améliorer significativement la représentation de la diversité sur son antenne, en fonction des spécificités de sa programmation comme des résultats du baromètre CSA de la diversité à la télévision.

La chaîne avait pris un certain nombre d'engagements pour 2011 qu'elle s'est attachée à tenir tout au long de l'année, poursuivant les efforts entrepris en 2010.

Efforts entrepris en matière de recrutement

La représentation de la diversité est une priorité constante notamment dans le recrutement des équipes de BFM TV. De manière générale, les efforts entrepris en la matière ne sont pas toujours visibles à l'antenne mais produisent des résultats concrets : des chefs d'édition, des journalistes-reporters d'images, des rédacteurs, tous représentant la diversité de la société, collaborent au sein de la chaîne.

BFM TV continue par ailleurs d'entretenir des liens étroits avec le club Averroès et de soutenir les initiatives d'écoles de journalisme qui diversifient leurs filières de recrutement.

Sensibilisation des équipes en interne

En 2011 et conformément aux engagements pris, BFM TV s'est attachée à sensibiliser l'ensemble des journalistes de la chaîne sur la nécessité d'améliorer la représentation de la diversité de la société française.

La chaîne s'appuie sur l'observatoire interne qu'elle a conçu dans ce cadre et qui participe de la prise de conscience collective de la question de la diversité par l'ensemble des collaborateurs de BFM TV. L'observatoire, qui s'inspire de la méthodologie du CSA, a été progressivement mis en place au troisième trimestre 2010. En 2011, la fréquence des mesures a été renforcée, l'observatoire mesurant la représentation de la diversité deux fois par mois, sur une même tranche de trois heures, de 9H à 12H le lundi.

Enfin, BFM TV a présenté ses engagements en matière d'amélioration de la représentation de la diversité aux membres du comité d'éthique de la chaîne à l'occasion de la réunion annuelle en juin 2010.



Programmation

Grâce aux efforts de sensibilisation entrepris en interne et conformément à ses engagements pour 2011, la chaîne a renforcé sa vigilance s'agissant de la représentation de la diversité de la société dans tous ses programmes et notamment dans les micros-trottoirs et les reportages diffusés à l'antenne.

Les équipes veillent à faire intervenir davantage de personnes vues comme non-blanches, de CSP- et de femmes.

Elles sont attentives à ce que les experts invités à témoigner à l'antenne soient représentatifs de la diversité entendu dans son acception la plus large.

Annexe 4

Baromètre de la diversité à la télévision : Quatrième vague



Baromètre de la diversité

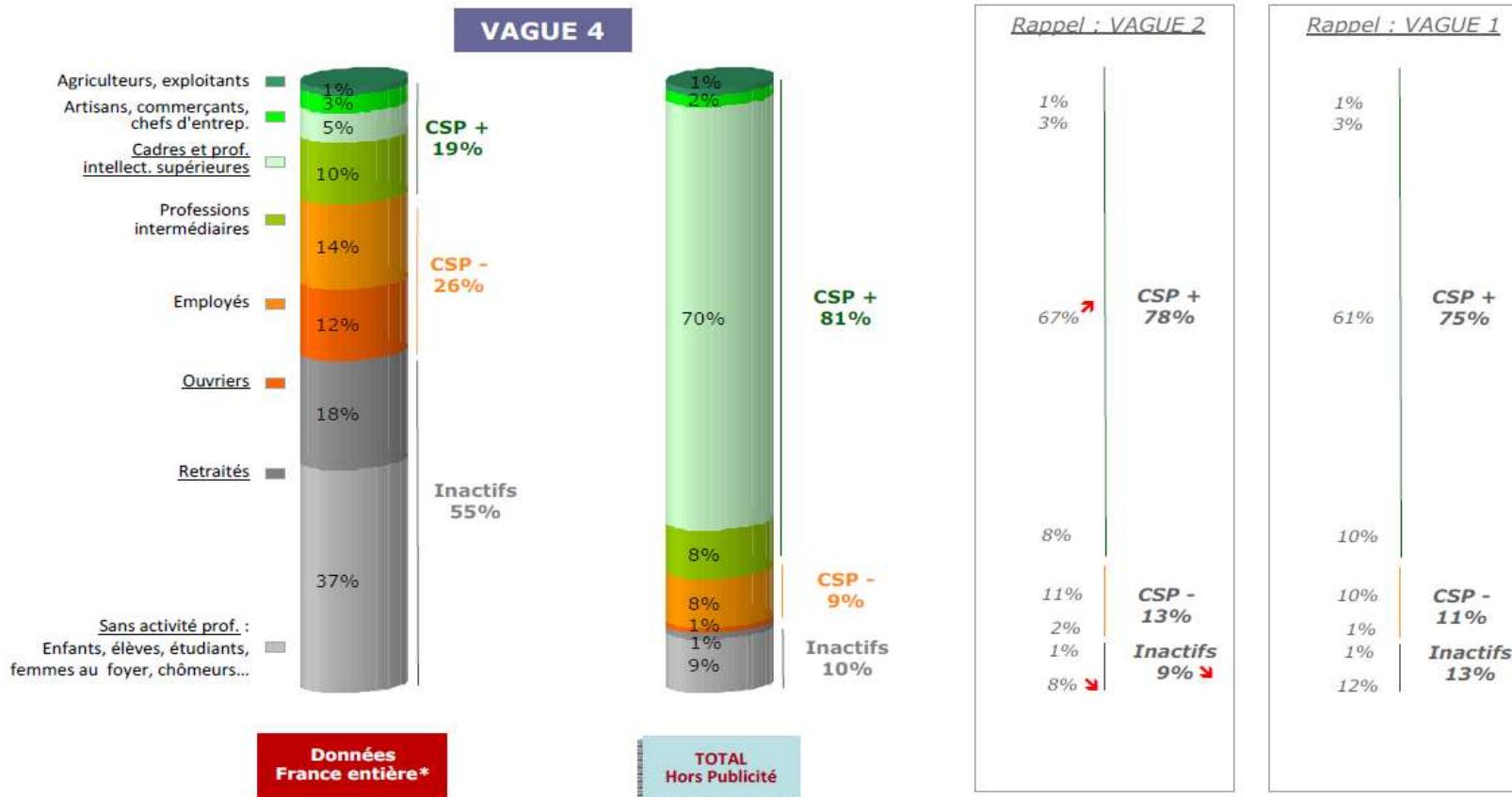


*-Vague 4 -
semaine du 7 au 13 mai 2011*

Baromètre de la diversité - 4ème vague



La représentation des catégories socioprofessionnelles



* Source INSEE : Recensement 99, actualisé en 2002 – Profession de l'individu âgé de 0 et plus

↗ ↘ Écarts par rapport à la vague précédente

Pourcentages pondérés

Baromètre de la diversité - 4ème vague



La représentation des catégories socioprofessionnelles



↗ Écarts par rapport à la vague précédente Pourcentages pondérés 3

Baromètre de la diversité - 4ème vague



La représentation des catégories socioprofessionnelles

	TOTAL Hors Publicité			Fiction			Information			Magazine Documentaire			Divertissement			Sport		
	V 4	V2	V1	V 4	V2	V1	V 4	V2	V1	V 4	V2	V1	V 4	V2	V1	V 4	V2	V1
CSP+	81%	78%	75%	56%	55%	54%	92%	90%	92%	87% ↘	80%	81%	82%	84% ↘	79%	100%	98%	100%
Agriculteurs exploitant	1%	1%	1%	1%	1%	-	1%	-	2%	1%	1%	1%	-	-	-	-	1%	-
Artisans, commerçants chefs d'entrep.	2%	3%	3%	4%	4%	5%	1%	3%	2%	2%	4%	5%	2%	2%	3%	-	1%	-
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	70%	67% ↘	61%	41%	41% ↘	34%	84%	82%	83%	79% ↘	67%	66%	73%	77% ↘	66%	67% ↘	54% ↘	67%
Prof. intermédiaires	8%	8%	10%	12%	10% ↘	15%	6%	5%	5%	5%	8%	9%	7%	5% ↘	10%	33% ↘	43% ↘	33%
CSP-	9%	13%	11%	21% ↘	26% ↗	21%	4%	5%	3%	7% ↘	12%	10%	7%	8% ↘	12%	-	2%	-
Employés	8%	11%	10%	20%	24% ↗	20%	3%	4%	2%	4%	7%	7%	6%	5% ↘	10%	-	-	-
Ouvriers	1%	2%	1%	1%	2%	1%	1%	1%	1%	3%	5%	3%	1%	3%	2%	-	2%	-
Inactifs	10%	9% ↘	13%	22%	19% ↘	24%	4%	5%	5%	6%	8%	9%	11%	8%	9%	-	-	-
Retraités	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%	-	-	-
Autres inactifs	9%	8% ↘	12%	21%	18% ↘	23%	3%	4%	4%	5%	7%	8%	10%	7%	7%	-	-	-

↗↘ Écarts par rapport à la vague précédente

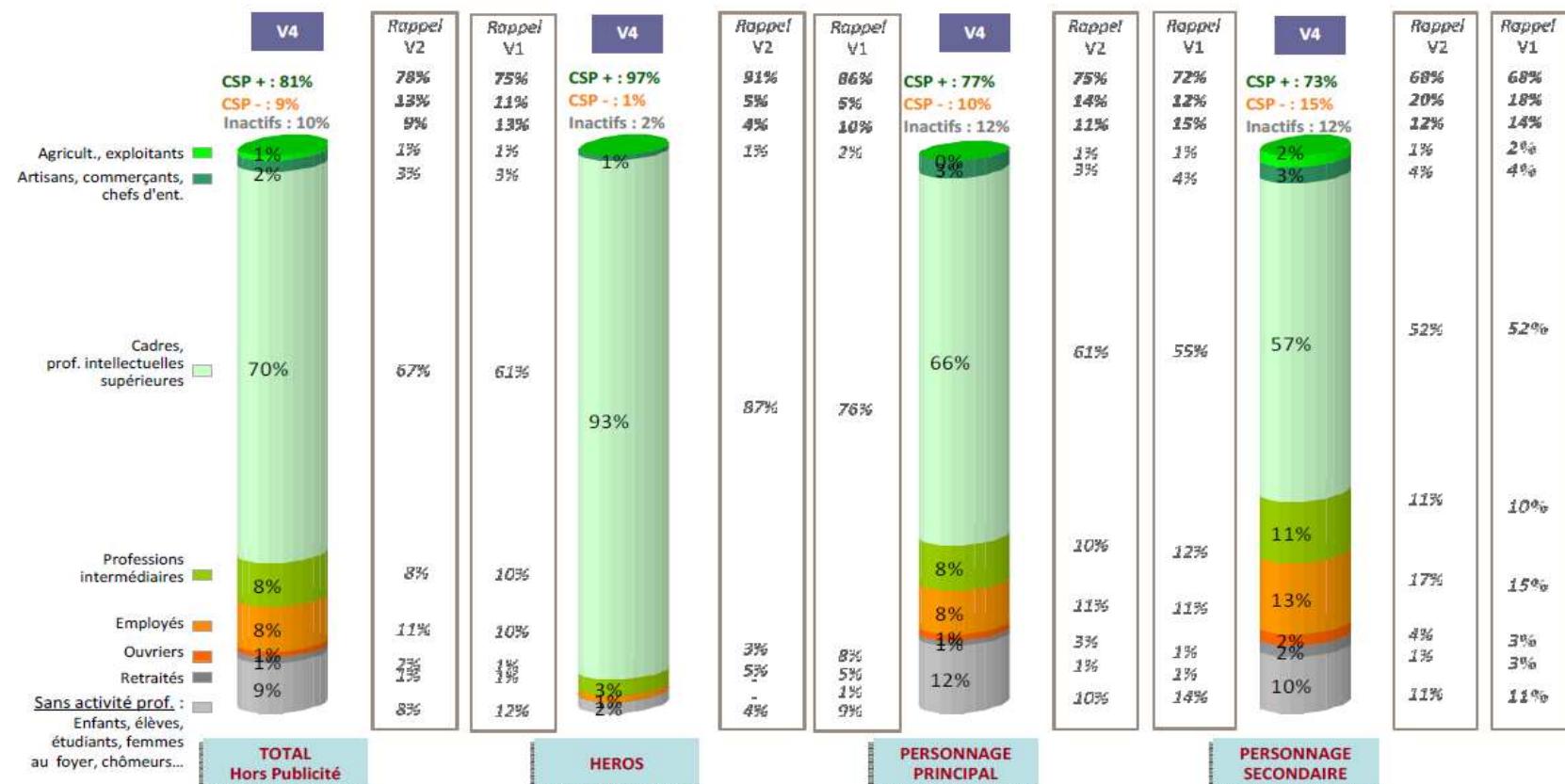
Pourcentages pondérés

4

Baromètre de la diversité - 4ème vague



La représentation des catégories socioprofessionnelles

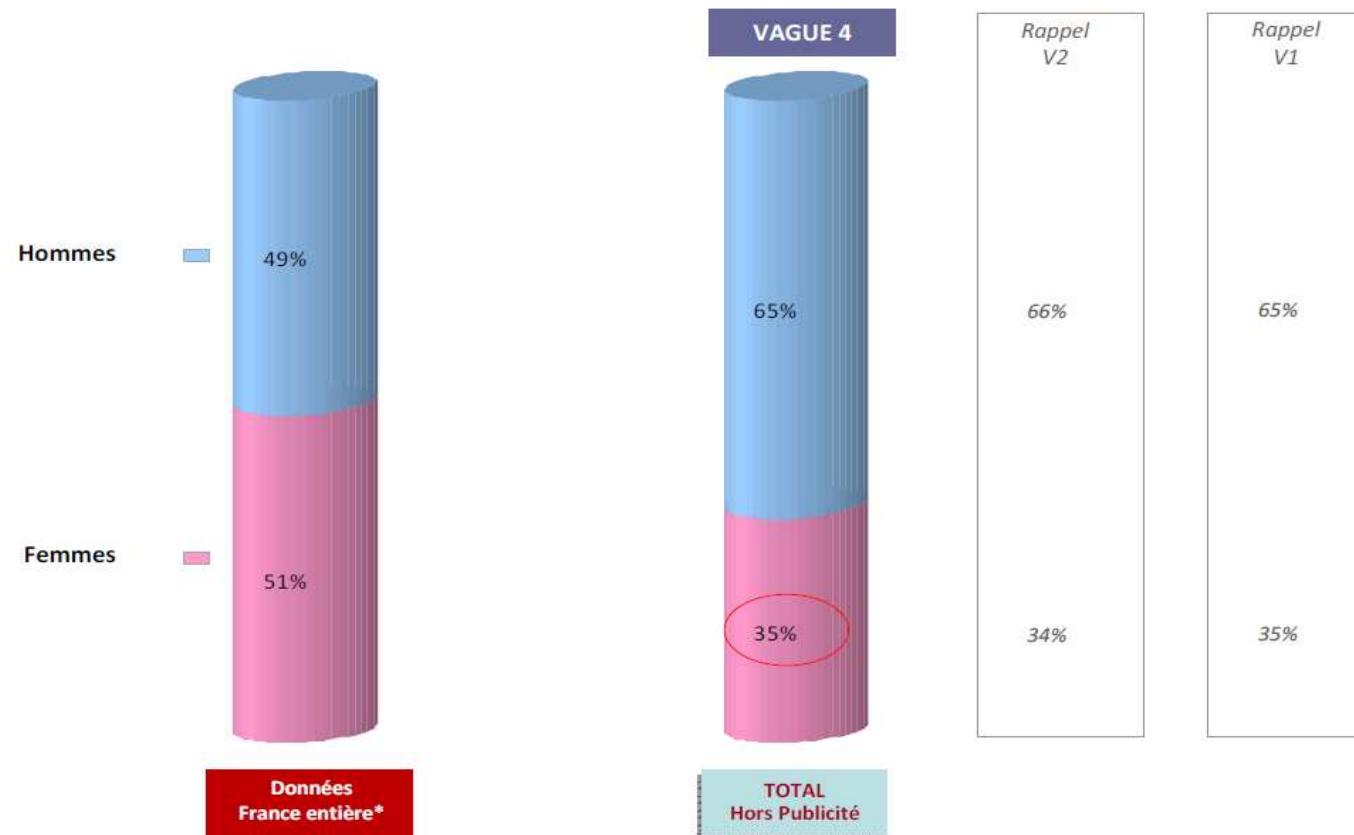


➤ Écarts par rapport à la vague précédente Pourcentages pondérés

Baromètre de la diversité - 4ème vague



La représentation des genres



* Source INSEE : Recensement 99, actualisé en 2002 – Profession de l'individu âgé de 0 et plus

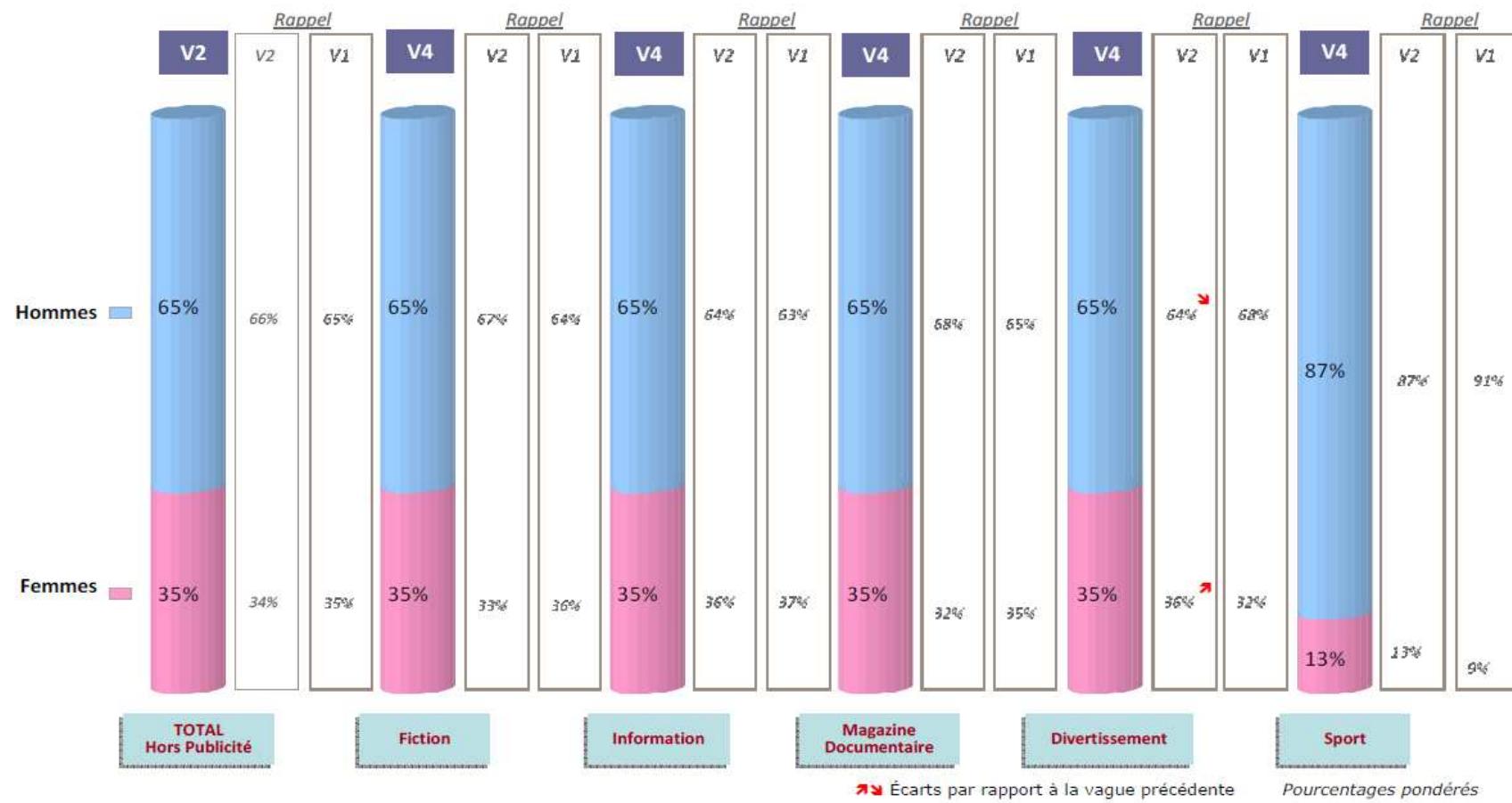
Pourcentages pondérés

6

Baromètre de la diversité - 4ème vague



La représentation des genres



Baromètre de la diversité - 4ème vague



La représentation des genres

VAGUE 4			
	Hommes	Femmes	
TOTAL HORS PUBLICITE	65%	35%	
- Héros	68%	32%	
- Personnages principaux	56%	44%	
- Personnages secondaires	63%	37%	
Fiction			
- Héros : Personnage central	75%	25%	
- Personnages principaux	59%	41%	
- Personnages secondaires	69%	31%	
Information			
- Héros : Journaliste, présentateur, héros d'un mag. sans présentateur	54%	46%	
- P. principaux : Invité ppal, chroniqueur, expert, personnage principal d'un reportage	76%	24%	
- Personnages secondaires	70%	30%	
Magazine/Documentaire			
- Héros : Animateur, présentateur, héros d'un mag./docu. sans présentateur	71%	29%	
- P. principaux : Invité ppal, chroniqueur, expert ou pers. principal d'un reportage	62%	38%	
- Personnages secondaires	65%	35%	
Divertissement			
- Héros : Animateur ou présentateur	76%	24%	
- P. principaux : Invité principal, chroniqueur, participant à un jeu	63%	37%	
- Personnages secondaires	62	38%	

<i>Rappel : V2</i>		<i>Rappel : V1</i>	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
66%	34%	65%	35%
64%	36%	62%	38%
64%	36%	65%	35%
68%	32%	68%	32%
77%	23%	62%	38%
64%	36%	63%	37%
68%	32%	68%	32%
57%	43%	46%	54%
65%	35%	67%	33%
69%	31%	70%	30%
57%	43%	66%	34%
70%	30%	66%	34%
70%	30%	64%	36%
82%	18%	74%	26%
57%	43%	66%	34%
65%	35%	63%	37%

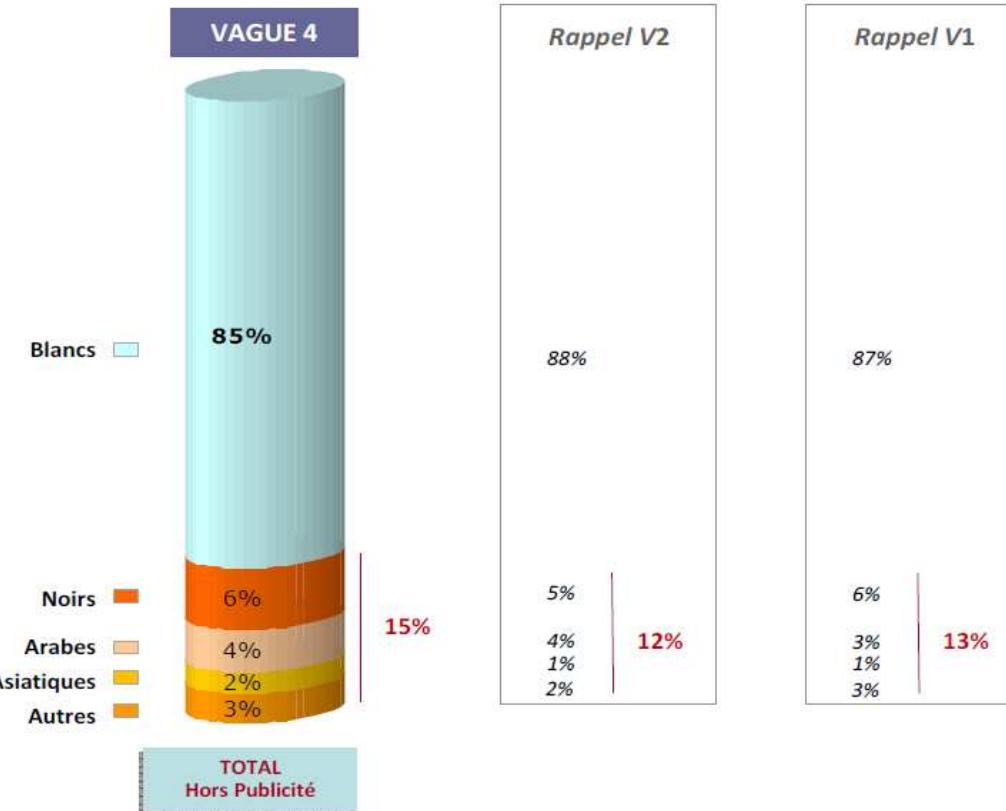
Écarts par rapport à la vague précédente

Pourcentages pondérés

Baromètre de la diversité - 4ème vague



La représentation de la diversité des origines



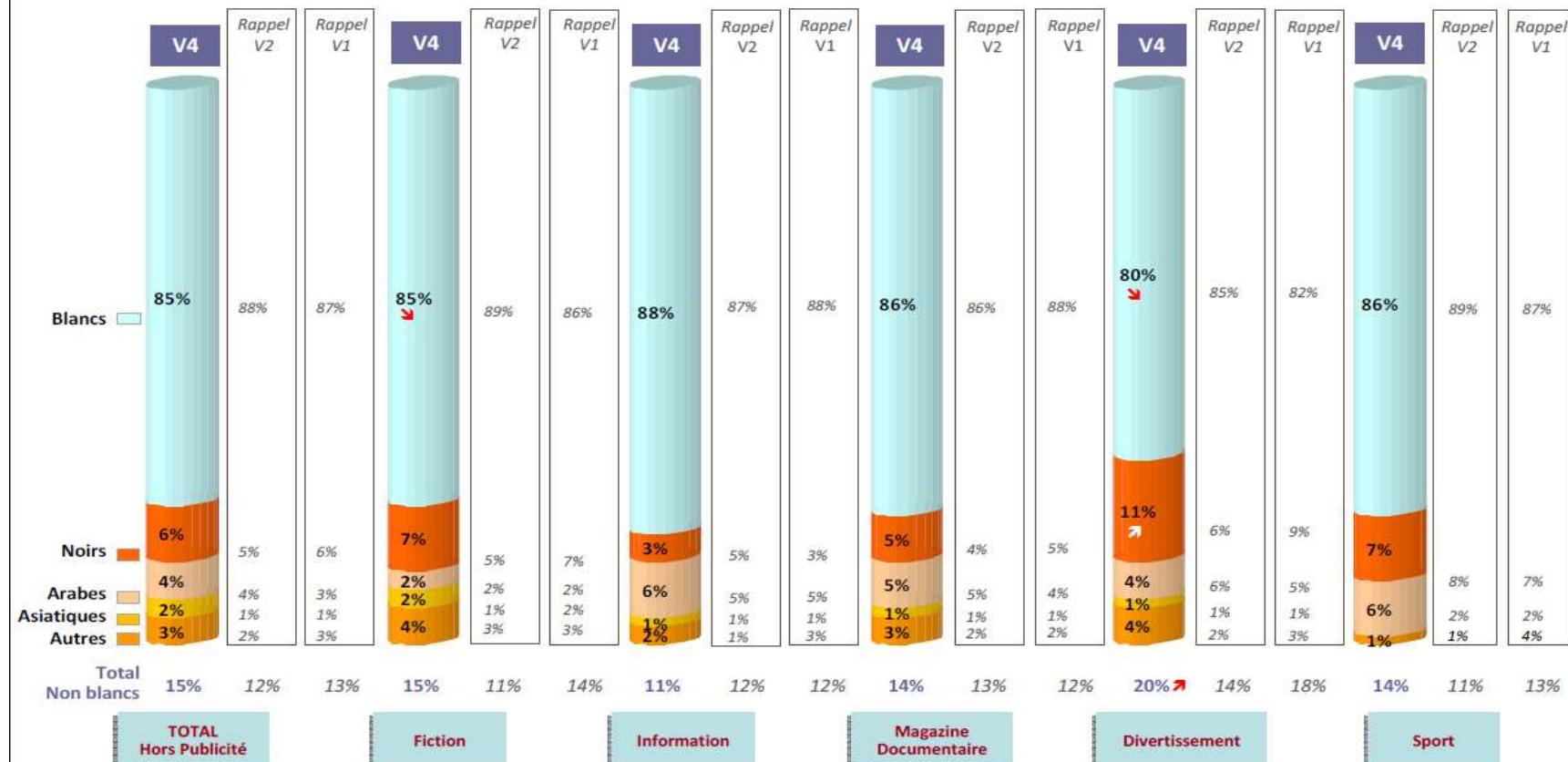
NB : pas de données de référence France entière disponibles sur ce critère

Pourcentages pondérés

Baromètre de la diversité - 4ème vague



La représentation de la diversité des origines



Baromètre de la diversité - 4ème vague



La représentation de la diversité des origines

	VAGUE 4		Rappel VAGUE 2		Rappel : VAGUE 1	
	Blancs	Non blancs	Blancs	Non blancs	Blancs	Non blancs
TOTAL HORS PUBLICITE	85	15				
- Héros	88%	12%	91%	9%	89%	11%
- Personnages principaux	87%	13%	89%	11%	87%	13%
- Personnages secondaires	84%	16%	85%	15%	84%	16%
Fiction						
- Héros : Personnage central	92%	8%	95%	5%	90%	10%
- Personnages principaux	85%	15%	89%	11%	86%	14%
- Personnages secondaires	84%	16%	86%	14%	84%	16%
Information						
- Héros : Journaliste, présentateur, héros d'un mag. sans présentateur	93%	7%	91%	9%	92%	8%
- P. principaux : Invité ppal, chroniqueur, expert, personnage principal d'un reportage	92%	8%	92%	8%	90%	10%
- Personnages secondaires	86%	14%	84%	16%	85%	15%
Magazine/Documentaire						
- Héros :Animateur, présentateur, héros d'un mag./docu. sans présentateur	93%	7% ↘	88%	12%	88%	12%
- P. principaux : Invité ppal, chroniqueur, expert ou pers. principal d'un reportage	88%	12%	89%	11%	91%	9%
- Personnages secondaires	81%	19%	84%	16%	82%	18%
Divertissement						
- Héros :Animateur ou présentateur	64%	36% ↗	84%	16%	75%	25%
- P. principaux : Invité principal, chroniqueur, participant à un jeu	86%	14%	84%	16%	85%	15%
- Personnages secondaires	81%	19% ↗	88%	12%	83%	17%

↗ ↘ Écart par rapport à la vague précédente

Pourcentages pondérés

Baromètre de la diversité - 4ème vague



La représentation du handicap

VAGUE 4

**0,6% des personnes indexées
sur les programmes Hors publicités**

Rappel : V2

0,5% (Total hors publicités)

Rappel : V1

0,3% (Total hors publicités)

Pourcentages pondérés 12



Baromètre de la diversité France Ô

(semaine du 7 au 13 mai 2011)



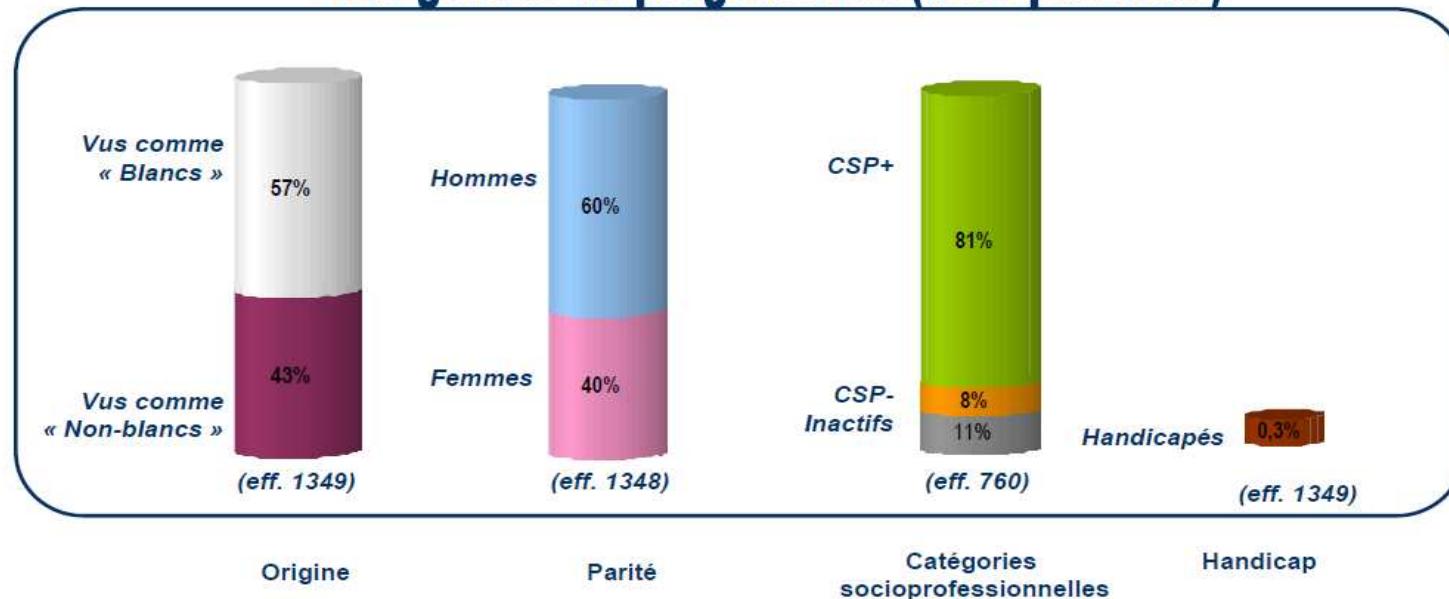


- ▶ Pour France Ô, il s'agit de la deuxième vague d'étude. La première vague avait été réalisée sur la semaine du 18 au 24 septembre.
- ▶ Tous les programmes diffusés entre 17h et 23h ont été indexés à l'exception des messages publicitaires.



Vague 4

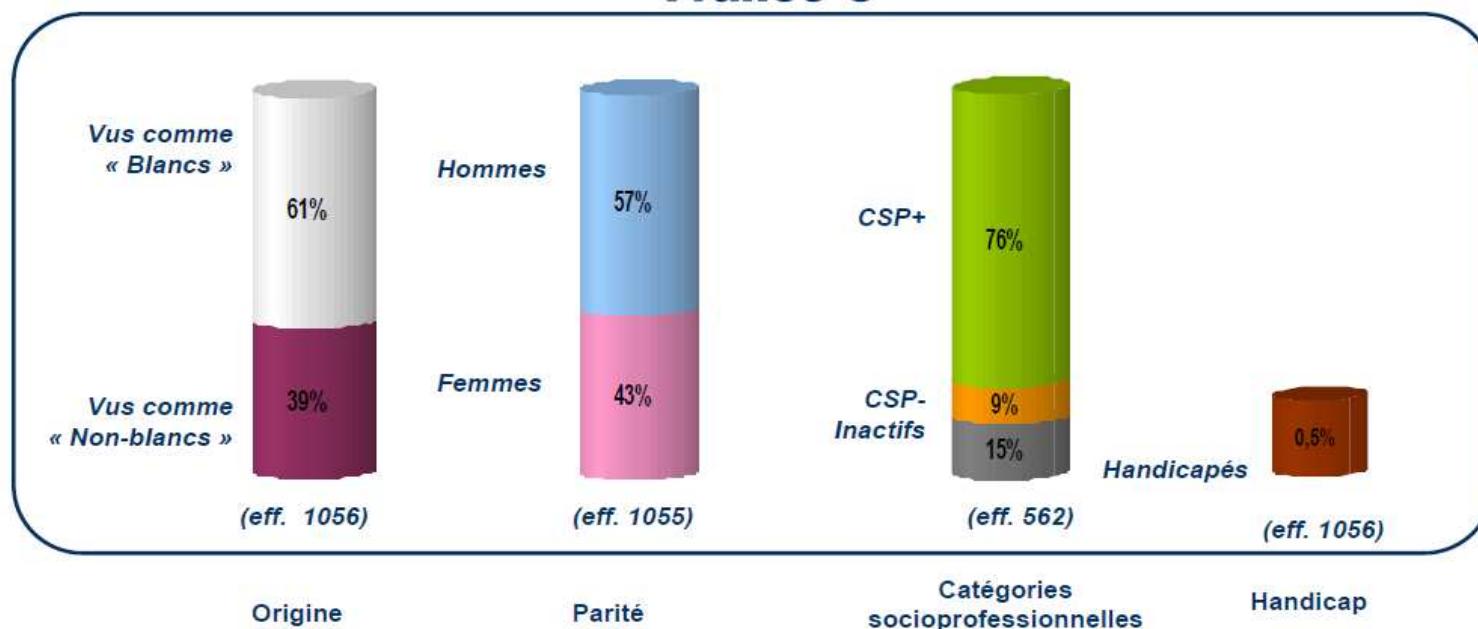
Données globales de France Ô Tous genres de programmes (hors publicité)





Vague 4

Fiction/information/divertissements France Ô

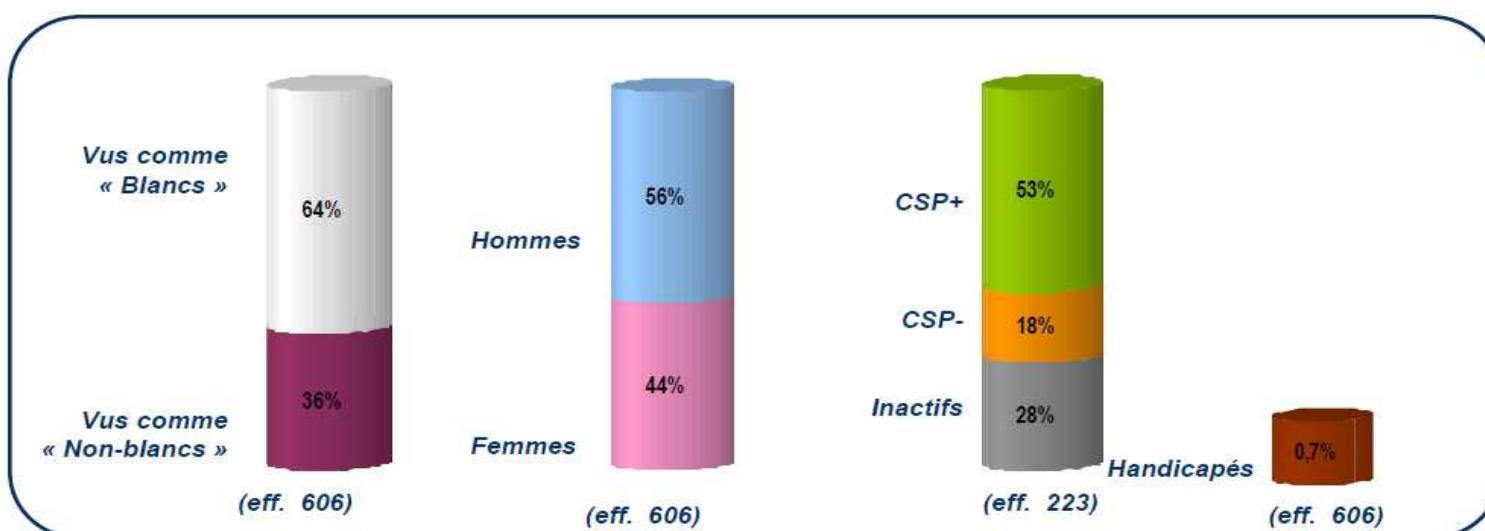




Détail des résultats par genre



Fiction

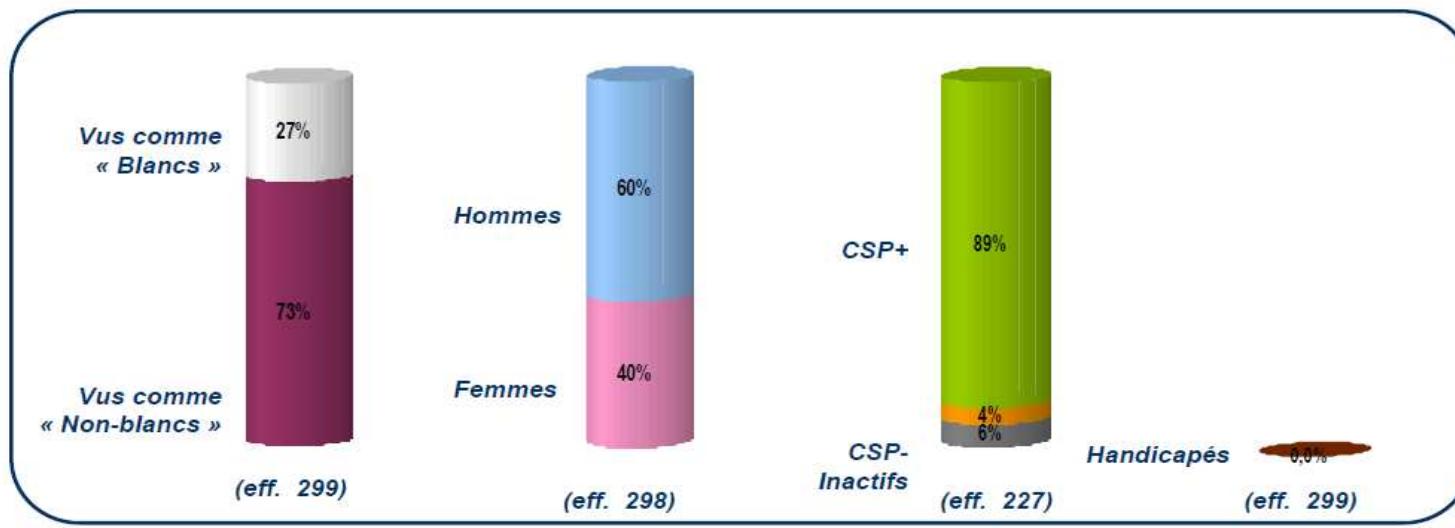


Vague 4
France Ô

CSA
CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL



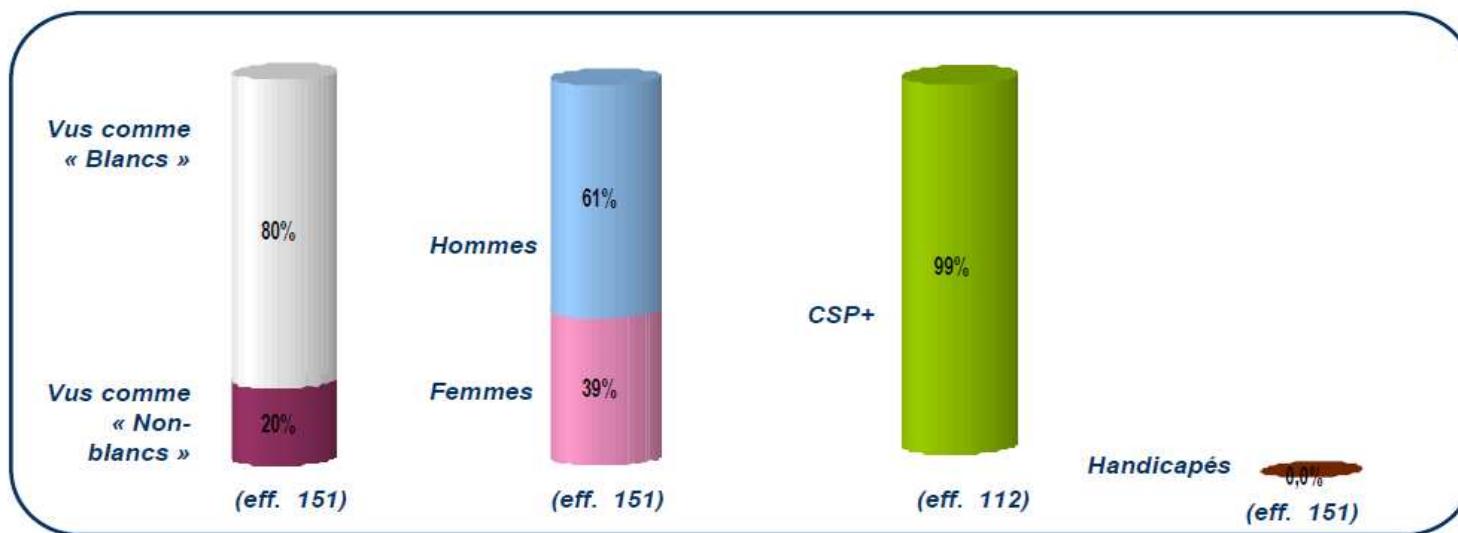
Information



Vague 4
France Ô



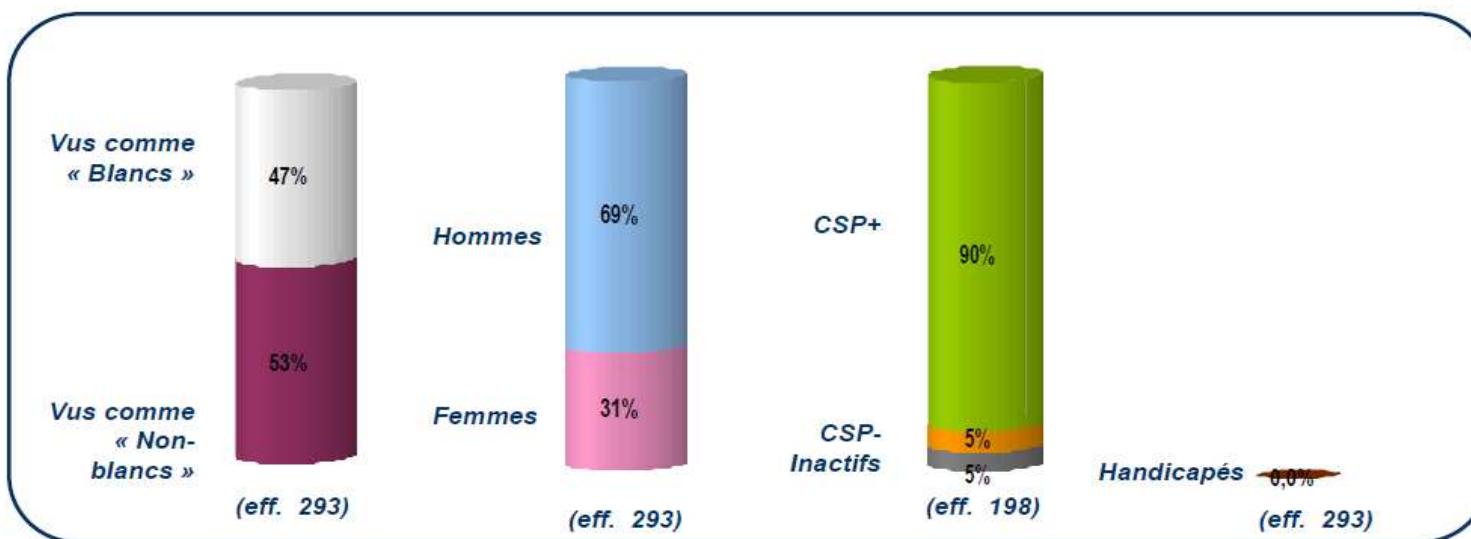
Divertissements



Vague 4
France Ô



Documentaires/Magazines





Commentaires



- ▶ **Les résultats restent globalement conformes à la vague précédente.**
- ▶ **France Ô a porté ses efforts sur la représentation des catégories socioprofessionnelles (excepté dans les divertissements au sein desquels on trouve 99% de CSP+) ainsi que sur la représentation des femmes à l'écran.**
- ▶ **Contrairement à la vague de septembre 2010, les taux des personnes perçues comme « non-blanches » ne sont plus majoritaires sur France Ô.**
- ▶ **Les personnes perçues comme handicapées restent toujours très peu représentées.**



Baromètre de la diversité

(mai 2011)

Focus sur les fictions inédites françaises, hors cinéma

Etude portant sur les chaînes TF1, France 2, France 3, M6 et Canal +



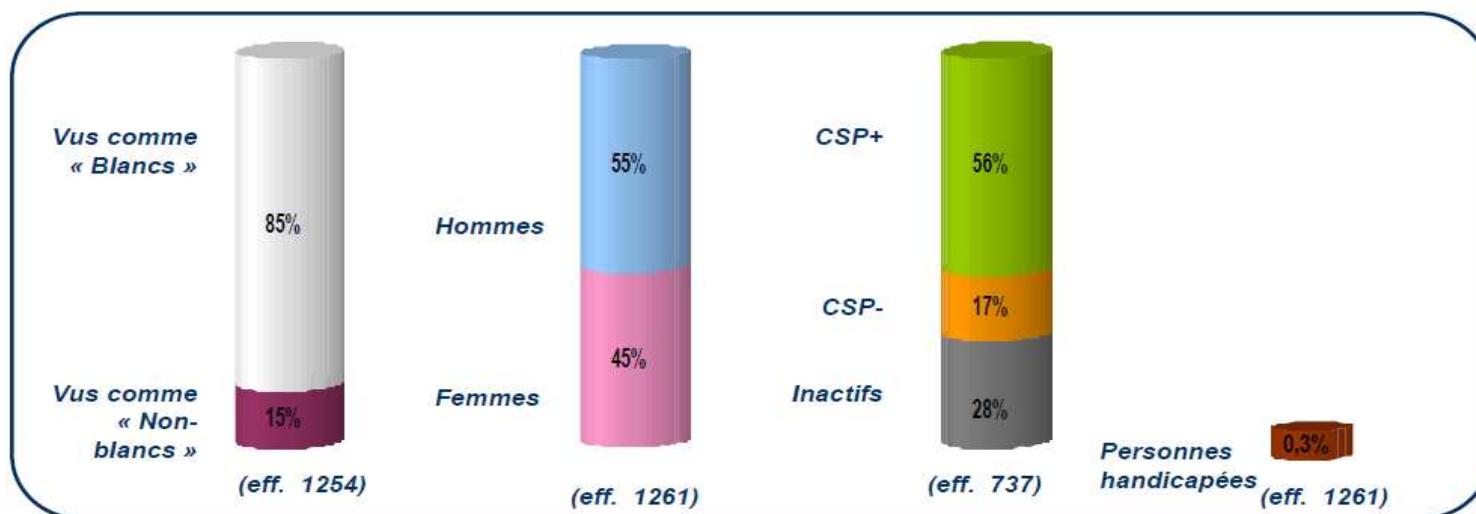


- ▶ A l'occasion de la réalisation de la 4^{ème} vague du baromètre de la diversité par l'IFOP portant sur la semaine du 7 au 13 mai 2011, il a été décidé d'étendre la période d'analyse de la représentation de la diversité dans les fictions françaises diffusées entre 20h et 23h sur les chaînes « historiques » à l'ensemble du mois de mai 2011.

- ▶ L'extension de la période de référence répond ainsi au souhait exprimé par un certain nombre de diffuseurs qui estiment que la fiction, genre lourd à produire, mériterait une période d'analyse plus étendue.



Résultats globaux sur les chaînes historiques

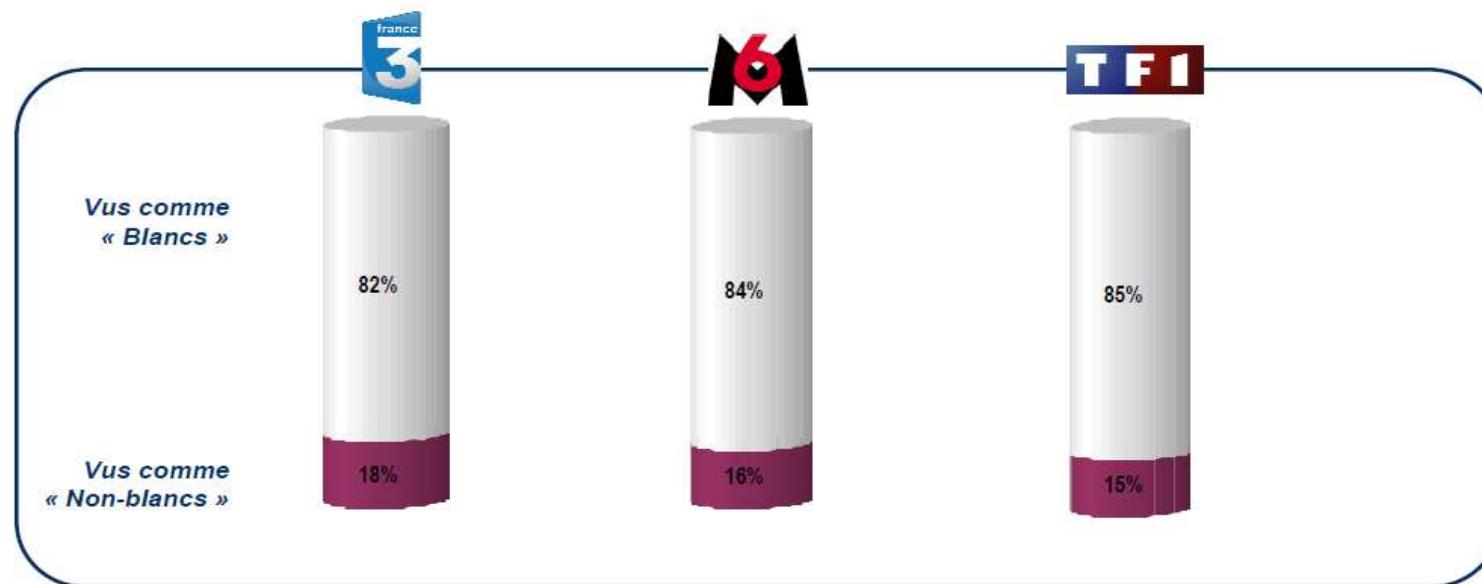




Podiums des chaînes par critère

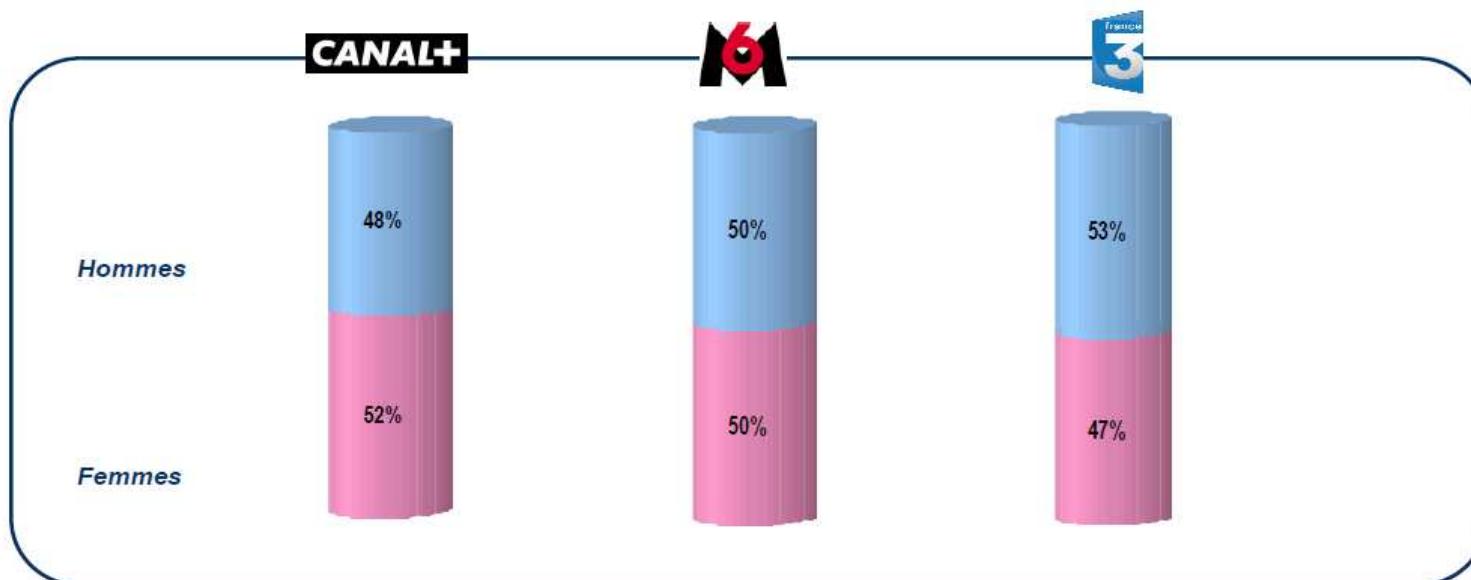


Diversité des origines



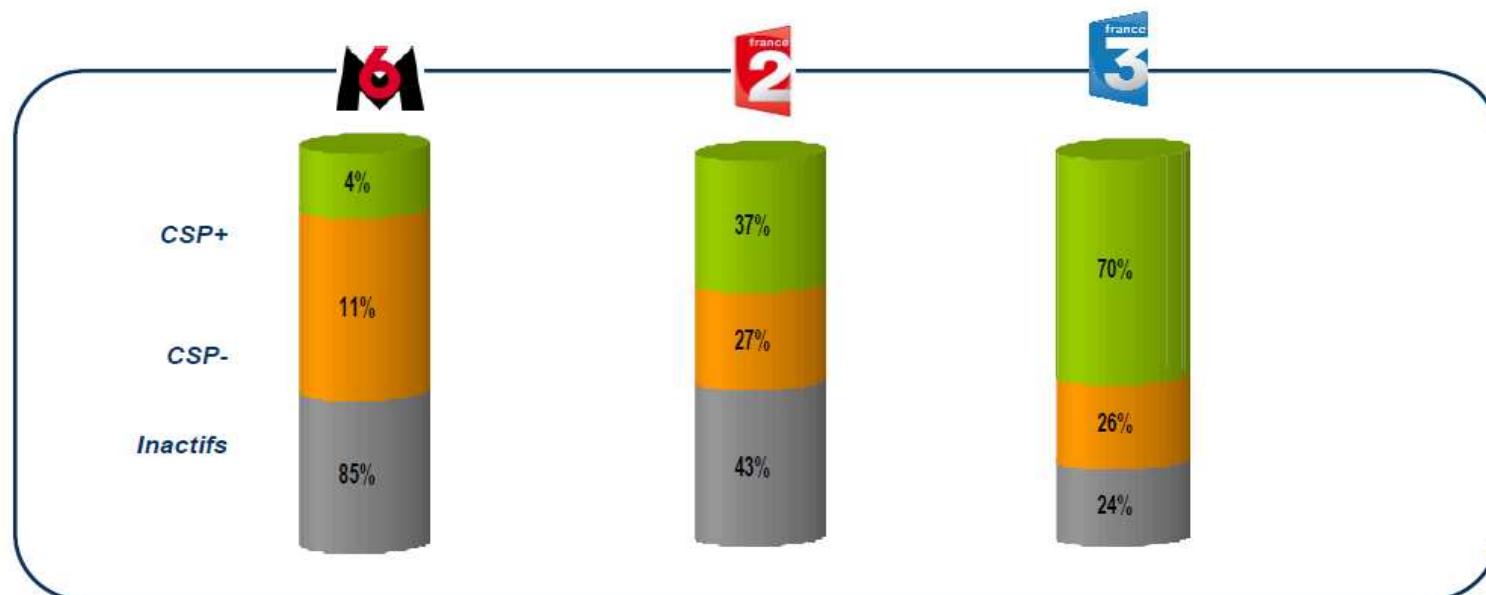


Parité



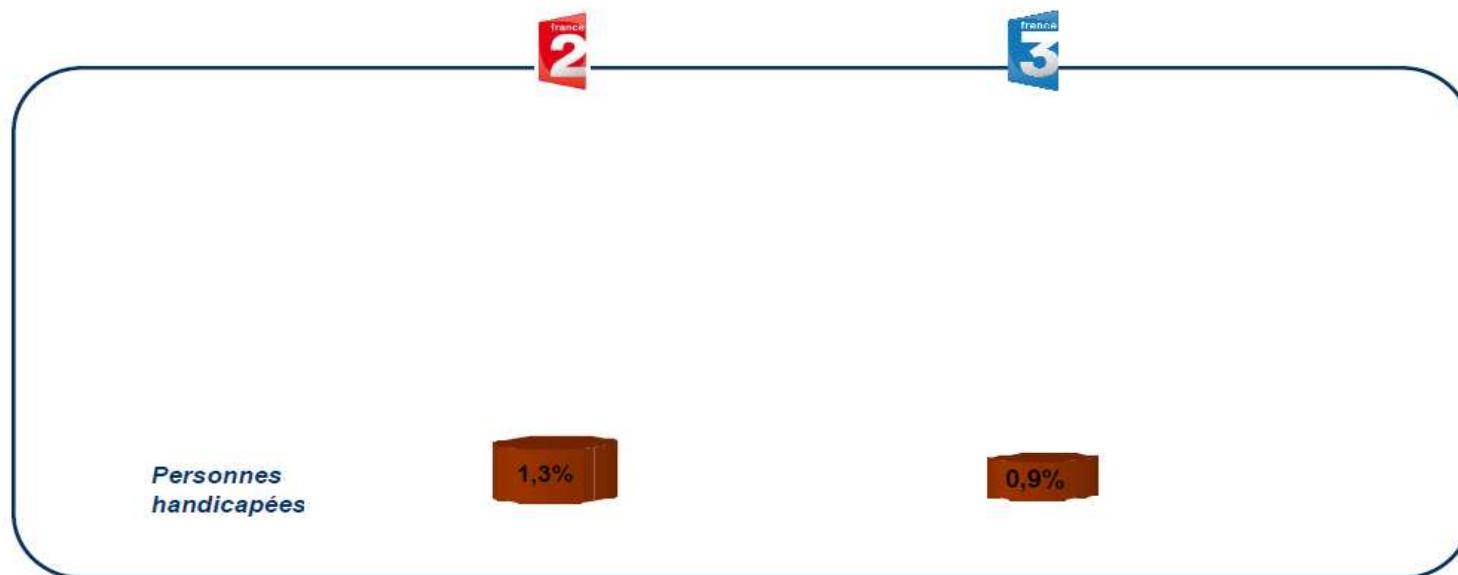


Catégories socioprofessionnelles





Handicap



Annexe 5

Baromètre de la diversité à la télévision : Cinquième vague



Baromètre de la diversité

Vague 5
(du 1^{er} au 7 octobre 2011)

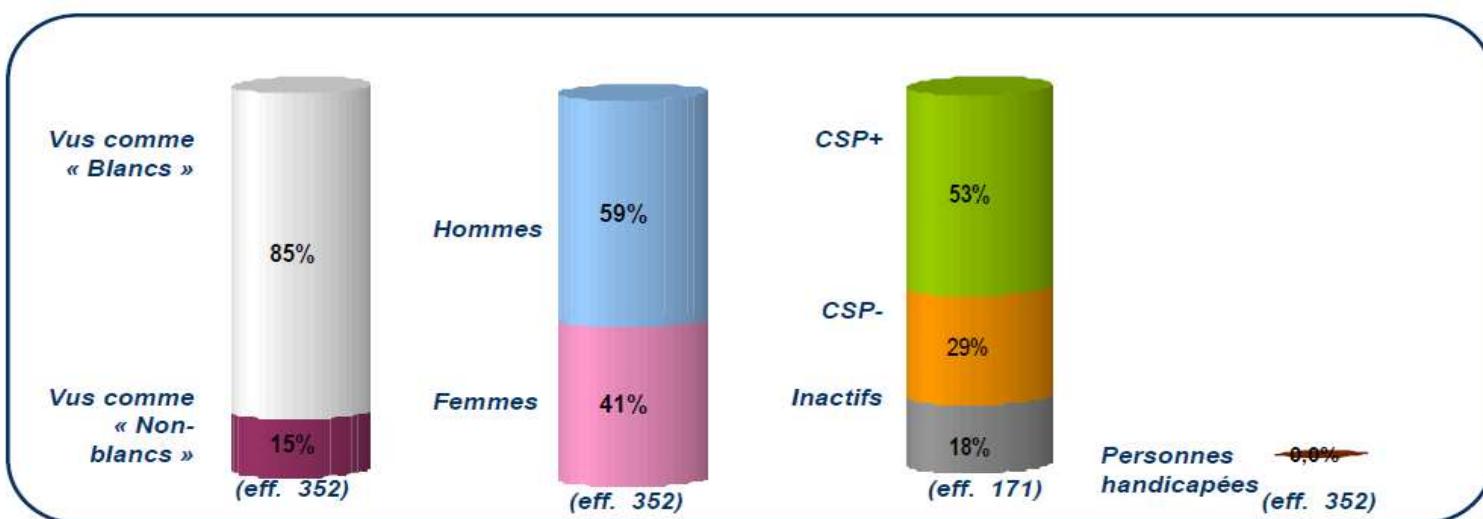
Focus sur les fictions inédites françaises, hors cinéma

Etude portant sur les chaînes TF1, France 2, France 3, M6 et Canal +





Résultats globaux sur les chaînes historiques

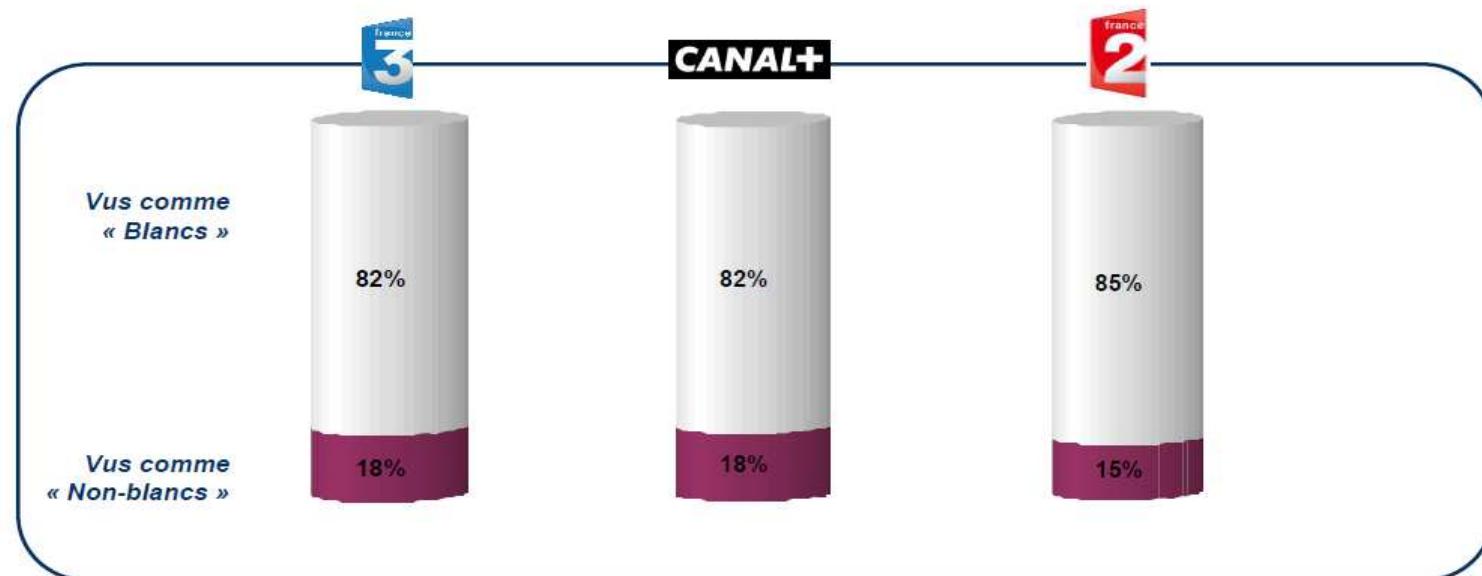




Podiums des chaînes par critère

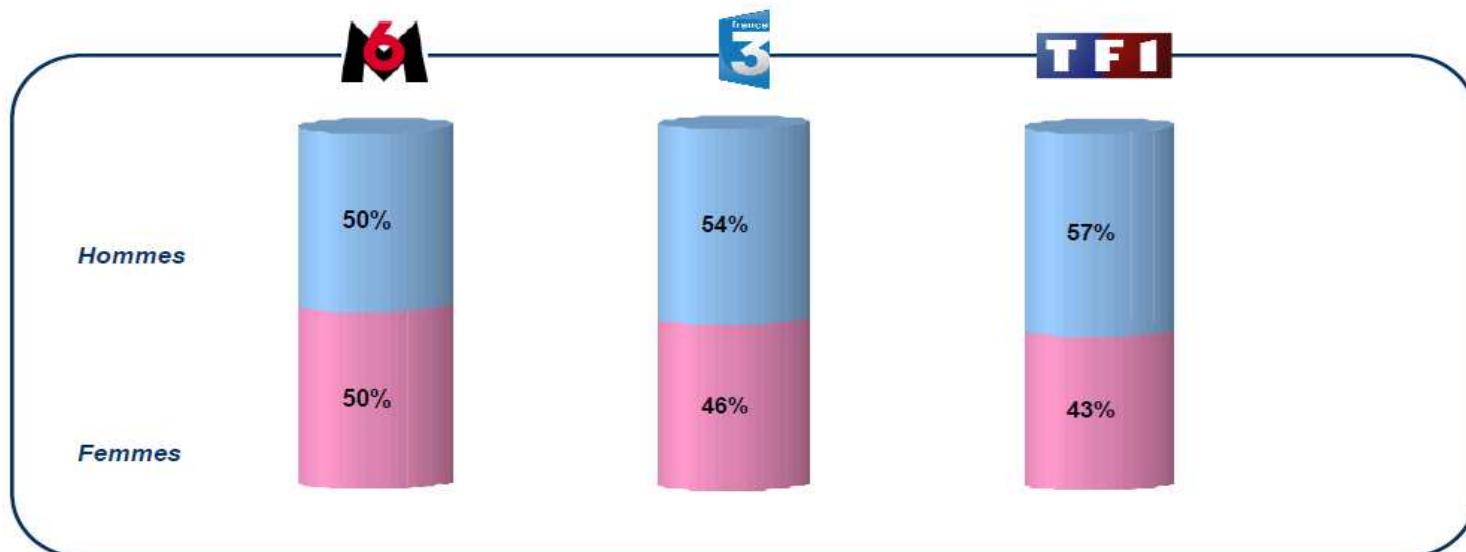


Diversité des origines



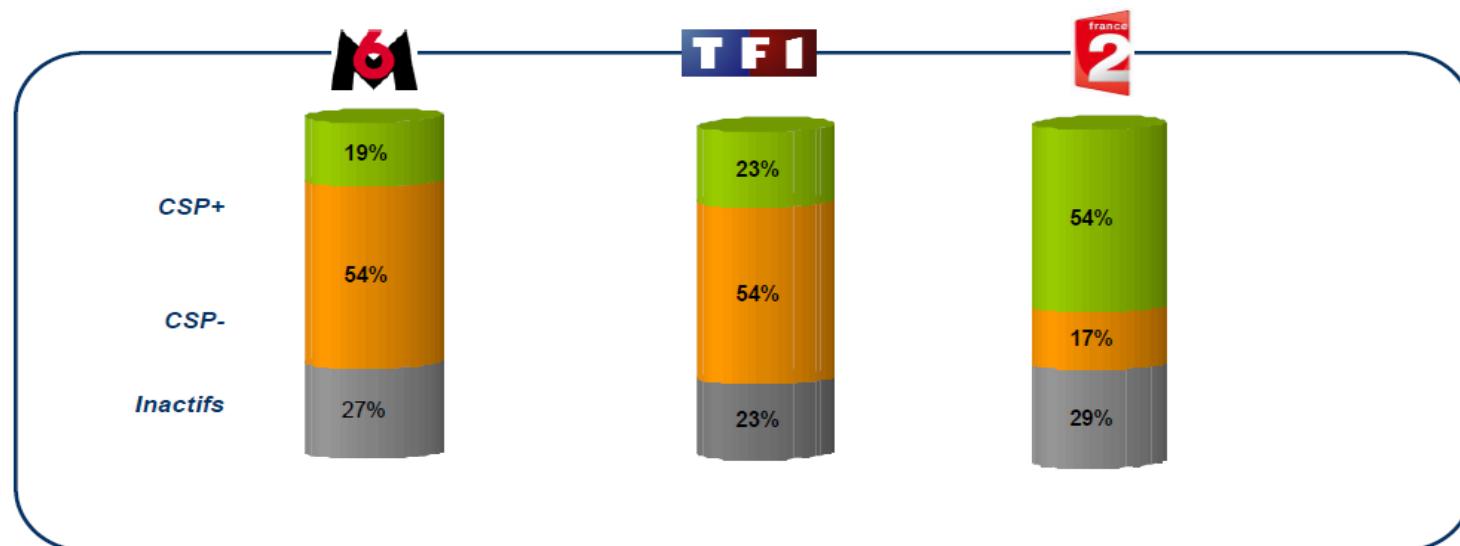


Parité





Catégories socioprofessionnelles



Annexe 6

Acte d'engagement pour une démarche d'autorégulation visant à améliorer l'image des femmes dans les médias



**ACTE D'ENGAGEMENT
POUR UNE DEMARCHE D'AUTOREGULATION
visant à améliorer l'image des femmes dans les médias**

ENTRE

*La Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité
La Commission sur l'image des femmes dans les médias
Les représentants des médias*

Le rapport sur l'image des femmes dans les médias, rendu en septembre 2008 à Valérie Létard, secrétaire d'Etat à la solidarité, par la commission sur l'image des femmes dans les médias, présidée par Michèle Reiser, a fait état d'un décalage important entre les stéréotypes qui continuent à s'appliquer à l'image des femmes et la pluralité de leurs rôles familiaux et social, de leurs activités et de leurs aspirations. L'image des femmes véhiculée par les médias correspond imperfectement à la place qu'elles occupent dans le monde d'aujourd'hui. Ces images stéréotypées qui s'ancrent dans l'inconscient collectif contribuent à figer la place des hommes et des femmes dans la société et tendent à compromettre les progrès réalisés au niveau entre les hommes et les femmes.

À la suite de ce rapport, le Premier ministre a souhaité que soit mise en place une commission d'observation et de suivi des stéréotypes féminins afin d'inscrire dans la durée la vigilance sur cette question. Il a souligné qu'il souhaitait favoriser l'autorégulation des médias, en insistant sur la nécessité d'un dialogue avec l'ensemble des professionnels, les pouvoirs publics et les instances de régulation afin de recueillir des éléments d'observation et de suivre des avancées de chacun et de mettre en place une méthodologie adaptée.

La question de l'image des femmes s'inscrit dans les préoccupations des grandes organisations européennes et internationales, que ce soit les Nations unies qui ont intégré ce thème, dès 1991, lors de la conférence mondiale sur les femmes, le Conseil de l'Europe ou l'Union européenne. L'Institut européen de l'égalité entre les femmes et les hommes a fait de ce sujet l'une des priorités de son programme de travail à moyen terme et le comité consultatif pour l'égalité est invité à produire un avis sur ce thème à l'automne.

La responsabilisation des acteurs parmi la démarche la plus pertinente et de nature à donner lieu à des progrès notables. Les signataires de cet acte d'engagement ont décidé d'exercer, aujourd'hui, leur vigilance sur la cible des femmes « expertes » afin que les femmes puissent, elles aussi, exprimer leurs compétences dans les médias et apparaître comme une partie prenante des grands débats de ce monde.

Dans un processus d'autorégulation, le présent acte d'engagement constitue la traduction concrète de cette prise de conscience par la mise en œuvre d'un plan d'action pour les mois à venir.

Les parties signataires de cet engagement d'autorégulation s'accordent sur les points suivants :

1. Les représentants des médias s'engagent à favoriser l'intervention, dans leurs émissions ou articles, de femmes expertes pour remédier, le cas échéant, au déséquilibre constaté. Ils le feront à l'aide des moyens de leur choix, par exemple, en portant leur vigilance sur le taux de présence des femmes expertes. Dans cette perspective, ils participeront à la constitution d'un « réseau d'expertises », réseau qu'ils solliciteront selon leurs besoins. Ils s'engagent à sensibiliser leurs rédactions et responsables éditoriaux sur la nécessité d'améliorer la représentation des femmes expertes dans les médias.

2. La commission sur l'image des femmes dans les médias s'engage à accompagner cette démarche par des actions de suivi sous trois formes :

- un comité annuel extérieur au cours d'une semaine fixée par la commission ;
- des auditions annuelles au cours desquelles la commission demandera à un certain nombre de médias de lui présenter le bilan de leur stratégie d'autorégulation ;
- la rédaction d'un court rapport annuel sur l'état d'avancement de l'autorégulation.

3. Le ministre chargé de l'égalité s'engage à soutenir cette démarche dont il sera tenu informé lors d'un rendez-vous annuel avec les signataires de cet acte d'engagement et par le biais du rapport annuel de la commission. En particulier,

- le directeur général de la cohésion sociale mettra à disposition de la commission les moyens logistiques, humains et financiers nécessaires au suivi de cet acte d'engagement par la mise à disposition d'un sémiologue, pendant la période d'analyse des échantillons retenus.
- le service des droits des femmes et de l'égalité assurera le secrétariat de la commission sur l'image des femmes dans les médias.

L'observation et l'analyse de la cible des femmes expertes dans les médias seront poursuivies pendant une période de trois ans. A l'issue de ce délai, la commission sur l'image des femmes dans les médias se rapprochera des professionnels des médias concernés pour déterminer une autre cible ou une cible complémentaire.

¹ L'expert est entendu comme une personne ayant une légitimité par rapport à la question évoquée, en raison de son métier, de son travail personnel ou de son expérience vécue, et doté d'une vision analytique sur la sujet.

Paris, le 13 octobre 2010

Nadine MORANO
Secrétaire d'Etat chargée de la
Famille et de la Solidarité

Michèle REISER
Présidente de la Commission sur l'image
des femmes dans les médias



Annexe 7

Déclaration du REFRAM sur l'égalité entre hommes et femmes dans les médias audiovisuels



DÉCLARATION DU REFRAM

SUR L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES DANS LES MÉDIAS AUDIOVISUELS

Préambule

Les institutions membres du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias, ci-après désignées par « les régulateurs du REFRAM » ;

Considérant les objectifs du REFRAM tels qu'adoptés dans ses statuts, notamment d'encourager la connaissance mutuelle de ses membres par l'échange de meilleures pratiques ;

Souhaitant promouvoir les valeurs de la Francophonie, notamment celles figurant dans la Charte de la Francophonie et dans la Déclaration de Bamako ;

S'inscrivant dans la continuité des acquis successifs relatifs à l'égalité hommes-femmes pris dans le cadre de la concertation francophone, notamment de la Déclaration de Luxembourg ;

Rappelant particulièrement la volonté de lutter contre toutes formes de discrimination et notamment celles envers les femmes, ainsi que l'impératif de respect de la dignité humaine et des droits de l'Homme, de renforcement de l'État de droit et de développement de la démocratie ;

Souhaitant corriger les déséquilibres quant à la représentation des hommes et des femmes dans les médias ;

Soucieuses d'ancrer, dans le respect de leur indépendance, les autorités de régulation au sein des systèmes institutionnels de leurs pays respectifs

Décident par l'acte d'engagement présent, dans le respect des règles nationales et internationales, et selon les attributions dévolues à chacune d'elles, de convenir d'engagements communs par lesquels les régulateurs du REFRAM expriment leur volonté de veiller à assurer une égalité entre les hommes et les femmes dans les médias.

Dans cette optique, les régulateurs du REFRAM veillent à garantir l'image de la femme dans l'accomplissement de leur mission de protection de la dignité humaine, de respect du pluralisme et de promotion de la diversité.

À cet égard :

- 1- Les régulateurs du REFRAM veillent à encourager la coordination et la coopération des acteurs professionnels des médias en faveur de l'égalité hommes - femmes dans les médias, en encourageant l'adoption et la consolidation de formes d'autorégulation ou de corégulation relatives à l'égalité des sexes dans les médias ;
- 2- Les régulateurs du REFRAM veillent à assurer entre eux l'échange d'informations et d'expériences sur cette thématique, afin que le partage de bonnes pratiques, dans la tradition du réseau, contribue à la réalisation effective des ambitions de chacun en la matière ;
- 3- Les régulateurs du REFRAM veillent, tout particulièrement pour les radiodiffuseurs publics, à considérer l'égalité hommes-femmes dans l'adoption, et, le cas échéant, dans l'appréciation et l'application des réglementations notamment relatives aux contenus des programmes et des émissions. Lorsqu'ils en ont l'attribution, les régulateurs du REFRAM veillent également à tenir compte de l'égalité hommes-femmes dans l'octroi des aides publiques qu'ils accordent ;
- 4- Vu le rôle prépondérant qu'ils accomplissent au quotidien pour la reconnaissance et l'émancipation des femmes dans la société, les régulateurs du REFRAM encouragent, soutiennent et collaborent avec les associations de la société civile sensibles aux questions de l'égalité hommes-femmes.
- 5- Les régulateurs du REFRAM s'attachent à contribuer, dans la mesure de leurs compétences et moyens, à toute réflexion ou débat publics sur la question de l'égalité hommes-femmes dans les médias audiovisuels.
- 6- Compte tenu des pouvoirs consultatifs et/ou réglementaires qui leur sont reconnus par leurs législations respectives, les régulateurs du REFRAM instaurent et poursuivent régulièrement l'évaluation des pratiques en matière d'égalité hommes-femmes. À cet égard, les régulateurs du REFRAM veillent à assurer, une évaluation régulière et quantitative des politiques en matière d'égalité hommes-femmes, en récoltant et en facilitant l'accès à des données permettant d'établir un état des lieux objectif de la situation de l'égalité hommes-femmes dans les médias.

Les régulateurs du REFRAM encouragent l'ensemble des acteurs concernés par les médias, professionnels et non-professionnels, à accorder à l'égalité hommes-femmes dans les médias

une place significative et à adopter des mesures en vue de réaliser cet objectif. Dans cette optique, les régulateurs du REFRAM veillent particulièrement :

1. À sensibiliser l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels aux enjeux de l'égalité hommes femmes dans les médias ;
2. À favoriser l'accès égalitaire des femmes aux médias audiovisuels qu'ils régulent et à garantir particulièrement leur accès aux fonctions dirigeantes ;
3. À encourager la formation des professionnels et des non-professionnels sur la question de l'égalité hommes - femmes, notamment en soutenant la formation des femmes à l'ensemble des métiers de médias ;
4. À encourager les instances compétentes en matière de nomination des membres des organes de régulation à assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Bruxelles, le 19 septembre 2011

Annexe 8
Sondage sur la perception de la diversité à la télévision



Mai 2012

Omnibus Filifop

Rapport d'étude
n° 711 822

Contacts Ifop :
Aline PAGES
Directrice d'études
aline.pages@ifop.com
Tél : 01 45 84 14 44

Paris
Toronto
Shanghai
Buenos Aires

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

François-Xavier MESLON

Tél. : 01,40,58,36,35

[*francois-xavier.meslon@csa.fr*](mailto:francois-xavier.meslon@csa.fr)

Perception de la diversité à la télévision

ifop

Connection creates value



ifop

CSA

▶ Perception de la diversité à la télévision

► SOMMAIRE

I-PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE 3

II-RÉSULTATS DE L'ÉTUDE 5

1. *Perception globale de la diversité à la télévision* 5
2. *Perception détaillée de la diversité à la télévision* 7
3. *Perception de la diversité à la télévision pour 17 chaînes* 9
4. *Perception de la diversité à la radio* 13

III-ANNEXES TECHNIQUES 15

1. *Questionnaire* 15
2. *Echantillon* 19
3. *Carte des régions UDA* 21



CSA

▶ *Perception de la diversité à la télévision*

▶ SOMMAIRE

I-PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

II-RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

1. *Perception globale de la diversité à la télévision*
2. *Perception détaillée de la diversité à la télévision*
3. *Perception de la diversité à la télévision pour 17 chaînes*
4. *Perception de la diversité à la radio*

III-ANNEXES TECHNIQUES

1. *Questionnaire*
2. *Echantillon*
3. *Carte des régions UDA*



CSA

Perception de la diversité à la télévision



Objectifs & Méthodologie

❖ Objectif :

Le **Conseil Supérieur de l'Audiovisuel** s'interroge sur l'image de la diversité, renvoyée par la télévision, mais aussi par la radio.

Dans ce contexte, l'Ifop a mis en place une étude visant à mesurer la perception et la représentativité, par le public, des programmes diffusés par les chaînes françaises.

❖ Méthodologie :

Cette étude a été menée dans le cadre du **FILIFOP**, l'enquête multi-clients hebdomadaire de l'**IFOP**, réalisée par téléphone sur système CATI (*Computer Assisted Telephone Interview*).

L'échantillon a été structuré selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage) et stratifié par région et catégorie d'agglomération.

❖ Échantillon :

Les informations ont été recueillies auprès d'un échantillon de **1010 individus âgés de 15 ans et plus**.

❖ Dates de terrain :

Les interviews se sont déroulées **le jeudi 24 et le vendredi 25 mai 2012**.



ifop

CSA

▶ Perception de la diversité à la télévision

▶ SOMMAIRE

I-PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

II-RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

1. *Perception globale de la diversité à la télévision*
2. *Perception détaillée de la diversité à la télévision*
3. *Perception de la diversité à la télévision pour 17 chaînes*
4. *Perception de la diversité à la radio*

III-ANNEXES TECHNIQUES

1. *Questionnaire*
2. *Echantillon*
3. *Carte des régions UDA*



CSA

Perception de la diversité à la télévision



1

Perception globale de la diversité à la télévision

Question: Selon vous, les programmes des chaines françaises reflètent-ils la diversité de la société française, par les intervenants, les comédiens et es animateurs/journalistes que l'on peut y voir et entendre?

■ Non, pas du tout d'accord ■ Non, plutôt pas d'accord ■ NSP ■ Oui, plutôt d'accord ■ Oui, tout à fait d'accord



Base : Individus âgés de 15 ans et plus (1010=100%)

— Ecart significatif positif par rapport à la population complémentaire, au seuil de confiance de 95%
Connection creates value

*PCF = Profession du chef de famille



CSA

▶ Perception de la diversité à la télévision

► SOMMAIRE

I-PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

II-RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

1. *Perception globale de la diversité à la télévision*
2. ***Perception détaillée de la diversité à la télévision***
3. *Perception de la diversité à la télévision pour 17 chaînes*
4. *Perception de la diversité à la radio*

III-ANNEXES TECHNIQUES

1. *Questionnaire*
2. *Echantillon*
3. *Carte des régions UDA*



CSA

Perception de la diversité à la télévision

ifop

2

Perception détaillée de la diversité à la télévision

Question: Plus précisément, les programmes des chaînes françaises sont-ils représentatifs en termes...

■ Non, pas du tout d'accord ■ Non, plutôt pas d'accord ■ NSP ■ Oui, plutôt d'accord ■ Oui, tout à fait d'accord

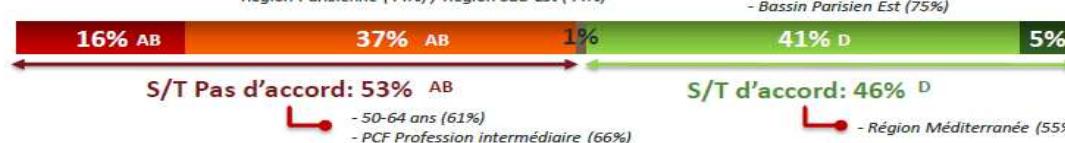
De répartition entre les hommes et les femmes [A]



De diversité des origines ethniques supposées des intervenants à l'antenne, des comédiens et des animateurs [B]



De présence des différentes catégories socio-professionnelles [C]



D'intervention de personnes en situation de handicap [D]



(ABC) : Ecart significatif positif entre les items pris 2 à 2, au seuil de confiance de 95%

■ : Ecart significatif positif par rapport à la population complémentaire, au seuil de confiance de 95%

Connection creates value

* PCF = Profession du chef de famille



CSA

▶ Perception de la diversité à la télévision

► SOMMAIRE

I-PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

II-RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

1. Perception globale de la diversité à la télévision
2. Perception détaillée de la diversité à la télévision
- 3. Perception de la diversité à la télévision pour 17 chaînes**
4. Perception de la diversité à la radio

III-ANNEXES TECHNIQUES

1. Questionnaire
2. Echantillon
3. Carte des régions UDA



CSA

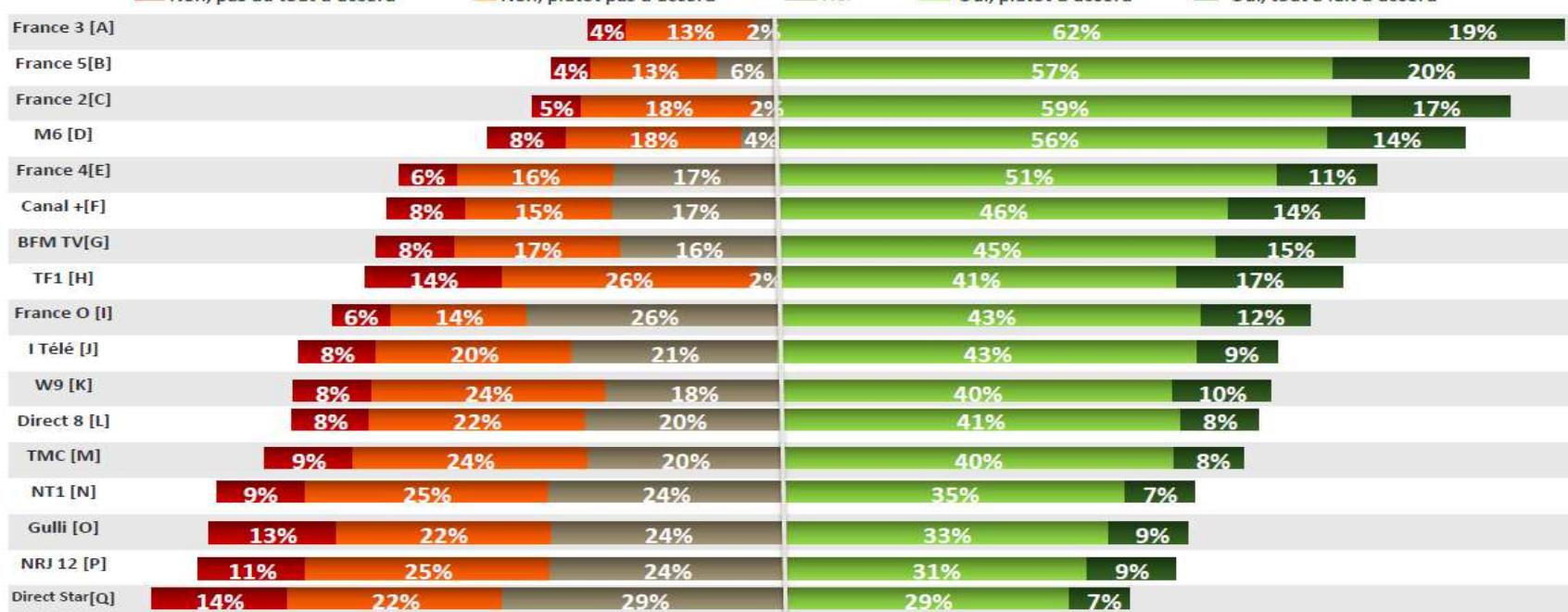
Perception de la diversité à la télévision

3

Perception de la diversité à la télévision pour 17 chaînes

Question: Selon vous, les programmes des chaînes suivantes reflètent-ils la diversité de la société française, par les intervenants, les comédiens et les animateurs/journalistes que l'on peut y voir?

Base : Individus âgés de 15 ans et plus (1010=100%)



Ecart significatif positif entre les chaînes : cf. page suivante

Connection creates value

10



CSA

Perception de la diversité à la télévision



3

Perception de la diversité à la télévision pour 17 chaînes - Selon les critères socio-démographiques -

Ce tableau présente les critères socio-démographiques pour lesquels les scores sont significativement supérieurs à ceux de la population complémentaire au seuil de confiance de 95%.

Base: Individus âgés de 15 ans et plus	S/T D'accord		S/T Pas d'accord		Base: Individus âgés de 15 ans et plus	S/T D'accord		S/T Pas d'accord		
	100% =	%	1010	%		100% =	%	1010	%	
France 3 [A]	81	B->Q	- Région Nord (92%) - Région Sud-Ouest (89%)	17	- Région Parisienne (24%)	60	I->Q	- Homme (65%) - Moins de 35 ans (75%) - PCF Artisans/Commerçants (75%) - PCF Ouvrier (69%) - Agglomération de 100 000 habitants et plus (63%)	23	AB
France 5 [B]	77	D->Q	- 65 ans et plus (85%)	17	- Moins de 50 ans (21%) - PCF* profession libérale, cadre supérieur (23%)	60	I->Q	- 25-34 ans (68%) - PCF Employé (69%) - PCF Ouvrier (68%)	25	AB
France 2 [C]	76	D->Q	- Région Nord-Est (82%)	22	- Profession libérale, cadre supérieur (30%) - Région Parisienne (31%) - Région Sud-Est (31%)	58	I->Q	- 15-24 ans (70%) - PCF Employé (71%) - PCF Ouvrier (73%) - Région Nord (71%) - Agglomération de moins de 100 000 habitants (61%)	40	A->G I->Q
M6 [D]	70	E->Q	- 25-34 ans (78%) - PCF Employé (79%) - PCF Ouvrier (79%) - Région Nord-Est (77%)	26	- PCF Profession libérale, cadre supérieur (39%) - PCF Profession intermédiaire (33%) - Région Parisienne (32%)	55	K->Q	- Hommes (61%) - Moins de 35 ans (67%) - PCF Ouvrier (73%)	19	
France 4 [E]	62	I->Q	- Hommes (66%) - 25-49 ans (69%) - PCF Employé (71%) - PCF Ouvrier (75%)	22	- Région Parisienne (31%)	51	NOPQ	- Hommes (55%) - Moins de 35 ans (58%)	28	ABC EFI

(ABC...) : Ecart significatif positif entre les chaînes prises 2 à 2, au seuil de confiance de 95%

*PCF = Profession du chef de famille

Connection creates value



CSA

Perception de la diversité à la télévision

ifop

3

Perception de la diversité à la télévision pour 17 chaînes - Selon les critères socio-démmographiques – (suite)

Base: Individus âgés de 15 ans et plus	S/T D'accord		S/T Pas d'accord		Base: Individus âgés de 15 ans et plus	S/T D'accord		S/T Pas d'accord		
	100% =	%	1010	%		100% =	%	1010	%	
W9 [K]	50 NOPQ		<ul style="list-style-type: none"> - Moins de 35 ans (61%) - PCF Employé (61%) - PCF Ouvrier (65%) - Région Nord (65%) 	32 A->G IJ	<ul style="list-style-type: none"> - Homme (36%) - 35-49 ans (37%) - PCF Profession intermédiaire (40%) 	Gulli [O]	41 Q	<ul style="list-style-type: none"> - 25-34 ans (54%) - PCF Ouvrier (52%) - Région Nord-Est (47%) 	35 A->G IJL	<ul style="list-style-type: none"> - 15-24 ans (52%) - PCF Profession intermédiaire (45%) - Région Parisienne (41%) - Agglomération de 100 000 habitants et plus (39%)
Direct 8 [L]	49 NOPQ		<ul style="list-style-type: none"> - 15-24 ans (60%) - PCF Employé (60%) - PCF Ouvrier (64%) - Région Nord (66%) 	31 A->GI	<ul style="list-style-type: none"> - Homme (36%) - PCF Profession libérale, cadre supérieur (38%) - PCF Profession intermédiaire (40%) - Région Parisienne (39%) 	NRJ 12 [P]	40 Q	<ul style="list-style-type: none"> - Moins de 35 ans (49%) - PCF Ouvrier (62%) - Région Nord (53%) 	36 A->G IJL	<ul style="list-style-type: none"> - Homme (40%) - 15-24 ans (48%) - PCF Profession intermédiaire (49%) - Région Sud-Est Méditerranée (41%)
TMC [M]	47 NOPQ		<ul style="list-style-type: none"> - Moins de 35 ans (53%) - PCF Employé (57%) - PCF Ouvrier (66%) - Région Nord-Est (56%) - Agglomération de moins de 100 000 habitants (52%) 	33 A->G IJ	<ul style="list-style-type: none"> - PCF Profession intermédiaire (47%) - Région Sud-Est (41%) - Agglomération de 100 000 habitants et plus (37%) 	Direct Star * [Q]	35	<ul style="list-style-type: none"> - 15-24 ans (50%) - PCF Employé (47%) - PCF Ouvrier (56%) - Région Nord (51%) 	35 A->G IJL	<ul style="list-style-type: none"> - 15-24 ans (43%) - PCF Profession intermédiaire (46%)
NT1 [N]	42 Q		<ul style="list-style-type: none"> - 25-34 ans (56%) - PCF Ouvrier (62%) - Région Nord (54%) 	34 A->G IJ	<ul style="list-style-type: none"> - Homme (40%) - 15-24 ans (42%) - PCF Profession intermédiaire (45%) 	(ABC...) : Ecart significatif positif entre les items pris 2 à 2, au seuil de confiance de 95%				

Connection creates value

12



CSA

▶ *Perception de la diversité à la télévision*

▶ SOMMAIRE

I-PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

II-RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

1. *Perception globale de la diversité à la télévision*
2. *Perception détaillée de la diversité à la télévision*
3. *Perception de la diversité à la télévision pour 17 chaînes*
4. ***Perception de la diversité à la radio***

III-ANNEXES TECHNIQUES

1. *Questionnaire*
2. *Echantillon*
3. *Carte des régions UDA*



CSA

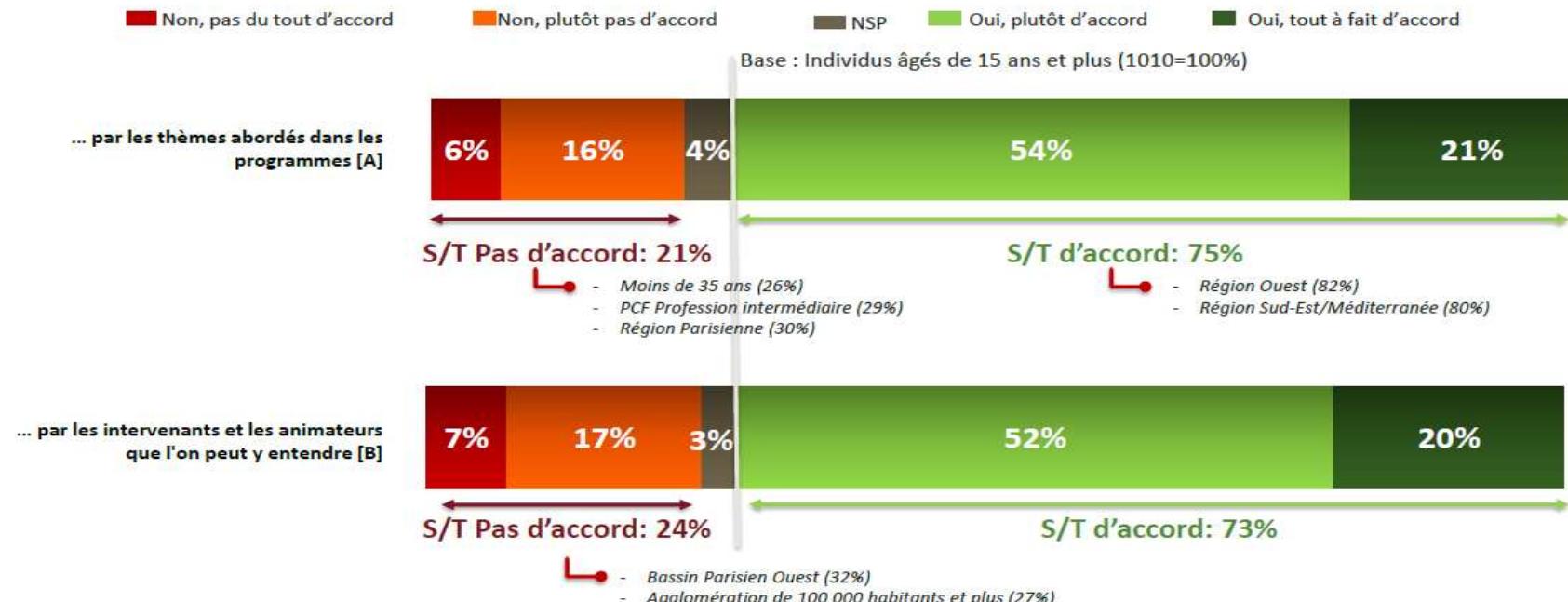


4

Perception de la diversité à la radio

Perception de la diversité à la télévision

Question: Et selon vous, les radios nationales françaises reflètent-elles la diversité de la société française ...



— : Ecart significatif positif par rapport à la population complémentaire, au seuil de confiance de 95% sur S/T d'accord

Aucun écart significatif entre les items pris 2 à 2, au seuil de confiance de 95%

Connection creates value

14



CSA

▶ *Perception de la diversité à la télévision*

► SOMMAIRE

I-PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

II-RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

1. *Perception globale de la diversité à la télévision*
2. *Perception détaillée de la diversité à la télévision*
3. *Perception de la diversité à la télévision pour 17 chaînes*
4. *Perception de la diversité à la radio*

III-ANNEXES TECHNIQUES

1. *Questionnaire*
2. *Echantillon*
3. *Carte des régions UDA*



CSA

Perception de la diversité à la télévision

ifop

1

QUESTIONNAIRE (1/3)

Sujet posé à 1010 individus âgés de 15 ans et plus

— **Q1 – (Perception de la diversité à la télévision)**

Selon vous, les programmes des chaînes françaises reflètent-ils la diversité de la société française, par les intervenants, les comédiens et les animateurs/journalistes que l'on peut y voir et entendre? (Une seule réponse possible)

1. *Oui, tout à fait d'accord*
2. *Oui, plutôt d'accord*
3. *Non, plutôt pas d'accord*
4. *Non, pas du tout d'accord*
5. *(Nsp)*

— **Q2A-D – (Perception de la diversité à la télévision pour 4 critères)**

Plus précisément, les programmes des chaînes françaises sont-ils représentatifs en termes...

[Rotation aléatoire des critères] (Une seule réponse possible)

- A. *de diversité des origines ethniques supposées des intervenants à l'antenne, des comédiens et des animateurs?*
 - B. *de répartition entre les hommes et les femmes ?*
 - C. *de présence des différentes catégories socio-professionnelles ?*
 - D. *d'intervention de personnes en situation de handicap ?*
1. *Oui, tout à fait d'accord*
 2. *Oui, plutôt d'accord*
 3. *Non, plutôt pas d'accord*
 4. *Non, pas du tout d'accord*
 5. *(Nsp)*



CSA

Perception de la diversité à la télévision



1

QUESTIONNAIRE (2/3)

— Q3A-P – (Perception de la diversité à la télévision pour 17 chaînes)

Selon vous, les programmes des chaînes suivantes reflètent-ils la diversité de la société française, par les intervenants, les comédiens et les animateurs/journalistes que l'on peut y voir?

[Rotation aléatoire des chaînes] (Une seule réponse possible)

- | | |
|-----------------|---|
| 1) TF1 | 1. Oui, tout à fait d'accord |
| 2) France 2 | 2. Oui, plutôt d'accord |
| 3) France 3 | 3. Non, plutôt pas d'accord |
| 4) Canal + | 4. Non, pas du tout d'accord |
| 5) France 5 | 5. (Je ne connais pas cette chaîne / Je ne la regarde jamais) |
| 6) M6 | 6. (Nsp) |
| 7) France 4 | |
| 8) TMC | |
| 9) NT1 | |
| 10) W9 | |
| 11) NRJ 12 | |
| 12) Gulli | |
| 13) Direct 8 | |
| 14) Direct Star | |
| 15) France Ô | |
| 16) BFM TV | |
| 17) I Télé | |



CSA

Perception de la diversité à la télévision



1

QUESTIONNAIRE (3/3)

— Q4 – (Perception de la diversité à la radio)

*Et selon vous, les radios nationales françaises reflètent-elles la diversité de la société française,
(Une seule réponse possible)*

A. par les intervenants et les animateurs que l'on peut y entendre?

B. par les thèmes abordés dans les programmes?

1. *Oui, tout à fait d'accord*
2. *Oui, plutôt d'accord*
3. *Non, plutôt pas d'accord*
4. *Non, pas du tout d'accord*
5. *(Nsp)*



CSA

▶ *Perception de la diversité à la télévision*

► SOMMAIRE

I-PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

II-RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

1. *Perception globale de la diversité à la télévision*
2. *Perception détaillée de la diversité à la télévision*
3. *Perception de la diversité à la télévision pour 17 chaînes*
4. *Perception de la diversité à la radio*

III-ANNEXES TECHNIQUES

1. *Questionnaire*
2. *Echantillon*
3. *Carte des régions UDA*



CSA

ifop

2

Echantillon

Perception de la diversité à la télévision

1010 individus âgés de 15 ans et plus

Filifop 1173

Jeudi 24 et vendredi 25 mai 2012

Sexe :

■ Homme	48
■ Femme	52

Age :

■ 15-24 ans	15
■ 25-34 ans	15
■ 35-49 ans	26
■ 50-64 ans	24
■ 65 ans et plus	20

Profession du chef de ménage :

■ Agriculteur	2
■ Artisan commerçant	6
■ Profession libérale, cadre supérieur	13
■ Profession intermédiaire	15
■ Employé	10
■ Ouvrier	19
■ Retraité	30
■ Inactif	6

Catégorie d'agglomération :

■ Moins de 2000 habitants	26
■ De 2 à 20 000 habitants	17
■ De 20 à 100 000 habitants	13
■ 100 000 habitants et plus	28
■ Agglomération Parisienne	16

Région :

■ Région Parisienne	19
■ Nord	6
■ Est	9
■ Bassin parisien Est	8
■ Bassin Parisien Ouest	9
■ Ouest	13
■ Sud-Ouest	11
■ Sud-Est	12
■ Méditerranée	13

Cette structure a été réactualisée en fonction du recensement général de la population française, réalisé par l'INSEE en 2009.



CSA

▶ *Perception de la diversité à la télévision*

► SOMMAIRE

I-PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

II-RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

1. *Perception globale de la diversité à la télévision*
2. *Perception détaillée de la diversité à la télévision*
3. *Perception de la diversité à la télévision pour 17 chaînes*
4. *Perception de la diversité à la radio*

III-ANNEXES TECHNIQUES

1. *Questionnaire*
2. *Echantillon*
3. *Carte des régions UDA*



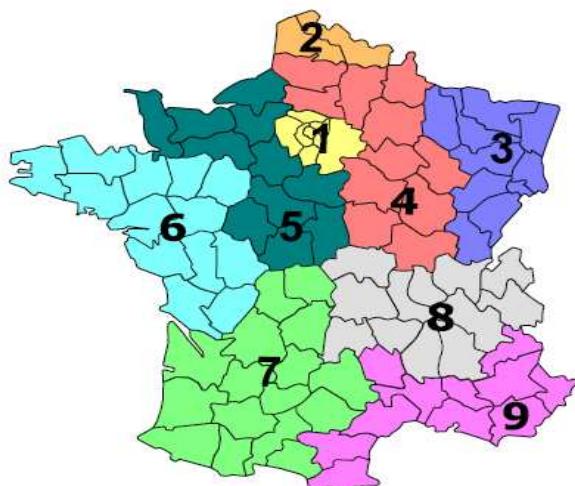
CSA

Perception de la diversité à la télévision



3

Carte des régions UDA



U.D.A "5"

1 =	REGION PARISIENNE
2 =	NORD-EST
2	Nord
3	Est
4	Bassin Parisien Est
3 =	NORD-OUEST
5	Bassin Parisien Ouest
6	Ouest
4 =	SUD-OUEST
7	Sud-Ouest
5 =	SUD-EST
8	Sud-Est
9	Méditerranée

U.D.A "9"

1 =	REGION PARISIENNE 75-77-78-91-92-93-94-95
2 =	NORD 59-62
3 =	EST 25-39-54-55-57-67-68-70-88-90
4 =	BASSIN PARISIEN EST 02-08-10-21-51-52-58-60-71-80-89
5 =	BASSIN PARISIEN OUEST 14-18-27-28-36-37-41-45-50-61-76
6 =	OUEST 16-17-22-29-35-44-49-53-56-72-79-85-86
7 =	SUD-OUEST 09-12-19-23-24-31-32-33-40-46-47-64-65-81-82-87
8 =	SUD-EST 01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74
9 =	MEDITERRANEE 04-05-06-11-13-30-34-48-66-83-84